

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'INTÉGRATION DE LA VULNÉRABILITÉ DANS LES ORIENTATIONS  
POLITIQUES 2013-2020 DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR

LAURIE GAGNON-BOUCHARD

JUILLET 2021

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

J'aimerais d'abord remercier mes directrices sans qui ce mémoire n'aurait pas été possible. Je remercie ma directrice, Leila Celis, pour la générosité, le soutien ainsi que pour les commentaires rigoureux qui m'ont permis d'approfondir ma réflexion. Je remercie également ma codirectrice, Naïma Hamrouni, pour les propositions théoriques toujours inspirantes, pour le soutien ainsi que pour les mots qui ont toujours su m'encourager à persévérer. J'espère que vous réalisez que vous faites une différence dans la vie de vos étudiant.es à qui vous transmettez votre passion. Je souhaite également remercier chaleureusement mon amie, Camille Ranger, pour son talent infini, pour sa rigueur, pour les collaborations enrichissantes et pour son amitié indispensable. Merci d'avoir fait de moi une meilleure humaine et d'avoir rendu la maîtrise un épisode de ma vie profondément beau et enrichissant. Je remercie aussi mes amies et ma famille, plus particulièrement Florence Séguin, Laurence Olivier-Rioux, Anne-Sophie Leclerc, Léa Maude Gobeille-Paré, Arianne Beauchamp-Gutkin, Andrée Brunet, Xavier Massicotte, Hugues Gagnon-Bouchard, Félix Olivier-Rioux, Annie Gagnon, Dominic Bouchard et Chantal Rioux, qui m'ont soutenue tout au long de ce processus. Enfin, mes derniers remerciements vont à toutes les militant.es qui m'inspirent et qui sont de précieuses alliées, merci d'œuvrer à transformer la société. Je pense notamment aux personnes avec qui j'ai eu le bonheur de collaborer telles que Marie-Anne Casselot ainsi que toutes les membres du comité écoféministe de la FFQ.

## DÉDICACE

À toutes ces femmes qui nourrissent les réflexions sociologiques, éthiques, philosophiques et militantes. À ces femmes magnifiques en raison de leur volonté de transformer la société pour la rendre plus juste pour toutes et tous. Merci pour vos mots, vos luttes et l'espoir que vous répandez. À ces femmes qui avant moi ont lutté pour qu'aujourd'hui j'aie la possibilité de choisir ma place dans ce monde.

## AVANT-PROPOS

Dans cet avant-propos, qui me donne la liberté d'exposer les limites et les difficultés rencontrées, je souhaite souligner un écueil important rencontré lors de la rédaction. Il me semble aussi pertinent de présenter les raisons qui m'ont amenée à travailler sur l'enjeu de l'intégration de la vulnérabilité dans les orientations politiques en matière de changements climatiques au Québec.

À cet effet, j'ai eu la chance de découvrir lors d'un séminaire en sociologie donné par Éric Pineault et Leila Celis, les travaux des écoféministes. Parallèlement à ce cours, je découvrais, à travers les échanges avec ma codirectrice Naïma Hamrouni, ceux sur la vulnérabilité. Ces travaux m'ont amenée à me questionner sur mon rapport à moi-même, au monde, aux autres et plus fondamentalement à la nature. Je me suis rendu compte que je témoignais d'une logique de maîtrise et qu'il était souvent inconcevable pour moi de me considérer comme vulnérable face aux autres et à la nature. Qu'il était difficile de m'avouer vulnérable à la maladie et en raison d'une santé mentale qui a ses limites, face à des exigences démesurées d'un système capitaliste qui encourage une logique de maîtrise toujours plus grande de soi et de son monde. Cette découverte de la vulnérabilité, mais aussi de la relation qu'elle implique aux autres, à notre espace de vie, à la nature a fait apparaître des réseaux de relations que je ne voyais pas préalablement. Elle a permis de proposer une vision écologique de mon monde. J'ai donc été surprise de découvrir l'usage de la vulnérabilité dans les documents en matière de changements climatiques du gouvernement du Québec et je me suis questionnée à savoir ce que cette mobilisation du concept pouvait bien traduire comme vision politique.

Ce que j'ai trouvé le plus difficile lors de l'analyse des documents politiques en matière de changements climatiques est de conserver un regard critique lors de leur lecture. Vittorio Hösle, qui propose une philosophie de la crise écologique, écrivait avec brio que nous en venons à oublier que l'économie n'a pas toujours été le socle des valeurs de la société (Hösle, 1991). Nous devons faire ce travail de dénaturalisation de la valeur ultime accordée à la prospérité économique et à la croissance, c'est-à-dire, arrêter de normaliser le fait que l'économie soit la préoccupation principale des gouvernements.

La lecture des orientations politiques en matière de changements climatiques avait pourtant d'abord semé chez moi une grande colère : je m'étais demandé comment il était possible que ces documents conçoivent surtout les acteurs économiques comme vulnérables face aux changements climatiques. Comment était-il possible que ces documents orientent notre lutte face aux changements climatiques ? Je m'étais sentie flouée. Néanmoins, chaque fois que je lisais les documents sans prendre mes lunettes sociologiques critiques, le discours technique et économique des documents finissait par sembler aller de soi. De toute évidence, les secteurs économiques, comme le secteur des mines et de la foresterie, sont vulnérables face aux changements climatiques ; nous le sommes toutes et tous. Or, il ne faut pas cesser d'écouter notre colère. Il faut rester critiques face à la mobilisation des concepts transformateurs comme la vulnérabilité par le gouvernement qui épouse les intérêts économiques et politiques des classes dominantes. Nous devons continuer de lutter pour la communauté écologique à laquelle nous appartenons. Nous devons nous indigner des inégalités environnementales et sociales, de l'exploitation intensive de la nature, du travail des femmes, des personnes racisées, immigrantes, précarisées et sans statut. Rien de tout ça n'est normal et ne devrait aller de soi.

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS .....	iv
LISTE DES FIGURES.....	ix
LISTE DES TABLEAUX.....	x
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES .....	xi
RÉSUMÉ .....	xii
ABSTRACT .....	xiii
INTRODUCTION .....	1
Problématique .....	1
La vulnérabilité : état de la question .....	4
Intégration du concept de vulnérabilité dans les orientations politiques en matière de changements climatiques du Québec .....	10
Démarche adoptée.....	11
Question générale.....	13
Hypothèse générale .....	14
Méthodologie .....	14
Les documents politiques analysés .....	14
Le Plan d’action 2013-2020 sur les changements climatiques .....	16
La Stratégie gouvernementale d’adaptation aux changements climatiques 2013-2020.....	19
La méthode.....	20
Objectifs de recherche.....	24
Structure du mémoire.....	24

CHAPITRE I La vulnérabilité : une occasion économique et l’invisibilisation des inégalités .....	26
1.1 Les sphères considérées vulnérables .....	27
1.1.1 Interventions et actions en fonction de la vulnérabilité .....	27
1.1.2 L’économie au cœur des orientations politiques en matière de changements climatiques .....	29
1.1.3 Vulnérabilités, risques et opportunités économiques.....	33
1.1.4 Intégration du Plan Nord dans le discours des documents.....	35
1.2 L’invisibilisation des personnes précarisées face aux changements climatiques	42
1.2.1 Inégalités entre les hommes et les femmes face aux changements climatiques .....	44
1.2.2 Inégalités que vivent les peuples autochtones et les personnes racisées face aux changements climatiques.....	46
1.3 Justification de la vulnérabilité.....	48
1.3.1 La société inégalitaire du risque.....	49
1.3.2 La préservation de la prospérité économique.....	51
CHAPITRE II La vulnérabilité : un défi technique .....	55
2.1 La gestion des risques et des vulnérabilités.....	56
L’identification des vulnérabilités .....	56
2.2 Vision techniciste .....	57
2.2.1 Angles morts écologiques .....	61
2.3 La logique de maîtrise .....	65
2.3.1 Les critiques de la logique de maîtrise.....	67
2.3.2 Dénier de vulnérabilité et ignorance volontaire .....	70
CHAPITRE III La vulnérabilité : éléments éthiques pour habiter différemment le monde.....	73
3.1 Conception de la nature .....	74
3.1.1 Conception anthropocentrique de la nature.....	75
3.1.2 Critiques des philosophes de l’environnement .....	77
3.2 Habiter différemment le monde.....	79
3.2.1 L’écocentrisme.....	79
3.2.2 La vulnérabilité comme alternative.....	80

3.2.3	La vulnérabilité et le soin.....	82
3.2.4	La communauté, la perte et le deuil .....	84
CONCLUSION.....		88
ANNEXE A .....		95
Modèle tableau d'analyse.....		95
RÉFÉRENCES.....		96

## LISTE DES FIGURES

Figure	Page
Figure 1 — Priorités et budget alloué pour le PACC 2013-2020 .....	18
Figure 2 – Priorités et budget alloué pour le PACC 2013-2020 suite.....	19
Figure 3 — Occurences de la vulnérabilité dans le Plan d’action 2013-2020 sur les changements climatiques .....	23
Figure 4 — Occurences de la vulnérabilité dans la Stratégie gouvernementale d’adaptation aux changements climatiques 2013-2020.....	24
Figure 5 — Secteurs et acteurs considérés vulnérables .....	31

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
Tableau 1 — Priorités d’actions et financement PACC 2013-2020 .....	29

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

GES : Gaz à effet de serre

MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

PACC 2013-2020 : Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques

PN : Plan Nord

## RÉSUMÉ

Ce mémoire propose une analyse critique de l'intégration du concept de vulnérabilité dans les orientations politiques 2013-2020 en matière de changements climatiques du gouvernement libéral du Québec. Le terme vulnérabilité, qui n'apparaissait qu'une seule fois dans le plan d'action 2000-2004, revient à 42 reprises dans le plus récent plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Les orientations politiques en matière de lutte aux changements climatiques au Québec issues du *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* et de la *Stratégie d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020* ont été soumises à l'analyse de contenu. Ce qui a été plus spécifiquement observé est ce que le concept de vulnérabilité permet d'opérer ou de mettre de l'avant dans les orientations politiques. Sandra Laugier et Judith Butler ont toutes deux affirmé la difficulté générale de reconnaître la condition de vulnérabilité puisqu'elle nécessiterait de revoir la façon dont nous envisageons notre rapport au monde. Par ailleurs, il semble que l'intégration par les institutions des concepts critiques émanant des marges, que ce soit des critiques antiracistes, décoloniales, autochtones ou féministes, sert le plus souvent à remettre de l'avant un programme politique colonial, raciste, patriarcal ou capitaliste qui prévalait avant la mobilisation de ces concepts (Coulthard, 2014 ; Ahmed, 2012). Face à ces thèses et à ces constats, nous proposons l'hypothèse suivante : l'adoption récente du concept de vulnérabilité dans les orientations gouvernementales en matière de changements climatiques semble être l'occasion de poursuivre le même type de politiques qui ont jusqu'ici mis de côté les enjeux éthiques et de justice sociale que soulève notre rapport à la nature. Or, l'analyse révèle que les usages de la vulnérabilité permettent de justifier le soutien institutionnel des secteurs économiques au cœur du Plan Nord, de mettre de l'avant une gestion des risques et des vulnérabilités qui ne questionne pas fondamentalement le système qui les a créés, de reconduire une vision utilitaire et un rapport de domination à la nature.

Mots clés : Changements climatiques, vulnérabilité, Québec, écoféminisme, éthiques du *care*

## ABSTRACT

This thesis offers a critical analysis of the integration of the concept of vulnerability in the 2013-2020 political orientations on climate change of the Liberal government of Quebec. The term vulnerability, which only appeared once in the 2000-2004 action plan, comes up 42 times in the most recent 2013-2020 climate change action plan. The political orientations regarding the fight against climate change in Quebec resulting from the 2013-2020 Action Plan on Climate Change and the 2013-2020 Climate Change Adaptation Strategy were submitted for content analysis. What has been more specifically observed is what the concept of vulnerability allows to operate or to advance in the political orientations. Sandra Laugier and Judith Butler have both said of the general difficulty of recognizing the condition of vulnerability since it would require rethinking the way we view our relationship to the world. Moreover, it seems that the integration by institutions of critical concepts emanating from the margins, whether anti-racist, decolonial, indigenous or feminist critiques, most often serves to put forward a colonial, racist, patriarchal political program, which prevailed before the mobilization of these concepts (Coulthard, 2014; Ahmed, 2012). Faced with these observations, we propose the following hypothesis: the recent adoption of the concept of vulnerability in government orientations on climate change seems to be an opportunity to pursue the same type of policies that have set aside the ethical and social justice issues raised by our relationship with nature. However, the analysis reveals that the uses of vulnerability make it possible to justify the institutional support of the economic sectors at the heart of the Plan Nord, to put forward a management of risks and vulnerabilities that does not fundamentally question the system that caused them, to renew a utilitarian vision and a relation of domination to nature.

Keywords : Climate change, vulnerability, Quebec, ecofeminism, care ethics

## INTRODUCTION

« I don't want you to be hopeful. I want you to panic. I want you to feel the fear I feel everyday. I want you to act. I want you to act like you would in a crisis. I want you to act like your house is on fire, because it is. »

Greta Thunberg, lors du Forum économique mondial à Davos, The Guardian, 2019

### Problématique

Le phénomène des changements climatiques représente, pour plusieurs spécialistes, le plus grand défi et enjeu mondial de notre époque. Il fait l'objet d'un consensus scientifique clair. Les changements climatiques auxquels nous faisons face résultent des activités humaines telles que l'industrialisation, l'extraction pétrolière et le déboisement. Les scientifiques s'accordent sur l'origine anthropique<sup>1</sup> de ces variations de climat :

Normalement, le climat change lentement sur une période de plusieurs milliers d'années. En raison de l'industrialisation et des activités humaines qui y sont associées, le climat de la planète se réchauffe rapidement. Le milieu scientifique affirme que les changements climatiques récents sont en grande partie causés par l'activité humaine, principalement par l'effet

---

<sup>1</sup> L'origine anthropique signifie que ces changements climatiques résultent des activités humaines et ne sont donc pas le résultat de processus naturels.

de la combustion d'énergies fossiles et du déboisement. Il s'agit donc de changements climatiques anthropiques (AQLPA, en ligne).

Si nous voulons modifier la tendance, une prise d'action ambitieuse est nécessaire de la part de tous et de toutes, mais plus particulièrement des gouvernements. En effet, les changements climatiques remettent fondamentalement en question notre mode de vie, l'exploitation intensive de la nature, notre économie capitaliste et, plus fondamentalement, notre rapport de domination à la nature qui nous mène actuellement à notre perte : soit à la possibilité que l'humanité s'éteigne avec la 6<sup>e</sup> grande extinction (Reeves, 2018, *La terre vue du cœur*).

Lors de la plénière de fermeture de la conférence internationale *La Grande Transition*, à Montréal, le 20 mai 2018, Maude Prud'homme, militante écoféministe, a fait un discours poignant. Plusieurs éléments ont particulièrement résonné en nous qui étions alors au tout début de la rédaction de ce mémoire. Elle a d'abord avancé qu'il fallait arrêter de se considérer comme des extraterrestres qui étaient venus d'ailleurs pour extraire et exploiter toutes les ressources de la Terre. Prud'homme a ensuite affirmé que les gaz à effet de serre (GES) ne sont pas la seule externalité de notre mode de vie actuel. Selon elle, il faut développer une vision globale pour intégrer la vie sous toutes ses formes (les champignons, les animaux, les plantes, etc.) et voir toutes les externalités que nous produisons, dont les GES ne sont qu'une partie. Le moment le plus fort de son intervention — qui est, d'une certaine manière, le sujet de ce mémoire — c'est lorsqu'elle a argué que si nous voulions vraiment transformer nos habitudes et tendre vers un monde différent, cela exigerait beaucoup de travail, mais également de prendre en compte nos sentiments (Prud'homme, 20 mai 2018). Faire entrer nos sentiments dans l'équation et dans la lutte signifie accepter les sentiments tels que la colère, la peur, le désespoir que fait éprouver un problème de cette ampleur. Ça demande d'« agir avec le désespoir environnemental » comme le titre de l'article de l'écoféministe Joanna Macy (1995) (traduit par Émilie Hache) le formule si bien. Dans

cet article, Joanna Macy soutient que la tristesse, la colère et le désarroi que les personnes peuvent ressentir lorsqu'elles sont confrontées à la possibilité de l'extinction humaine et à la crise écologique nous renvoient directement à la réalité de notre interdépendance parce qu'ils « nous ramènent chez nous à travers un sentiment d'appartenance mutuelle au corps vivant de la terre » (Macy, 2016 [1995], p. 181). La colère, la tristesse et la peur que nous ressentons face à la crise écologique sont, selon Macy, des émotions importantes, car elles nous confrontent à notre relation d'interdépendance à la nature.

Ainsi, lorsque nous ressentons du désespoir et de la peur face aux enjeux environnementaux, nous réalisons mieux que jamais que nous sommes vulnérables, dépendant.es à la terre et à la communauté qui l'habite, que nos modes de vie doivent être transformés et que nous sommes partie prenante de cet écosystème plus grand que nous. En fait, ce que Thunberg, Macy et Prud'homme demandent, c'est que nous cessions de nous considérer en dehors de la nature et de fuir nos responsabilités morales liées à notre interdépendance à la nature et aux limites de la terre. Ces deux femmes souhaitent que nous prenions conscience de notre vulnérabilité face à la terre et de la vulnérabilité de celle-ci face à nous, de manière à favoriser la prise en charge de nos responsabilités collectives et individuelles en lien avec la crise écologique. Ces constats et propositions des écoféministes Maude Prud'homme et Joanna Macy constituent notre point d'entrée sur le sujet de ce présent mémoire portant sur l'adoption du langage de la vulnérabilité par le gouvernement du Québec face à la question des changements climatiques.

Les écoféministes (Mies et Shiva, 1993 ; Plumwood, 1993 ; Merchant, 1980) ont depuis longtemps contesté la distanciation par rapport à la nature — qui est représentée comme féminine — et sa dévalorisation dans le paradigme de la pensée occidentale et dans nos sociétés capitalistes. Ainsi, les sociétés capitalistes et occidentales actuelles semblent concevoir la nature comme une extériorité que l'on peut exploiter, contrôler et maîtriser

(Merchant, 1980 ; Gilson, 2014 ; Plumwood, 1993). Or, les changements climatiques et la crise écologique révèlent notre vulnérabilité collective face à la nature ainsi que le lien d'interdépendance qui nous unit à elle. Les changements climatiques demandent une prise d'action par les gouvernements pour transformer la tendance actuelle.

Le gouvernement libéral du Québec de Jean Charest de 2012 a opéré, dans les plus récents documents qui développent les orientations politiques en matière de changements climatiques — le *Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020* et la *Stratégie d'adaptation sur les changements climatiques 2013-2020* — une transformation du langage qu'il utilise. Il a introduit le concept de vulnérabilité. Le terme vulnérabilité, qui n'apparaissait qu'une seule fois dans le plan d'action 2000-2004, revient à 42 reprises dans le plus récent plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Cette augmentation de l'occurrence de la notion de vulnérabilité dans les documents en matière de changements climatiques pourrait laisser présager que le gouvernement libéral de 2012 a modifié sa vision des enjeux environnementaux. À tout le moins, elle laisse croire qu'une nouvelle donnée, la vulnérabilité, est prise en compte dans les considérations politiques en matière de lutte aux changements climatiques.

#### La vulnérabilité : état de la question

La vulnérabilité s'est vu accorder une importance accrue depuis les 20 dernières années dans plusieurs domaines tels que la sociologie, l'économie, les sciences de l'environnement, la géographie, la philosophie, la bioéthique et l'éthique. Par exemple, la vulnérabilité est de plus en plus utilisée comme indicateur de risques par les acteurs du développement international pour définir la situation de certains groupes et régions du monde en rapport à un environnement social, économique et physique qui comporte

certains dangers. Depuis les dix dernières années, les organisations internationales comme Médecins Sans Frontières<sup>2</sup> et la Croix-Rouge<sup>3</sup> tendent à intégrer plus régulièrement la vulnérabilité comme une caractéristique des communautés qui sont exposées aux désastres et aux catastrophes humaines et naturelles. Dans l'édition spéciale *Vulnerability to natural hazards—the challenge of integration* (2011) de la revue scientifique *Natural Hazards*, les éditeurs Sven Fuchs, Christian Kuhlicke et Volker Meyer notaient la popularité et l'utilisation grandissante du concept. « Ces dernières années, le terme vulnérabilité est devenu un mot à la mode dans la recherche sur les risques naturels et les changements climatiques. » [notre traduction] (Fuchs, Kuhlicke, Meyer, 2011, p. 609).

Selon la définition du glossaire de l'Université de Moncton sur les changements climatiques, la vulnérabilité permet de hiérarchiser les besoins en termes d'adaptation. (Umoncton, en ligne) Cependant, la même source relate que « la vulnérabilité apparaît comme un concept confus et difficilement mesurable, alors qu'il constitue un enjeu fondamental dans la mise en place de politique d'adaptation. » (Umoncton, en ligne) L'augmentation de la mobilisation du concept a fait naître plusieurs débats théoriques sur les contours de la vulnérabilité qui restent encore flous aujourd'hui.

---

<sup>2</sup> Voir les différents récents articles de Médecins Sans Frontières : <https://www.medecinssansfrontieres.ca/article/traiter-les-plus-vuln%C3%A9rables-un-aper%C3%A7u-des-projets-de-msf-en-europe-pour-les-migrants>; <https://www.msf.fr/communiqués-presse/violences-vulnerabilite-et-migration-bloques-aux-portes-de-l-europe>; <https://www.msf.fr/actualites/conference-on-abortion-l-avortement-une-vulnerabilite-universelle-en-videos>

<sup>3</sup> Voir les différents articles du croissant et de la Croix-Rouge : <https://www.ifrc.org/en/what-we-do/disaster-management/about-disasters/what-is-a-disaster/what-is-vulnerability/>; [https://www.ifrc.org/Global/Publications/disasters/vca/Vca\\_en.pdf](https://www.ifrc.org/Global/Publications/disasters/vca/Vca_en.pdf)

Fuchs, Kuhlicke et Meyer révélaient qu'il existe dans le domaine des catastrophes naturelles plus d'une douzaine de définitions (Fuchs, Kuhlicke et Meyer, 2011). Selon ces auteurs, la multiplicité des définitions de la vulnérabilité s'explique, entre autres, par le fait que chaque domaine de recherche développe sa propre compréhension du concept. Pour la philosophe Estelle Ferrarese, la multiplicité des usages de la vulnérabilité renvoie généralement à l'idée que « la vulnérabilité présuppose une évaluation normative : elle exige de nous, des institutions, du système juridique, d'agir pour protéger, prendre soin et ne pas tirer avantage de cette situation [de vulnérabilité] » [notre traduction] (Ferrarese, 2016, p.150). La vulnérabilité a une portée normative, car elle commande des actions, des mesures et implique une forme de responsabilité. À cet effet, un débat important s'est imposé en philosophie depuis les 15 dernières années, notamment sur la conception de la vulnérabilité qui devrait être privilégiée dans notre vision des enjeux politiques et sociaux ainsi que de la responsabilité qu'elle implique.

Dans l'ouvrage *Protecting the Vulnerable*, Robert E. Goodin défend le concept de vulnérabilité entendu comme sa capacité à identifier des personnes et des groupes de personnes qui devraient recevoir une plus grande protection — de la part des institutions — face aux risques de leur environnement. Il écrit : « If people can be said to be vulnerable to harms from men or from nature, then from the actions of the subject, then protecting the vulnerable must amount to protecting them from all these sorts of threatened harms. ». (Goodin, p.110) Ainsi, accorder ou reconnaître à certains sujets un statut de personnes vulnérables permet d'engager la responsabilité de ceux qui sont en relation avec eux afin de mieux les protéger. Cette conception de la vulnérabilité est tirée du sens commun qui lui est d'ordinaire conféré, c'est-à-dire, de ce qu'elle suggère une susceptibilité à être affecté, brisé, blessé, etc. Selon la définition du Dictionnaire Larousse en ligne, ce qui est vulnérable est ce « qui est exposé à recevoir des blessures, des coups ; qui est exposé aux atteintes d'une maladie ; qui peut servir de cible facile aux attaques d'un ennemi ; qui, par ses insuffisances, ses imperfections, peut donner prise à des attaques » (Larousse, en ligne). La vulnérabilité émerge dans la

mesure où la faille interne (la susceptibilité à être blessé) est mise en relation avec la potentialité du risque (le danger extérieur) (Armstrong, 2017 ; Goodin, 1986). La vulnérabilité est donc inconstante et varie selon l'accroissement de la présence des facteurs de risque ou des moyens de résilience (Luna, 2009 ; Levine et al, 2004 ; Goodin, 1986). Cette conception de la vulnérabilité dans des politiques publiques a pour principale fonction d'*identifier* des groupes, populations, endroits ou espaces qui méritent une protection ou une attention particulière de la part des institutions publiques (Luna, 2009 ; Levine et al, 2004). À cet effet, Frédérick Armstrong définit la vulnérabilité comme un *flagging concept* (qui représente la levée du drapeau rouge pour signaler l'importance d'accorder une attention) (Armstrong, 2017). La fonction d'identification permet de générer un devoir et une responsabilité du politique face aux sujets vulnérables.

Selon les éthiciennes du *care* telles que Sandra Laugier, Joan Tronto, Naïma Hamrouni et les philosophes féministes comme Judith Butler et Erinn C. Gilson, nous avons tort d'associer la vulnérabilité uniquement aux personnes âgées, aux nourrissons ou aux personnes considérées plus « faibles », comme le fait le sens commun. Cette conception de la vulnérabilité a pour effet, selon elles, d'invisibiliser le travail de soin qui s'accomplit quotidiennement à l'égard des personnes considérées indépendantes — dont le *self-made-man* serait l'exemple parfait — qui sont tout autant vulnérables, mais qui ont un accès privilégié aux ressources qui leur permettent de nier cette condition (Hamrouni, 2015).

En mobilisant la notion de vulnérabilité originaire (Butler ; 2004), ontologique (Gilson, 2011) ou ordinaire (Hamrouni, 2015), les éthiciennes du *care* et les philosophes féministes placent la vulnérabilité au cœur de la conception des sujets et demandent qu'elle soit au centre de la politique. Selon ces théoriciennes, la reconnaissance de la vulnérabilité de tous et de toutes permet de procéder à un changement radical dans la façon de considérer l'organisation de la société, la distribution des responsabilités ainsi

que les activités politiques et économiques (Laugier, 2015). La vulnérabilité est commune à tous les individus de par leur « condition d'ouverture à affecter et à être affecté » [notre traduction] (Gilson, 2011, p. 310). Cette condition provient de la réalité biologique de nos corps et du fait que nous avons besoin des autres pour assurer notre survie. Les autres incluent ici, non seulement les proches nécessaires au bien-être de nos personnes comme nos parents, mais également les personnes qui prennent en charge le travail de soin nécessaire à notre survie, la nature et toutes les structures sociales qui permettent notre reproduction en tant qu'individus et en tant que société.

En plaçant la vulnérabilité au centre de notre conception des êtres humains, nous mettons en lumière le travail et les ressources mobilisées (la nature, le travail des femmes dans la sphère domestique, la main-d'œuvre précaire, le travail des personnes immigrantes, racisées et sans statut) dont les personnes, considérées les plus autonomes, dépendent. Il ne s'agit pas ici, pour ces penseuses, de nier qu'il y a des personnes qui ont besoin de davantage de soutien de la part des institutions, mais plutôt de montrer l'effet politique de l'identification des sujets vulnérables. Selon Butler, nous devons rester critiques lorsque les institutions politiques attribuent le statut de vulnérables à des populations qu'elles contribuent, par le maintien des rapports de pouvoir en place, à précariser. Les institutions politiques patriarcales, racistes, colonialistes, capacitistes et capitalistes attribuent le statut de vulnérables aux personnes qu'elles précarisent comme les femmes, les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap, etc. Cette attribution du statut de vulnérabilité invisibilise alors les rapports de pouvoir à l'œuvre et institue un devoir de protection paternaliste au politique, laissant croire que ces personnes sont intrinsèquement plus faibles. Ainsi, la vulnérabilité permet au politique de se targuer de prendre soin de ces populations en leur accordant un statut spécial, alors que, dans les faits, les populations dites vulnérables sont généralement laissées pour compte (Laugier, 2015 ; Butler, 2006, 2015). Pour cette raison, Butler distingue la vulnérabilité originaire, le fait de tous les êtres humains, de la précarité

induite par les rapports de pouvoir et par des structures sociales soutenant davantage certaines personnes au détriment des autres. Butler écrit au sujet de la précarité :

[...] Et si des vies peuvent être rendues précaires en vertu d'un certain nombre de maladies et de catastrophes naturelles, il reste vrai — comme on l'a vu de façon si spectaculaire à la Nouvelle-Orléans, en 2005, après l'ouragan Katrina — que les maladies peuvent être ou non prises en charge par les institutions existantes, que les catastrophes naturelles frappant certaines zones peuvent être évitables pour certaines populations, mais pas pour d'autres, et que tout cela conduit à une certaine distribution démographique de la précarité. (Butler, 2016, p. 140 )

La centralité de la vulnérabilité dans la politique et dans la conception des humains expose les liens qui nous unissent à la nature. Elle révèle les inégalités dans l'accessibilité aux ressources sociales, naturelles et économiques, qui se traduisent par l'indépendance et l'opulence de certains au détriment des autres, notamment, par le bénéfice du travail de soutien des personnes précarisées. Elle met aussi en lumière que les structures politiques soutiennent davantage des sphères et des personnes, c'est-à-dire celles avantagées par les rapports de pouvoir. La vulnérabilité, comme notion transformatrice et féministe, porte notre attention sur les conditions de notre reproduction : les ressources et les activités de soins qui sont nécessaires à cet effet. La reconnaissance de la vulnérabilité et de sa centralité demande alors que les limites biologiques de nos corps et de la nature soient prises en compte. Elle permet que soient replacés au centre du politique les soins qui sont invisibilisés de la sphère publique dans la séparation politique publique/privée et productif/reproductif critiquée par les féministes depuis des décennies (Okin, 1989 ; Fraser, 2013 ; Tronto, 1993). Enfin, la vulnérabilité fait apparaître les liens d'interdépendance et la responsabilité qui nous lient aux autres personnes et à la nature, mais qui sont niés dans la sphère politique.

L'analyse de la responsabilité en termes relationnels permet de replacer au cœur de l'analyse la question du pouvoir — des inégalités de pouvoir — et celle des asymétries de responsabilités. [...] Il s'agit de prendre

sérieusement en compte l'existence de ces relations et de ce qui relie effectivement les personnes à distance. (Laugier, 2012, p. 139)

Pour les éthiciennes du *care*, la reconnaissance de nos relations et de notre vulnérabilité expose la responsabilité provenant du fait d'agir dans un monde commun et d'affecter les autres par nos actions. Cette responsabilité politique et éthique dépasse la responsabilité au sens juridique (responsabilité en vertu des lois) et la responsabilité sociale de protection des personnes les plus précarisées.

#### Intégration du concept de vulnérabilité dans les orientations politiques en matière de changements climatiques du Québec

L'accroissement général de l'intérêt pour le concept de vulnérabilité est également visible dans les orientations gouvernementales en matière de changements climatiques du Québec. Dans le cadre des orientations politiques face à la lutte aux changements climatiques, la reconnaissance de la vulnérabilité pourrait nous amener à repenser notre rapport à la nature. Ce virage pourrait indiquer que le gouvernement reconnaît notre vulnérabilité en tant que société par rapport aux changements climatiques et notre interdépendance face à la nature. Elle pourrait nous amener à prendre en compte notre responsabilité, les limites écologiques de la Terre, à tendre vers la décroissance et à limiter drastiquement l'exploitation des ressources. L'intégration de la considération pour la vulnérabilité pourrait ainsi traduire une volonté de s'orienter vers un changement de paradigme : indiquer le passage d'un paradigme anthropocentré (qui place l'être humain au centre et qui justifie notre domination sur la nature) à un paradigme écocentré (qui propose une vision écologique et holiste).

Or, la théoricienne du *care* Sandra Laugier, dans l'ouvrage *Tous vulnérables ? Le care, les animaux et l'environnement*, exprime un doute quant à l'intégration du concept de

vulnérabilité dans le discours politique et moral. Selon elle : « la dépendance et la vulnérabilité sont des réalités difficiles à reconnaître, même si elles sont aisément admises dans le discours, moral ou politique ». (Laugier, 2012, p. 9) Alors que Sandra Laugier mobilise le concept de vulnérabilité pour sa portée critique, elle se questionne sur sa mobilisation dans le discours politique. Selon elle, les politicien.nes utilisent le concept de vulnérabilité sans véritablement intégrer sa portée critique, car la reconnaissance de la vulnérabilité et de la dépendance devraient nécessairement ébranler les bases sur lesquelles reposent les politiques actuelles : soit déconstruire la conception du citoyen comme un être autonome et indépendant face à la nature et au travail de soin (Laugier, 2015, p. 128). À cet effet, nous pouvons nous questionner à savoir si l'intégration du concept de vulnérabilité dans les orientations politiques en matière de changements climatiques du Québec engage la visée transformatrice du concept et permet d'ébranler la conception anthropocentrique du sujet indépendant face à la nature.

### Démarche adoptée

Dans le cadre de ce mémoire, nous adoptons une démarche similaire à celle développée par Sara Ahmed dans l'ouvrage *On being Included: Racism and Diversity in Institutional Life*. Dès l'introduction, Sara Ahmed demande ce que l'intégration de la diversité comme concept et langage dans le discours institutionnel du monde académique *produit et fait*. À la suite du constat de l'utilisation grandissante du langage de la diversité dans le discours des institutions académiques, elle émet un doute quant à son effet politique réel. Sara Ahmed pose cette question : « We might want to be cautious about the appealing nature of diversity and ask whether the ease of its incorporation by institutions is a sign of the loss of its critical edge. » (Ahmed, 2012,

p. 1). Ahmed, dans cet ouvrage, propose d'observer si l'intégration de la diversité implique des changements au sein des institutions qui adoptent son langage.

What does diversity do? What are we doing when we use the language of diversity? These questions are ones that I pose in this book. [...] These questions can be asked as open questions only if we proceed with a sense of uncertainty about what diversity is doing and what we are doing with diversity. (Ahmed, 2012, p. 1)

Les résultats de sa recherche démontrent que l'intégration de la diversité, qui avait un potentiel critique important, sert finalement à maintenir la blancheur<sup>4</sup> des institutions académiques en place. Ainsi, l'utilisation du langage de la diversité permet l'intégration des critiques émanant des marges sans déconstruire la reproduction des rapports de pouvoir déjà présents. De manière similaire, Glenn Sean Coulthard démontre brillamment dans l'œuvre *Peau rouge, masques blancs* que l'utilisation du langage de la reconnaissance et de la réconciliation face aux demandes politiques des peuples autochtones du Canada ne sert pas à déconstruire ou à affaiblir la logique coloniale d'assimilation et de dépossession territoriale, matérielle et idéale, mais au contraire à la légitimer (Coulthard, 2014). La cooptation de ces concepts critiques a plutôt permis de perpétuer les rapports de pouvoir à l'œuvre tout en donnant une apparence de transformation des institutions et de leurs pratiques.

---

<sup>4</sup> La blancheur est un concept qui sert à « interroger le sous-texte qui suggère que les « Blancs » sont la référence, un universel qui englobe toute l'humanité alors que les « non-Blancs » ont des particularités. La blancheur met donc en lumière les présuppositions associées à l'identité blanche et en révèle les privilèges » (Pierre, Ligue des droits et libertés, en ligne). Dans le cadre de l'article de Sara Ahmed, il sert à exposer la réalité matérielle et idéale de la blancheur des institutions académiques à travers les personnes qui y sont en position de pouvoir et les discours homogénéisant et racistes qui y sont tenus (Ahmed, 2012).

Dans une démarche analogue, ce mémoire propose une lecture critique des usages de la vulnérabilité dans les orientations politiques 2013-2020 en matière de changements climatiques du gouvernement du Québec. Le gouvernement du Québec se conforme à la tendance générale, qui consiste à intégrer le concept de vulnérabilité, qu'est-ce que son usage fait et produit dans le champ des orientations politiques par rapport aux changements climatiques ? Qui ou quoi est considéré vulnérable ? Par rapport à qui ?

Dans le cadre de cette démarche qui nous appelle à rester ouvert.es sur ce que la vulnérabilité fait ressortir des orientations politiques, nous avons choisi de mobiliser la question de recherche suivante :

#### Question générale

Qu'est-ce que l'adoption du concept de vulnérabilité dans les orientations politiques 2013-2020 en matière de changements climatiques du gouvernement du Québec permet d'opérer ?

Face à cette question, nous adoptons une hypothèse de recherche basée, tant sur les doutes que formule Sandra Laugier quant à l'intégration de la vulnérabilité dans le discours politique, que sur le constat, fait par Ahmed et Coulthard, suivant lequel les concepts critiques émanant des marges, que ce soit des critiques antiracistes, décoloniales, autochtones ou féministes sont le plus souvent cooptés par les logiques dominantes, lorsqu'ils sont intégrés (Coulthard, 2014 ; Ahmed, 2012). Ainsi, l'hypothèse que nous formulons est la suivante :

## Hypothèse générale

L'adoption du concept de vulnérabilité dans les orientations gouvernementales en matière de changements climatiques semble être l'occasion de poursuivre le même type de politiques qui ont jusqu'ici mis de côté les enjeux éthiques que soulève notre rapport à la nature.

## Méthodologie

Deux documents constituent le corpus de l'analyse. La question de recherche a émergé face au constat de l'adoption du concept de vulnérabilité dans le plus récent *Plan d'action sur les changements climatiques. 2013-2020* (PACC 2013-2020) du gouvernement du Québec. Nous avons procédé à l'analyse qualitative des usages de la vulnérabilité dans ce document en nous attardant aux effets de ceux-ci, notamment sur le sens et le fond des orientations politiques. Nous avons soumis à l'analyse la *Stratégie d'adaptation sur les changements climatiques 2013-2020*, puisque celle-ci est intimement liée au Plan d'action et formule certaines de ses orientations, surtout dans le champ de l'adaptation aux changements climatiques.

## Les documents politiques analysés

Les documents politiques que nous avons analysés pour répondre à notre question et à notre hypothèse de recherche ont été publiés à l'été 2012 par le gouvernement libéral de Jean Charest, plus précisément, par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (son nom à l'époque) sous la direction du ministre, Monsieur Pierre Arcand. Ces documents donnent la ligne directrice en matière de lutte aux changements climatiques au Québec et encadrent l'action gouvernementale sur cet enjeu.

Dans le domaine des changements climatiques, le Québec s'est donné deux principaux champs d'action. Le premier champ d'action concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le second champ d'action vise à accroître la résilience du Québec face aux conséquences et aux impacts des changements climatiques (MELCC, 2012). Les actions, programmes et initiatives développés dans le cadre du PACC 2013-2020 et de la *Stratégie gouvernementale d'adaptation*, sont financés par le Fonds vert<sup>5</sup> dont les revenus proviennent du marché de plafonnement des émissions de gaz à effet de serre du Québec<sup>6</sup> (MELCC, en ligne). Les orientations politiques contenues dans les documents analysés sont les suivantes :

1- Réduire la consommation de pétrole et améliorer l'efficacité énergétique ;

---

<sup>5</sup> Le Fonds vert a été créé, en 2006, en vertu de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et vise à favoriser le développement durable, la préservation de la biodiversité et la lutte aux changements climatiques (MELCC, en ligne). Les fonds proviennent des ventes de droits d'émission de gaz à effets de serre sur le marché du carbone qui impose un plafonnement ainsi que des redevances pour l'utilisation de l'eau et pour l'élimination des matières résiduelles (MELCC, en ligne).

<sup>6</sup> Le marché du carbone a été instauré au Québec, en 2013, par le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques. Il s'agit d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE). (MELCC, en ligne)

- 2- Soutenir le développement du transport collectif et actif ;
- 3- Encourager et soutenir l'électrification des transports ;
- 4- Augmenter le recours aux sources d'énergies renouvelables dans tous les secteurs d'activité ;
- 5- Agir de manière proactive en matière d'adaptation aux conséquences des changements climatiques, notamment à travers l'adoption de la Stratégie d'adaptation ;
- 6- Développer l'expertise et les connaissances sur les changements climatiques et ses impacts. (MELCC, en ligne)

### ***Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques***

Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques est considéré par le Ministère comme le « principal outil du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques » (MELCC, en ligne).

Ce plan d'action constitue la pièce maîtresse de l'approche stratégique du Québec en matière de changements climatiques. Il présente un ensemble d'outils qui contribueront à l'atteinte des objectifs du Québec en matière de réduction des GES et d'adaptation aux impacts des changements climatiques (MELCC, 2012, p.1).

Ce plan sert à établir les orientations politiques, les actions et les mesures que le gouvernement doit prendre ainsi que le budget accordé. En introduction, les constats de la communauté scientifique relativement aux changements climatiques sont présentés : d'ici à 2050, il est prévu qu'il y ait des augmentations du climat de 3,8 degrés Celsius dans le Nord et 6,5 degrés Celsius dans le Sud. Le plan d'action est ensuite divisé en trois thèmes : 1 — préparer l'avenir, 2 — réduire nos émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs et 3 — renforcer la résilience de la société québécoise par rapport aux changements climatiques. Le PACC 2013-2020 présente

30 priorités auxquelles un budget est alloué. Les deux figures suivantes provenant du Plan d'action présentent ces priorités ainsi que les montants alloués.

PRIORITÉS	BUDGET (MILLIONS \$)	
<b>PRÉPARER L'AVENIR – AMÉNAGER DURABLEMENT, INNOVER, MOBILISER ET MONTRER LA VOIE POUR RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GES ET S'ADAPTER</b>		
<b>Aménager – les collectivités québécoises au premier plan</b>		
<b>1</b>	Induire un aménagement durable du territoire dans une perspective de lutte aux changements climatiques	6,0
<b>2</b>	Soutenir les municipalités et les collectivités dans leurs initiatives de réduction de GES, d'adaptation aux changements climatiques et d'aménagement durable du territoire	94,0
<b>3</b>	Favoriser une gestion des risques qui minimise la vulnérabilité des collectivités	21,2
<b>Innovier – développer les connaissances et les technologies</b>		
<b>4</b>	Soutenir l'innovation, la recherche, le développement, la démonstration et la commercialisation de technologies visant la réduction des émissions de GES	40,0
<b>5</b>	Poursuivre le développement des réseaux de surveillance climatologique	15,0
<b>6</b>	Soutenir la recherche en adaptation	45,6
<b>Mobiliser – engager la population et les partenaires dans l'action</b>		
<b>7</b>	Diffuser les connaissances, les savoir-faire et les solutions en matière de réduction de GES et d'adaptation aux changements climatiques	26,5
<b>8</b>	Mobiliser le Québec en soutenant des initiatives de la société civile et des communautés	44,0
<b>9</b>	Faire rayonner le Québec au Canada et sur la scène internationale	2,5
<b>Montrer la voie – un État québécois engagé et exemplaire</b>		
<b>10</b>	Intégrer à l'administration publique la préoccupation des changements climatiques	4,5
<b>11</b>	Favoriser la réduction de GES reliés aux opérations de l'administration publique	14,0
<b>RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS TOUS LES SECTEURS</b>		
<b>Instaurer un marché du carbone</b>		
<b>12</b>	Envoyer un signal de prix du carbone en instaurant un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission	8,0
<b>Favoriser une mobilité durable des personnes et des marchandises</b>		
<b>13</b>	Promouvoir le transport collectif et alternatif en améliorant l'offre, en développant les infrastructures et en facilitant les choix durables	1536,7
<b>14</b>	Verdir le parc automobile grâce à des véhicules plus écoénergétiques et mieux entretenus	40,0
<b>15</b>	Investir dans l'intermodalité et la logistique pour optimiser le transport des marchandises et des personnes	85,0
<b>16</b>	Améliorer l'efficacité du transport maritime, ferroviaire, aérien et hors route	38,0

**Figure 1 — Priorités et budget alloué par le PACC 2013-2020 (MELCC, 2012, p. 54)**

**Figure 2 – Priorités et budget alloué par le PACC 2013-2020 suite (MELCC, 2012, p. 55)**

PRIORITÉS	BUDGET (MILLIONS \$)
<b>17</b> Réduire l’empreinte environnementale du transport routier des marchandises	77,0
<b>Soutenir les entreprises québécoises dans leur transition vers une économie plus faible en carbone</b>	
<b>18</b> Améliorer le bilan carbone et l’efficacité énergétique des entreprises québécoises	200,0
<b>Favoriser l’émergence de bâtiments durables</b>	
<b>19</b> Verdir les normes relatives aux bâtiments	34,0
<b>20</b> Favoriser les énergies renouvelables et l’efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels	123,3
<b>21</b> Réduire l’utilisation des halocarbures	19,7
<b>Contribuer au développement d’une agriculture durable</b>	
<b>22</b> Outiller les agriculteurs pour mieux gérer les émissions de GES des cultures et des élevages	10,0
<b>Allier environnement et économie dans la gestion de nos matières résiduelles</b>	
<b>23</b> Soutenir les réductions d’émissions de GES associées à la gestion des matières résiduelles	10,3
<b>Tirer profit du potentiel d’énergie renouvelable du Québec</b>	
<b>24</b> Favoriser l’émergence des bioénergies	50,0
<b>25</b> Améliorer l’efficacité énergétique d’appareils d’usage courant	0,5
<b>RENFORCER LA RÉSILIENCE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>	
<b>Maintenir la santé des individus et des communautés</b>	
<b>26</b> Prévenir et limiter les maladies, les blessures, la mortalité et les impacts psychosociaux	22,3
<b>Préserver la prospérité économique</b>	
<b>27</b> Soutenir les acteurs économiques vulnérables	16,4
<b>Renforcer la pérennité et la sécurité des bâtiments et des infrastructures</b>	
<b>28</b> Réviser les critères de conception et les modes de gestion et d’entretien des infrastructures	11,5
<b>Conserver la biodiversité et les bénéfices offerts par les écosystèmes</b>	
<b>29</b> Actualiser les outils d’évaluation, de protection et de gestion de la biodiversité et des écosystèmes	9,0
<b>30</b> Actualiser les connaissances et adapter les outils de gestion des ressources hydriques	15,0
<b>GARDER LE CAP – COORDINATION, SUIVI ET REDDITION DE COMPTES</b>	
Coordination, suivi et reddition de comptes	45,0
<b>TOTAL</b>	<b>2 665,0</b>

***La Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020***

Le gouvernement du Québec a également adopté, en juin 2012, antérieurement à l'adoption du PACC 2013-2020, une première Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020. La Stratégie est le premier document politique développé par le Ministère visant spécifiquement à développer des mesures et des actions en matière d'adaptation aux changements climatiques. Elle découle de la reconnaissance par le gouvernement de la réalité actuelle du réchauffement climatique et des effets qui se feront inévitablement ressentir au Québec.

Elle [la stratégie gouvernementale d'adaptation] définit les grandes orientations stratégiques et les priorités gouvernementales en fonction des principaux risques encourus par les différentes composantes de la société devant les changements climatiques. Elle vise également à faire connaître aux instances locales et régionales, ainsi qu'à la population en général, les *principaux enjeux et les grands chantiers liés à l'adaptation aux changements climatiques qui mobiliseront le gouvernement du Québec et ses partenaires* au cours des prochaines années. [italique ajouté] (MELCC, en ligne)

La Stratégie a pour principal objectif de minimiser les impacts et les effets des changements climatiques et d'augmenter la résilience de la société québécoise. Les mesures qui sont au cœur de la Stratégie portent sur l'aménagement durable du territoire, la recherche, surveillance, la gestion intégrée et efficace des risques ainsi que le soutien aux entreprises et aux secteurs les plus vulnérables (MELCC, 2012, p.3).

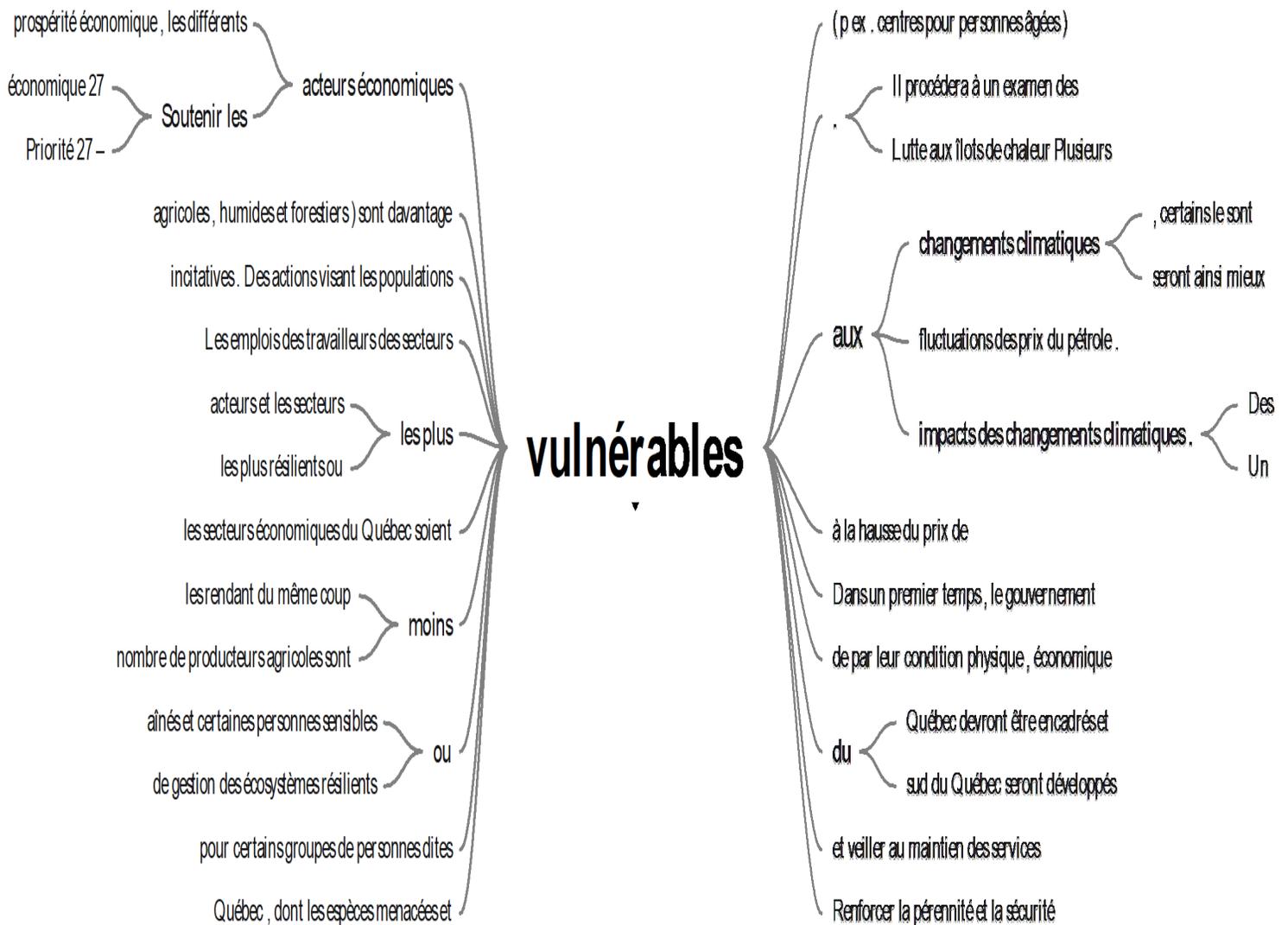
## La méthode

La méthode qualitative d'analyse de contenu a été mobilisée afin d'examiner ce que l'adoption du concept de vulnérabilité permettait d'opérer dans les orientations politiques du Québec en matière de changements climatiques (Jones, Burnay, Servais, 2000). Ce qui a été spécifiquement observé, ce sont les usages de la notion de vulnérabilité dans les documents et leurs effets. Nous avons cherché à faire ressortir ce que l'adoption de la vulnérabilité permettait de mettre au premier plan dans les orientations politiques en matière de changements climatiques. Nous avons principalement analysé les enjeux sur lesquels la vulnérabilité attirait notre attention. Il n'était donc pas question d'analyser les documents dans leur ensemble ainsi que toutes les mesures prises par le gouvernement, mais plutôt de les analyser en fonction de l'identification de la vulnérabilité ou de son usage dans le discours. Ainsi nous nous sommes demandé, lorsqu'on identifie des secteurs ou des sujets comme vulnérables, qui sont-ils ? Quelles actions ou mesures impliquent cette vulnérabilité ? Ou bien, quel type de rapport aux changements climatiques et à la nature impliquent les usages de la vulnérabilité ?

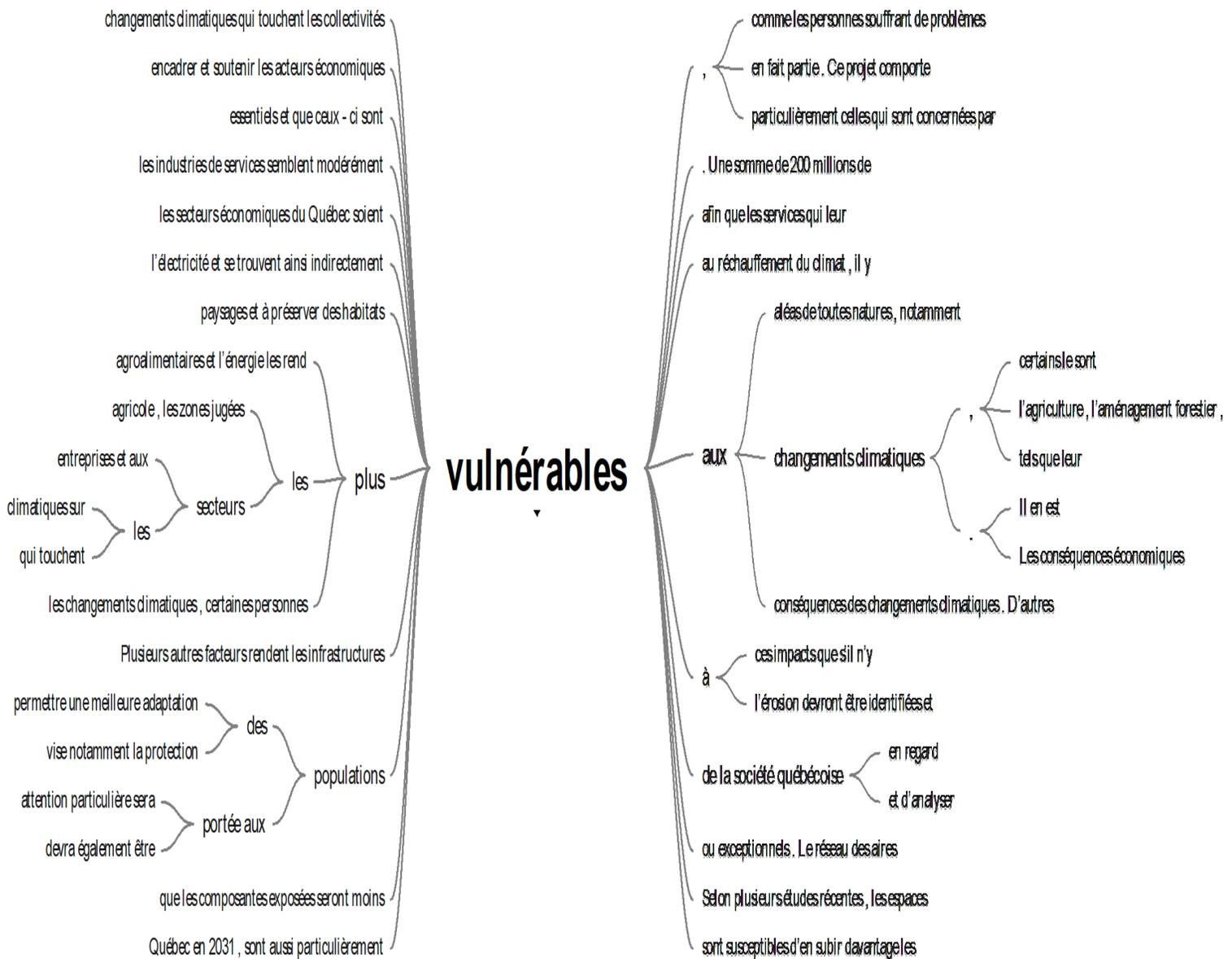
Le *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* contient 66 pages, dans lesquelles le terme vulnérabilité survient 42 fois. De son côté, la *Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020* traite à 54 reprises de la vulnérabilité à l'intérieur des 52 pages. Les 96 occurrences de la vulnérabilité ont donc été analysées. Le traitement des données a été réalisé en deux temps. D'abord, nous avons codé les documents à l'aide du logiciel Nvivo en commençant à partir des occurrences de la vulnérabilité et en identifiant les thèmes et termes principaux y étant associés : la gestion des risques, l'économie, l'adaptation, les effets des changements climatiques. Ensuite, nous avons traité les occurrences de la vulnérabilité manuellement à l'aide d'un tableau (voir modèle annexe A) pour

identifier plus spécifiquement : les causes de la vulnérabilité, les sujets considérés vulnérables et les actions et mesures mises en place face à cette vulnérabilité. Le tableau a servi à analyser de manière plus approfondie toutes les occurrences de la notion de vulnérabilité (vulnérabilité, vulnérable). De plus, afin d'offrir un aperçu des occurrences de la vulnérabilité dans les deux documents analysés et les termes qui y sont associés, nous avons produit les deux figures suivantes (Figure 3 et Figure 4).

**Figure 3 — Occurences de la vulnérabilité dans le Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020**



**Figure 4 — Occurences de la vulnérabilité dans la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020**



## Objectifs de recherche

Deux objectifs sont au cœur de ce mémoire. Le premier objectif poursuivi est d'examiner si l'adoption du langage de la vulnérabilité dans les orientations politiques en matière de changements climatiques nous invite à redéfinir le rapport de la société à la nature. Le second objectif est de défendre, à partir des théoriciennes écoféministes, des éthiciennes du *care* et des philosophes féministes, le potentiel de la conception ontologique et ordinaire de la vulnérabilité pour orienter notre rapport à la nature dans le contexte des changements climatiques.

## Structure du mémoire

Notre mémoire se divise en trois chapitres. Dans le premier chapitre, nous exposons les secteurs identifiés comme vulnérables et la façon dont l'usage du concept de vulnérabilité influence les orientations politiques en matière de changements climatiques du gouvernement du Québec. Il s'agit de démontrer que la notion de vulnérabilité est essentiellement employée face aux secteurs économiques au cœur du Plan Nord, alors que la vulnérabilité des populations est reléguée au second plan.

Dans le second chapitre, nous illustrons la façon dont les usages de la vulnérabilité opèrent de manière à promouvoir et à légitimer la nécessité d'augmenter les connaissances des risques et des vulnérabilités par le gouvernement et, ce faisant, représentent la vulnérabilité comme un défi technique. Cette façon de concevoir la vulnérabilité et les risques invisibilise le problème de fond, qui ne concerne pas les conséquences des changements climatiques, mais plutôt leurs causes et qui renvoie donc à la question de l'exploitation intensive de la nature. Ces usages réitèrent la capacité de contrôle et la logique de maîtrise et, ainsi, invisibilisent la vulnérabilité face

aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles qui menacent de se produire davantage. Ce constat nous renvoie aux critiques de la logique de maîtrise formulées par les écoféministes, les théoricien.nes de la pensée décoloniale, les éthiciennes du *care* et les théoricien.nes de l'épistémologie de l'ignorance qui constituent le cadre théorique de notre mémoire.

Le troisième chapitre porte sur la conception de la nature que traduisent les usages de la vulnérabilité dans les orientations politiques québécoises en matière de changements climatiques durant la période étudiée. Cette conception est confrontée aux critiques développées par les philosophes de l'environnement. Enfin, une défense de la vulnérabilité, comme notion pouvant orienter et transformer notre rapport à la nature et aux changements climatiques de manière à prendre en compte la responsabilité d'agir dans un monde commun, est proposée.

## CHAPITRE I

### LA VULNÉRABILITÉ : UNE OCCASION ÉCONOMIQUE ET L'INVISIBILISATION DES INÉGALITÉS

Dans mon insistance sur la vulnérabilité corporelle « commune », on verra peut-être une manière d'assoir l'humanisme sur une base nouvelle. Cela n'est pas impossible, mais je suis tentée de voir la chose autrement. La vulnérabilité doit être perçue et reconnue afin d'entrer en jeu dans une rencontre éthique, et rien ne garantit que c'est bien ce qui se produira. (Butler, 2005, p.71)

Dans ce chapitre, nous nous attardons aux usages de la vulnérabilité dans les orientations politiques en matière de changements climatiques par le gouvernement libéral de 2012, des usages opérant de manière à mettre de l'avant la vulnérabilité des secteurs de l'économie au centre du projet de développement économique qu'il défendait – le Plan Nord. L'accent mis sur ces secteurs, qui sont identifiés comme vulnérables, favorise le soutien étatique (via notamment le financement de la recherche) de leurs activités. Une seconde partie portera sur l'attention accordée à l'économie, reléguant ainsi au second plan les populations qui risquent de souffrir davantage des changements climatiques et du développement économique du Nord, comme les femmes et les peuples autochtones. Ces constats nous amènent à postuler que les usages de la vulnérabilité opèrent, non pas de manière à identifier tous les sujets qui seraient vulnérables face aux effets des changements climatiques, mais de manière arbitraire,

soit le fait d'identifier les sujets vulnérables en fonction des priorités politiques du gouvernement.

## 1.1 Les sphères considérées vulnérables

### 1.1.1 Interventions et actions en fonction de la vulnérabilité

Le tableau subséquent, que nous avons réalisé à partir des données disponibles sur le site du Ministère vise à présenter les financements qui ont été accordés par le gouvernement en fonction des priorités d'actions et des secteurs considérés vulnérables. À cet effet, en lien avec la vulnérabilité, le gouvernement intervient de manière à soutenir les collectivités afin de prévenir les sinistres en raison de l'augmentation prévue des catastrophes naturelles. Le gouvernement soutient également les programmes de recherche visant à identifier les risques et les vulnérabilités en matière de santé liés aux changements climatiques. En outre, le gouvernement finance une recherche sur les vulnérabilités du Nord arctique. Enfin, il soutient les acteurs économiques identifiés comme vulnérables. Ainsi, les usages de la vulnérabilité semblent opérer de manière à attirer l'attention sur certains secteurs et régions que le gouvernement souhaite soutenir, soit le secteur de la santé, les secteurs économiques identifiés, le Nord arctique ainsi que les collectivités qui doivent se prémunir contre les catastrophes à venir.

### **Tableau 1 — Priorités d'actions et financement PACC 2013-2020<sup>7</sup>**

---

<sup>7</sup> Tableau fait à partir des données du MELCC, en ligne.

<b>Priorités d'actions liées à la vulnérabilité</b>	<b>Financement (en millions de \$)</b>
3. Favoriser une gestion des risques qui minimise la <b>vulnérabilité</b> des collectivités	21,20 (total)
3.1 Systèmes de surveillance, de prévision, de suivi et d'alertes relatifs aux aléas pouvant s'accroître sous l'effet des changements climatiques	1,8
3.2 Soutien aux municipalités pour la réalisation de projets de prévention des sinistres	18,6
3.3 Accroissement de la résilience des systèmes et des infrastructures essentielles face aux changements climatiques	0,8
6. Soutenir la recherche en adaptation <sup>8</sup>	45,4 (total)
6.5 Programmes de recherche ciblés en analyse des risques et <b>vulnérabilités</b> de santé liés aux changements climatiques	3,3
6.8 Cartographie synthèse des <b>vulnérabilités</b> du Nord arctique	1,8
27. Soutenir les acteurs économiques <b>vulnérables</b>	13,31 (total)
27.1 Adaptation de la surveillance phytosanitaire, du diagnostic des ennemis des cultures et des stratégies d'intervention en fonction des impacts des changements climatiques	2,87
27.2 Soutien à l'adoption de bonnes pratiques agroforestières pour réduire les risques climatiques sur les sols agricoles	1,0
27.3 Analyse des risques et <b>vulnérabilités</b> du secteur des mines	0,20
27.4 Développement de stratégies de conservation et de gestion de l'eau en milieu agricole	1,00
27.5 <b>Vulnérabilité</b> des forêts et des activités forestières aux changements climatiques	4,5
27.6 Accompagnement et soutien en prévention et après sinistre pour les entreprises et le soutien à la relance des activités économiques à la suite d'un sinistre en lien avec les changements climatiques	2,04
27.7 Impact des changements climatiques sur l'industrie touristique	1,70

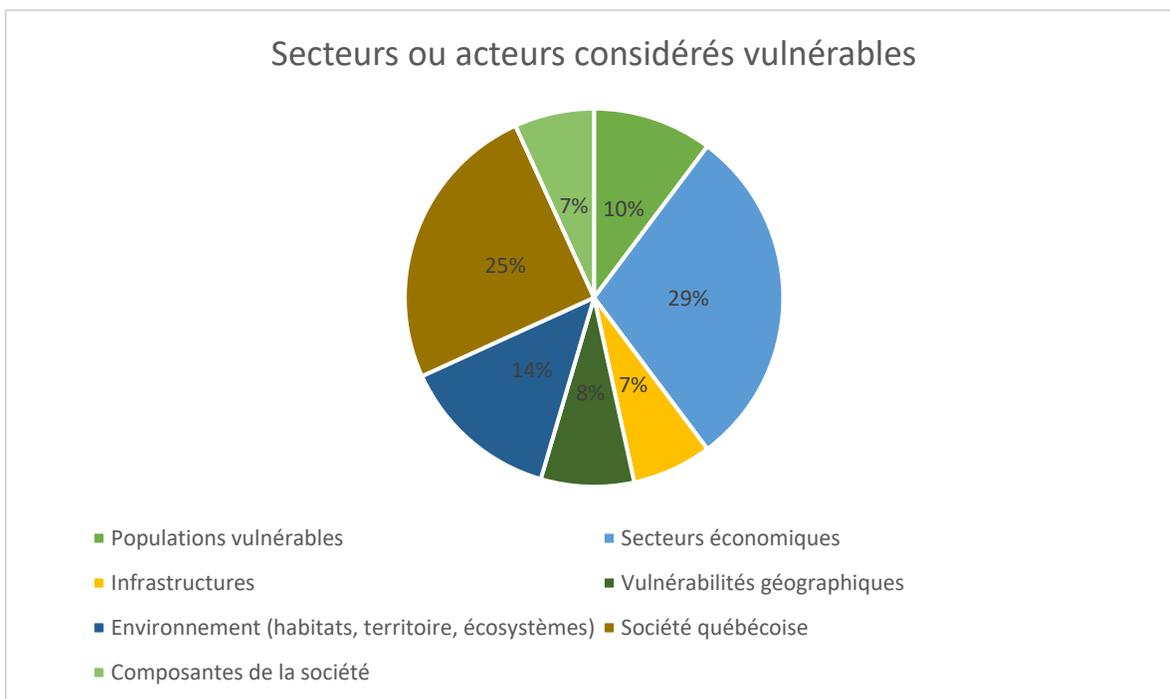
---

<sup>8</sup> Nous avons identifié la recherche financée uniquement en lien avec l'identification de la vulnérabilité, mais les investissements totaux (45,4 millions) incluent le financement de recherche pour les secteurs économiques, ces investissements sont identifiés dans les sections prochaines : 200 000\$ pour le secteur minier et 1,7\$ million pour le secteur touristique.

### 1.1.2 L'économie au cœur des orientations politiques en matière de changements climatiques

L'élément le plus frappant, qui ressort de l'analyse, est la place qu'occupent les secteurs économiques dans ce qui est considéré vulnérable et, plus particulièrement, ceux au cœur du Plan Nord (PN). Les résultats de notre analyse exposent que les secteurs économiques représentent la principale sphère considérée vulnérable aux changements climatiques, puisque 29 % des usages de la vulnérabilité portent sur ceux-ci. En effet, les secteurs et acteurs considérés le plus souvent vulnérables sont les acteurs économiques, les secteurs économiques et les activités économiques. Les secteurs économiques vulnérables sont identifiés comme tels en fonction des conditions extérieures, soit les impacts des changements climatiques et associés à des caractéristiques internes de leur secteur d'activité.

**Figure 5 — Secteurs et acteurs considérés vulnérables**



Ce qui ressort plus particulièrement de l'analyse est l'accent, à travers la récurrence, mis sur les secteurs économiques visés par le Plan Nord.

En effet, l'adoption, en juin 2012, des orientations politiques en matière de changements climatiques par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MELCC) s'inscrit, au Québec, dans un contexte marqué par la promotion, par le gouvernement libéral, du projet de développement économique du Plan Nord. Le Plan Nord représente un projet de développement économique misant principalement sur le développement du potentiel minier, hydroélectrique, agroalimentaire, forestier et touristique du Nord-du-Québec.

Le Plan Nord a pour objectif de développer le potentiel économique du territoire visé dans les secteurs de l'énergie, des ressources minérales, forestières et fauniques, ainsi qu'en matière de tourisme et de production alimentaire. Pour ce faire, le Plan Nord favorisera les investissements des entreprises et le démarchage des investissements à l'étranger, l'innovation et le développement de produits à plus grande valeur ajoutée. (Gouvernement du Québec, Plan Nord, 2011, banq, en ligne)

Ce projet controversé a suscité des oppositions de la part, notamment, de certaines communautés autochtones (Innus, Algonquins, Atikamekws), du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEÉPACQ) et des écologistes (Pour que le Québec ait meilleure mine) a été lancé, en 2011. Les publications des orientations politiques en matière de changements climatiques et du Plan Nord s'inscrivaient dans un contexte électoral puisque des élections provinciales devaient avoir lieu le 4 septembre 2012. À cet effet, le Plan Nord est le principal projet politique sur lequel le gouvernement libéral de Jean Charest misait pour sa réélection. Toutefois, celui-ci sera défait aux élections de septembre, ce qui empêchera l'adoption et la mise en œuvre du Plan Nord qui étaient prévues en 2012. Ce n'est qu'à la suite de l'élection du gouvernement libéral de Philippe Couillard, en 2014 qu'un Plan Nord revu sera officiellement adopté.

Or, les orientations politiques en matière de lutte aux changements climatiques parues à l'été 2012, adoptées par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) identifient la foresterie, la production hydroélectrique, l'agriculture, le secteur touristique et l'exploitation minière comme des secteurs économiques faisant partie des plus vulnérables. À cet effet, ces secteurs économiques les plus vulnérables sont distingués et identifiés :

Alors que les industries de services semblent modérément vulnérables aux changements climatiques, l'agriculture, l'aménagement forestier, la production hydroélectrique, les mines et la transformation des matières premières, dont dépendent l'économie et la sécurité alimentaire de certaines de collectivités québécoises, le sont davantage. (MELCC, 2012, p. 8)

Par ailleurs, bien que tous les secteurs économiques du Québec soient vulnérables aux changements climatiques, certains le sont davantage que d'autres, notamment lorsqu'ils dépendent directement des ressources naturelles ou des conditions climatiques. Il en est ainsi pour la foresterie, l'agriculture, le tourisme et l'exploitation minière. (MELCC, 2012, p. 37)

De fait, le gouvernement identifie les secteurs économiques vulnérables (agricole, minier, forestier, hydroélectrique et touristique) en fonction des changements climatiques et aléas météorologiques à prévoir, mais également en raison de leur dépendance aux ressources naturelles et aux conditions climatiques. Dans l'ensemble des documents, ces secteurs apparaissent comme sujets de la vulnérabilité en eux-mêmes plus spécifiquement.

Selon les données présentées dans les documents, le secteur agricole est vulnérable en raison des ressources en eau qui vont se raréfier dans certaines régions ainsi que de la prolifération des ennemis des cultures, notamment des organismes vivants (insectes nuisibles, mauvaises herbes ou parasites) causant des torts aux cultures et qui perturberont ainsi les récoltes (MELCC, 2012, p. 30). Pour pallier ces risques, le gouvernement a mis de l'avant un système de surveillance des ennemis des cultures et

a répertorié ceux qui étaient déjà présents au Québec. Il souhaite également favoriser une gestion responsable des ressources hydriques et soutenir l'implantation de pratiques de conservation des sols et de la biodiversité (MELCC, 2012, p. 37).

Pour ce qui est de la foresterie, ce secteur apparaît vulnérable en raison de la modification des cycles naturels de croissance des arbres ainsi que de la perturbation des écosystèmes induits par les changements climatiques (MELCC, 2012a, p.8). Le gouvernement souhaite développer des mesures préventives et adaptatives dans la gestion des ressources forestières. Dans ce contexte, il propose de développer les connaissances sur les effets prévus des changements climatiques sur le secteur forestier afin de les transmettre aux compagnies forestières et aux personnes impliquées localement dans la gestion des forêts. Le gouvernement a financé, à travers le Fonds vert (4,5 millions), une vaste étude sur la vulnérabilité des forêts et des activités forestières aux changements climatiques dans le but d'adapter la gestion forestière (MELCC, 2012a).

Au niveau du secteur minier, la dégradation du pergélisol<sup>9</sup>, qui menace la stabilité des infrastructures des compagnies minières, l'augmentation des précipitations pour certaines régions et la réduction des ressources hydriques pour d'autres posent certains défis pour l'industrie. Le gouvernement propose de soutenir le secteur minier à travers le financement d'une étude sur les effets des changements climatiques sur l'exploitation minière. Une étude intitulée *Analyse de risques et de vulnérabilités liés aux changements climatiques pour le secteur minier québécois* (2017) réalisée par l'Institut de recherche en mines et environnement (IRME) de l'Université du Québec

---

<sup>9</sup> Le pergélisol est un sol gelé en permanence. Il est un bon réservoir de carbone puisqu'il en concentre 2 fois plus que l'atmosphère. Le pergélisol québécois recouvre 25% des terres émergées de l'hémisphère Nord du Québec. (Québec science, en ligne)

en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) en collaboration avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MRNE) est le fruit de ces orientations politiques (financée par le Fonds vert à la hauteur de 200 000 \$) (Bussière et al., MERN, 2017).

De son côté, le secteur touristique est considéré vulnérable en raison de sa dépendance aux conditions météorologiques pour le déroulement de ses diverses activités. Afin de soutenir le secteur touristique, dont certains acteurs devront modifier et réorienter leurs activités, des recherches sur l'adaptation de l'industrie touristique menées par l'organisme Ouranos ont été financées (1,7 million de \$ du Fonds vert).

Enfin, en ce qui a trait au secteur hydroélectrique, les causes de sa plus grande vulnérabilité ne sont pas identifiées. À cet effet, le secteur hydroélectrique se présente, dans les orientations politiques, non pas comme un secteur nécessitant un soutien face aux changements climatiques, mais comme une voie de solution pour modifier nos sources énergétiques. À travers le PACC 2013-2020, il est proposé de se tourner vers des sources d'énergie plus vertes, notamment l'hydroélectricité.

Ainsi, mis à part le secteur hydroélectrique, le gouvernement identifie ces secteurs comme étant plus vulnérables et donc méritant une attention et un support accru. Ce faisant, les usages de la vulnérabilité entourant les secteurs économiques présentés comme vulnérables opèrent de manière à justifier le soutien qui leur est apporté, notamment par le financement des recherches sur les effets des changements climatiques sur leurs activités.

### 1.1.3 Vulnérabilités, risques et opportunités économiques

Pourtant, le narratif au sujet des secteurs économiques vulnérables semble contradictoire. En effet, à la page 8 de la *Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques*, le Ministère met à la fois l'accent sur la vulnérabilité accrue ainsi que sur les plus grandes opportunités économiques qui découleront des changements climatiques pour ces secteurs. Les secteurs comme l'industrie minière, l'hydroélectricité, la foresterie, l'agroalimentaire ainsi que le secteur touristique sont considérés à la fois comme les plus vulnérables et ceux faisant face aux plus grands avantages liés aux nouvelles possibilités découlant du réchauffement climatique. Les opportunités économiques identifiées résultent principalement du réchauffement climatique et de la modification des conditions météorologiques, notamment dans le Nord-du-Québec. Selon le MELCC, ces changements permettront un meilleur accès aux ressources naturelles, comme les ressources minières et hydroélectriques et pourraient aussi augmenter le rendement des terres agricoles et des forêts. Ils apparaissent donc à la fois comme les victimes et les grands gagnants des changements climatiques.

L'économie québécoise pourrait tirer profit d'autres occasions résultant des changements climatiques, dont les gains possibles de productivité végétale en forêt comme en terres agricoles, l'augmentation éventuelle du potentiel hydroélectrique à certaines périodes de l'année ou dans certaines régions, l'accès à de nouvelles ressources naturelles dans le Nord-du-Québec, le prolongement de la période estivale et touristique ainsi que l'allongement de la saison de navigation en amont du port de Montréal et dans le Nord-du-Québec (MELCC, 2012, p.8)

Les changements climatiques ne sont donc pas uniquement dépeints comme une menace, mais aussi comme une opportunité dont il faut maintenant tirer profit. Ainsi, le discours entourant les secteurs économiques met de l'avant, non seulement la nécessité de les encadrer face aux répercussions des changements climatiques, mais également de les encourager à saisir les opportunités qui s'offriront à eux. Pour le gouvernement, identifier et réduire les vulnérabilités des secteurs économiques signifie assurer une adaptation réussie de leurs activités économiques et de profiter de cette

occasion pour saisir les nouvelles opportunités d'affaires générées par le réchauffement climatique prévu. Par exemple, celui-ci encourage les entreprises touristiques à réorienter leurs offres en fonction des modifications climatiques prévues. À cet effet, les recherches financées par le gouvernement sur le secteur minier, forestier et touristique comprennent toutes des analyses des opportunités d'affaires. Dans le rapport final *Analyse de risques et de vulnérabilité liés aux changements climatiques pour le secteur minier québécois* (2017), il est écrit :

Le secteur minier est donc à la fois exposé à des risques et à de nouvelles **opportunités** en lien avec les changements climatiques. Par conséquent, le succès à long terme du secteur minier sera influencé par son habileté à s'adapter à ces changements. (IRME, 2017, p.1)

Les discussions ont permis d'identifier des sources de risques pour les activités minières ainsi que des **opportunités**, des besoins en matière de recherche et des pistes de solution envisageables par rapport à certains impacts des changements climatiques (IRME, 2017, p.13)

Les mesures d'adaptation mises en place par le gouvernement proposent donc d'utiliser les conséquences produites par les changements climatiques pour en faire de nouvelles opportunités économiques et, ainsi, réduire les impacts économiques que ces changements produiront. Ces orientations politiques entourant les vulnérabilités formulées par le Ministère qui porte actuellement le nom de la lutte aux changements climatiques ont un ton économique et d'adaptation. Ce ton économique laisse entrevoir peu de volonté politique de contrecarrer la tendance du réchauffement (cet aspect de l'analyse est développé dans le second chapitre). Il s'agit désormais, pour le secteur minier, forestier, agroalimentaire et touristique, d'en tirer profit.

#### 1.1.4 Intégration du Plan Nord dans le discours des documents

Les secteurs identifiés comme faisant face à de nouvelles opportunités économiques découlant des changements climatiques sont identiques aux secteurs promus par le projet de développement économique du Plan Nord. Dès lors, les conséquences « positives » du réchauffement climatique sont alignées avec les priorités économiques du gouvernement libéral de l'époque. En effet, les orientations politiques en matière de lutte aux changements climatiques semblent fortement influencées par le projet économique du Plan Nord. Les documents en matière de lutte aux changements climatiques vont même jusqu'à faire référence au Plan Nord, et ce, à six reprises. Voici deux extraits tirés du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques référant directement au projet du Plan Nord :

Le gouvernement compte faire du Nord québécois un grand chantier de développement économique, social et environnemental. L'exploitation minière, qui représente déjà une part importante de l'économie du Nord québécois, sera appelée à se développer davantage. Déjà, une dizaine de nouveaux projets miniers pourraient être mis en œuvre au cours des prochaines années sur le territoire du **Plan Nord**. La réalisation d'analyses des risques associés à cette industrie permettra de connaître les effets des changements climatiques sur les activités minières (MELCC, 2012, p. 38).

Depuis, le gouvernement du Québec a clairement démontré son intention de poursuivre le développement des énergies renouvelables. À cet égard, la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 prévoit la mise en œuvre de nouveaux projets hydroélectriques et éoliens pour la production d'électricité et un appui aux énergies renouvelables émergentes. Des projets additionnels de production électrique à partir d'énergies renouvelables ont également été annoncés par le gouvernement dans le cadre du **Plan Nord** (MELCC, 2012, p. 35).

Pourtant, à l'époque de l'adoption des orientations politiques en matière de changements climatiques, le Plan Nord représentait un projet et n'avait jamais été entériné par l'Assemblée nationale.

Ainsi, l'analyse que nous avons réalisée nous mène à interroger le fait que le gouvernement accorde une grande place dans les orientations politiques en matière de

changements climatiques aux secteurs au cœur du Plan Nord. Il est vrai que l'arrivée des ennemis des cultures et les sécheresses plus fréquentes auront des impacts négatifs pour l'agriculture et que le gouvernement doit soutenir les agriculteurs et agricultrices face à ces défis. Il va également de soi que le gouvernement surveille la gestion des forêts pour s'assurer que nous préservions les arbres qui permettent de stocker les GES. Ce que nous questionnons plus spécifiquement, c'est le soutien des entreprises qui exploitent la nature et les ressources, à travers le financement public de recherches sur les répercussions des changements climatiques sur leurs activités, et cela, dans le but d'assurer leur continuité, en omettant complètement le fait que ces entreprises sont responsables des dommages à la nature. À cet effet, par exemple, le gouvernement identifie, d'un côté, le secteur forestier comme vulnérable alors que celui-ci contribue, à travers la coupe d'arbres, au problème du réchauffement climatique. Par ailleurs, il nous semble étonnant que le secteur minier soit soutenu par le gouvernement et que celui-ci finance une recherche pour connaître les effets des changements climatiques sur les activités minières. En effet, le secteur minier qui exploite les ressources non renouvelables telles que les minerais, est reconnu comme payant de très faibles redevances à l'État et ne respectant pas régulièrement les normes environnementales, polluant ainsi les cours d'eau et laissant des territoires dévastés (Mining Watch Canada, en ligne ; Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, en ligne ; Nature Québec, en ligne ; Simard, 2018).

Les sites exploités et les installations sont généralement de taille impressionnante et des équipements mécaniques et des véhicules de grands gabarits extraient et transportent des matériaux bruts en quantités. Cela oblige l'usage de carburants fossiles et produit des émanations atmosphériques. Par ailleurs, les substances extraites sont traitées mécaniquement ou chimiquement, ce qui crée des « montagnes » de résidus et des « lacs » d'eaux usées. Incidemment, les résidus sont toxiques à divers degrés, car ils contiennent de l'arsenic, du cyanure et, parfois, des éléments radioactifs. Ces matières sont véhiculées par les eaux de ruissellement ou percolent jusqu'à la nappe phréatique malgré les mesures d'atténuation. (Simard, 2018)

Le Plan Nord, projet lié au développement d'une économie sur le modèle de l'extractivisme<sup>10</sup>, est présenté, littéralement, comme un chantier de développement économique, social et environnemental par le gouvernement libéral. Pourtant, ce projet qui se retrouve dans les orientations politiques en matière de lutte aux changements climatiques a été vivement critiqué en raison de ses faibles retombés économiques qu'il pourrait réellement engendrer dans le Nord, pour les conséquences sur l'environnement qu'il causera, pour la logique coloniale qu'il perpétue ainsi que pour le danger de l'accentuation des inégalités entre les hommes et les femmes qu'il est susceptible de provoquer (CSF, 2012 ; Asselin, 2012 ; Desbiens, 2013).

L'exploitation minière, au cœur du Plan Nord, a historiquement démontré qu'elle génère peu de revenus dans les communautés locales. Selon Hugo Asselin, dans l'article *Le Plan Nord : vers un autre cas de malédiction* (2012), le Plan Nord propose un développement économique reconduisant une logique extractiviste selon laquelle les territoires du Nord qui détiennent des ressources naturelles sont le champ d'exploitation des intérêts privés du Sud de la province. Ces communautés nordiques, dont plusieurs peuples autochtones, qui se font promettre par le gouvernement un développement économique inclusif voient finalement une logique tout autre se produire. Un développement routier au service des compagnies privées, peu de retombées économiques dans le Nord, hormis des emplois souvent occupés par des travailleurs venus du Sud de la province (Asselin, 2012).

---

<sup>10</sup> L'extractivisme est le modèle d'économie qui se base sur l'extraction intensive des ressources naturelles non renouvelables. Guillaume Hébert et Simon Tremblay-Pépin décrivent l'extractivisme comme suit : « On retire une ressource (minérales, pétrolifères, agricoles, animales, sylvicoles, etc.) du milieu naturel, puis on la vend sur les marchés, habituellement, internationaux. L'État, par la perception de redevances ou par l'effet de retombées bénéficie de ce modèle économique même s'il n'est pas forcément l'acteur central de l'activité extractive. » (IRIS, en ligne)

Le fait de confier le développement nordique à l'entreprise privée mène droit à la tragédie des biens communs (Hardin 1968), où les bénéfices économiques liés à l'exploitation des ressources sont accaparés par quelques compagnies, tandis que les coûts environnementaux et sociaux sont partagés par toute la société. Plusieurs des nouvelles infrastructures prévues visent à répondre en priorité aux besoins des compagnies plutôt qu'à ceux des communautés, comme les routes qui seront construites à coûts de centaines de millions de dollars et qui ne relieront même pas entre elles les communautés autochtones du Nord. (Asselin, 2012, p. 61)

Le Plan Nord, qui mise principalement sur l'exploitation minière, axe le développement économique sur l'extraction de ressources non renouvelables qui causera des torts considérables aux écosystèmes déjà fragilisés (Asselin, 2012, p. 61).

En effet, selon Nicolas Mainville, biologiste de la conservation et représentant de Greenpeace Canada, le Plan Nord est préoccupant en regard des impacts écologiques pour trois raisons. D'abord, la question minière et les faibles redevances de ce secteur posent un problème éthique pour les groupes environnementaux. Ensuite, la volonté du gouvernement de poursuivre la réalisation des projets de mégabarrages hydroélectriques qui causent des torts considérables aux écosystèmes alors que le Québec est en surplus d'énergie jusqu'en 2022. Enfin, le PN ouvre la possibilité d'exploiter commercialement une partie de la forêt boréale qui était préalablement protégée (Mainville, 2011, en ligne). En raison des torts que les secteurs minier, forestier et hydroélectrique risquent de causer à l'environnement et aux écosystèmes si des mesures adéquates (redevances satisfaisantes, protection des forêts) ne sont pas prises par le gouvernement, aucun des groupes environnementaux qui avaient été consultés pour l'élaboration du Plan Nord n'a signé la déclaration lors de son dévoilement. À cet effet, l'exploitation forestière va à l'encontre de la lutte contre les changements climatiques puisque la déforestation constitue la deuxième cause, en

importance, du réchauffement climatique.<sup>11</sup> L'exploitation du Nord risque d'augmenter une émission de GES pour le transport des marchandises et de la main-d'œuvre. Ainsi, le PN, plutôt que d'être une solution aux changements climatiques, apparaît comme un nouveau problème écologique.

Le discours entourant le développement du Nord reconduit également une logique coloniale de dépossession territoriale et d'invisibilisation des peuples autochtones qui y vivent. En effet, Caroline Desbiens, dans *Puissance Nord : Territoire, identité et culture de l'hydroélectricité au Québec* exposait l'effet de l'imaginaire du développement économique du Nord dans l'invisibilisation des réalités des peuples autochtones et dans la continuité de la logique coloniale et néolibérale.

Les images territoriales fusionnant la nature, la nation et l'économie qui sont utilisées aujourd'hui servent à renforcer une compréhension néolibérale du territoire et de ses ressources. [...] Le Nord continue d'être considéré d'abord et avant tout comme une réserve de ressources inutilisées dont l'exploitation est perçue comme une mission pour le Québec du Sud. (Desbiens, 2015, p. 266)

Dans ce discours, les communautés autochtones habitant sur ces territoires sont complètement évacuées. Cette logique coloniale d'effacement et de dépossession perpétue l'imaginaire de la *Terra nullius*<sup>12</sup> utilisée à travers la doctrine de la découverte

---

<sup>11</sup> « La disparition des forêts (déforestation). Les arbres contribuent à réguler le climat en absorbant le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de l'atmosphère. Ainsi, lorsqu'ils sont abattus, cet effet positif est perdu et le carbone stocké dans les arbres est libéré dans l'atmosphère, aggravant l'effet de serre. » (Europa, en ligne)

<sup>12</sup> La doctrine de *Terra Nullius* provient de la Doctrine de la découverte et signifie territoire sans maître. Elle a été mobilisée lors de la «découverte» par les Européens de l'Amérique de manière à invisibiliser les peuples autochtones qui y vivaient. En effet, les peuples autochtones qui vivaient sur ces territoires étaient considérés comme n'étant pas «maîtres» de la terre et n'ayant donc pas un statut équivalent qui permettait de reconnaître qu'ils occupaient bel et bien les terres dont ils ont été dépossédés (Miller et al, 2012). Cette doctrine s'appuie à la fois sur une idéologie raciste et coloniale, qui n'accordait pas le même

(Miller et al., 2012) selon laquelle les territoires seraient inoccupés, n'appartiendraient à personne et seraient disponibles pour l'exploitation de leurs ressources.

De son côté, le Conseil du statut de la femme, dans le rapport *Les femmes et le Plan Nord : pour un développement nordique égalitaire* (2012) a critiqué la ségrégation professionnelle des travailleurs et des travailleuses qui sera une conséquence du développement économique axé principalement sur des industries créant des emplois typiquement masculins. En effet, les villes dont les économies dépendent de l'extraction de ressources minières ont montré qu'elles accentuaient les inégalités entre les hommes et les femmes poussant les femmes aux marges de l'économie et les reléguant dans des activités de soins (Omorodion, 2004 ; Théorêt Jardon, 2018). Les économies qui se développent autour d'emplois typiquement masculins ont de graves répercussions sur l'autonomie économique des femmes. Dans ces villes, les femmes vivent généralement davantage de violences sexuelles, physiques, etc. C'est encore davantage le cas pour les femmes autochtones qui vivaient des ressources et des activités en lien avec la nature et dont les activités traditionnelles et de subsistance sont perturbées en raison de l'exploitation des ressources et de la pollution engendrées par celles-ci (Omorodion, 2004).

Ainsi, le gouvernement, à travers les usages de la vulnérabilité identifiant les secteurs du Plan Nord comme vulnérables ainsi que par l'intégration de ce projet dans son discours, met dans ses orientations politiques en matière de lutte contre les changements climatiques un modèle de développement économique extractiviste, colonial et sexiste qui pose de sérieuses questions éthiques. Comment est-il possible que le Plan Nord, vivement critiqué pour les impacts environnementaux et sociaux à

---

statut d'humain aux personnes autochtones, et sur une logique de domination et d'exploitation de la nature.

prévoir, se retrouve dans le discours de la lutte aux changements climatiques ? Comment est-il possible que les documents donnant les orientations sur la lutte aux changements climatiques mettent l'accent sur la vulnérabilité des secteurs économiques ?

## 1.2 L'invisibilisation des personnes précarisées face aux changements climatiques

L'attention sur la vulnérabilité de certains secteurs économiques relègue au second plan la vulnérabilité des personnes. En effet, l'emphase mis sur la vulnérabilité des secteurs économiques a pour effet de reléguer au second plan les personnes qui mériteraient une attention particulière et une responsabilité de la part du politique. Les populations ne représentent que 10 % des occurrences de la vulnérabilité. Les mesures et actions prises face aux populations concernent principalement le maintien de leur santé et des services offerts.

À cet effet, le MELCC agit de manière à assurer la surveillance des événements météorologiques extrêmes et des vagues de chaleur afin de prévenir et limiter les répercussions sur les populations vulnérables. Lors d'événements météorologiques extrêmes, le gouvernement souhaite assurer le maintien de la santé publique et des services essentiels en augmentant leur capacité de résilience. Dans cette optique, le gouvernement a financé des programmes de recherche ciblés en analyse des risques et vulnérabilités en matière de santé liés aux changements climatiques et en matière d'adaptation aux vagues de chaleur et au réchauffement moyen (MELCC, 2012, p.35). Par ailleurs, le gouvernement libéral met également en place des mesures afin d'accorder une attention particulière aux populations considérées vulnérables lors des événements météorologiques extrêmes. Une surveillance des vagues de chaleur et un système d'alerte personnalisée sont proposés afin d'intervenir plus rapidement auprès

des personnes vulnérables se situant dans es îlots de chaleur. Le Ministère œuvre également afin de réduire les pollens qui auront des conséquences majeures sur la santé de la population. Enfin, le gouvernement a rendu disponibles des fonds importants dans le but de réduire les impacts psychosociaux des événements météorologiques extrêmes (MELCC, 2012, en ligne).

Cependant, lorsque le terme vulnérabilité est mobilisé pour identifier les populations vulnérables, il s'agit surtout de personnes généralement considérées comme telles, comme les personnes âgées, les sans-abris et les nourrissons (MELCC, 2012 ; MELCC, 2012). Ainsi, ces personnes sont identifiées comme vulnérables en soi, en raison de leurs caractéristiques, et cela, de manière intrinsèque, sans que leur vulnérabilité ne soit mise en relation aux facteurs extérieurs, comme les changements climatiques, la pollution, la contamination, ou aux rapports de pouvoir comme le sexisme, le racisme, le classisme, etc. : « Une attention particulière sera portée aux populations vulnérables, comme les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et les sans-abris. » (MELCC, 2012, p.30) Le fait que ce soient les populations habituellement étiquetées comme vulnérables qui soient considérées comme telles démontre que peu de considérations politiques n'ont été déployées afin de définir les groupes de personnes qui seront davantage éprouvées par les changements climatiques et les catastrophes naturelles qui surgiront de plus en plus fréquemment. Ces usages de la vulnérabilité reproduisent le stéréotype que ces personnes sont « fragiles » en raison de leurs « propres » conditions. De ce fait, cela invisibilise la responsabilité des secteurs économiques, du mode de vie consumériste et des rapports de pouvoir existants concernant la détérioration du niveau de vie des peuples autochtones et d'autres groupes de population qui sont les plus défavorisées et ne mènent pas à déconstruire les inégalités qui se créeront et s'accroîtront face aux conséquences des changements climatiques. Or, nombre des recherches universitaires et de groupes concernés ont démontré que les femmes, les personnes racisées, afrodescendantes et autochtones sont susceptibles de subir davantage les conséquences négatives des changements

climatiques (Rochette et al, 2013 ; Femmes autochtones du Québec, 2019 ; Bullard et al, 2006).

### 1.2.1 Inégalités entre les hommes et les femmes face aux changements climatiques

Annie Rochette, Sophie Gramme et Florence Lavigue Le Buis (2013), dans la recherche *L'intégration du genre dans la lutte aux changements climatiques au Québec* réalisée en partenariat avec le Réseau des femmes en environnement, notamment dans le cadre du Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, critiquent le gouvernement qui, à travers les documents que nous avons soumis à l'analyse et les orientations politiques en matière de lutte aux changements climatiques, invisibilise complètement la dimension du genre. Selon ces chercheuses, le gouvernement qui a signé des accords et qui a adopté une Politique sur l'égalité entre les hommes et les femmes qui prône l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), ne respecte même pas ses propres engagements à cet égard.

En effet, les orientations politiques en matière de lutte aux changements climatiques invisibilisent complètement la dimension inégalitaire du genre qui se créera dans la lutte aux changements climatiques, qu'à l'adaptation et aux effets subis (Rochette et al., 2013, p. 28). En raison de leur rôle de soutien et de *care* auprès des personnes nécessitant des soins (personnes âgées, malades et enfants) et de leur rôle premier dans la gestion des habitudes de vie des ménages, les femmes subiront davantage les contrecoups des changements climatiques (Rochette et al, 2013). Les résultats de la recherche d'Annie Rochette et al. (2013) démontrent que les femmes vont voir leurs tâches de soin augmenter et auront un rôle central dans la modification des habitudes de vie. Le gouvernement qui : « mise également sur l'action et l'engagement des

citoyens et de la société civile pour s'engager, mobiliser et poser des gestes afin de réduire notre empreinte carbone et nos vulnérabilités collectives (MELCC, 2012, p. 8) » ne prend jamais en compte les inégalités dans l'adoption de comportements des citoyens et citoyennes. Dans ce cas-ci, le gouvernement reproduit donc la division entre la sphère publique et privée, reléguant les inégalités entre les hommes et les femmes à la sphère privée. Or, comme Annie Rochette et al. le soutiennent, prendre en compte la dimension du genre dans les politiques sur les changements climatiques est une question de justice.

L'intégration de la dimension genre dans les stratégies de réduction de GES et d'adaptation aux changements climatiques est tout d'abord une question d'équité et d'égalité (EIGE, 2012, 18). En effet, considérant les inégalités systémiques entre les femmes et les hommes, toute politique qui ne tient pas compte du genre risque de perpétuer ou même d'exacerber des inégalités (Chalifour, 2010, 173). (Rochette et al, 2013, p. 28)

Les femmes sont également susceptibles de subir davantage les répercussions des catastrophes naturelles. Des études, notamment de l'UNESCO et de Neumayer et Plümper (2007), ont exposé que les femmes sont plus à risque de périr dans les catastrophes naturelles. Les femmes vont subir des conséquences plus importantes sur leur santé physique et psychologique lors de celles-ci :

Une étude citée par Eyzaguirre et réalisée en 2000 sur les impacts des inondations au Saguenay de 1996 démontre que les séquelles physiques et psychologiques étaient plus importantes pour les femmes que pour les hommes (Eyzaguirre 2008). En effet, les femmes doivent à la fois se rétablir de ces catastrophes naturelles et continuer à assumer leurs obligations familiales et extérieures. (Rochette et al, 2013, p. 30)

Enfin, ces désastres et les événements météorologiques extrêmes s'accompagnent aussi de l'accroissement des violences (sexuelles, physiques, psychologiques) subies par les femmes (UNESCO, en ligne ; Duncan, 2008).

### 1.2.2 Inégalités que vivent les peuples autochtones et les personnes racisées face aux changements climatiques

En outre, le Rapport 2019, portant sur les changements climatiques, réalisé par Femmes autochtones du Québec (FAQ) expose les conséquences importantes qu'auront les changements climatiques pour les femmes ainsi que pour les communautés autochtones. La baisse des populations d'animaux, la perturbation des cycles naturels (par exemple le changement des voies migratoires) et les dangers accrus lors des activités de chasse et de pêche, en raison des événements météorologiques extrêmes et des modifications climatiques, augmentent et augmenteront l'insécurité alimentaire des communautés autochtones (FAQ, 2019, p.6).

Les peuples autochtones ont davantage tendance à vivre dans la pauvreté en raison du racisme et de la marginalisation systémiques ; par conséquent, ils ont un accès limité aux options alimentaires saines lorsque les sources de nourriture traditionnelles sont épuisées, la santé de la communauté dans son ensemble étant alors compromise. Les changements climatiques représentent une menace importante pour la sécurité alimentaire dans l'ensemble des communautés autochtones. (FAQ, 2019, p. 6)

La perturbation des cycles naturels et du climat menace non seulement la sécurité alimentaire des peuples autochtones, mais plus largement les pratiques traditionnelles et ancestrales qui sont intimement liées aux repères saisonniers et aux cycles naturels (IDDPNQL, 2015, p.4). Comme les conditions climatiques se transforment, les connaissances ancestrales ne sont parfois plus adéquates et ne peuvent être léguées aux générations suivantes, ce qui menace la survie culturelle des communautés (IDDPNQL, 2015, p. 4). Par exemple, les changements climatiques ont un impact sur les

connaissances portant sur les lieux où la pêche et où les passages sur les cours d'eau gelés sont favorables. « Les connaissances sur la sécurité sur la glace se perdent et les enfants ne savent pas où la glace peut être plus sécuritaire. » (IDDPNQL, 2015, p.7)

Ceci va dans la tendance identifiée par les militant.es et les théoricien.nes de la justice environnementale comme Robert D. Bullard qui ont, depuis les années 1980, dénoncé les inégalités dans l'exposition des populations racisées et afrodescendantes à la pollution ainsi qu'aux conséquences des catastrophes naturelles et de la crise écologique. À cet effet, Naomi Zack dans *Ethics for Disaster* (2009) rappelle, qu'à chaque désastre que l'humanité ait connu, ce sont les populations les plus précarisées qui ont subi les plus graves conséquences. « In principle, disaster is an equal opportunity event. A storm does not choose its victims. But, thus far, and not only in the United States, typical civilian disaster victims are already socially, economically, and politically disadvantaged. » (Zack, 2009, p. 119) Selon elle, ces populations précarisées principalement racisées, afrodescendantes, autochtones et en situation de handicap continueront de subir davantage les effets négatifs des catastrophes naturelles et des changements climatiques si les injustices, profondément ancrées dans nos sociétés, ne sont pas prises en compte (Zack, 2009).

Malgré ces constats émergeant, non seulement de la littérature, mais également des connaissances diffusées par les organismes internationaux (UNESCO, MSF), jamais le gouvernement libéral du Québec n'aborde la plus grande vulnérabilité ou précarité des personnes racisées, afrodescendantes, autochtones et des femmes face aux conséquences des changements climatiques. Il ne cible que les personnes âgées, les nourrissons et les personnes malades. Il ne propose, à aucun moment, que soient réalisées des études sur ces populations plus à risque. Les études que nous avons citées précédemment ont toutes été réalisées par les groupes concernés sans qu'elles n'aient été financées par le Fonds vert contrairement aux recherches sur le secteur minier, forestier ou touristique.

### 1.3 Justification de la vulnérabilité

Tous et toutes sont vulnérables face aux changements climatiques. Cependant, certains secteurs et certaines populations sont identifiés comme étant davantage exposés aux risques, ce qui a pour effet d'augmenter leur vulnérabilité. Conséquemment, l'identification des risques et des vulnérabilités dans les orientations politiques en matière de changements climatiques sont intimement liés. Par exemple, lorsque le gouvernement détermine le risque de l'amenuisement des ressources hydriques, cela lui permet de déterminer la plus grande vulnérabilité du secteur agricole. L'identification du risque extérieur permet alors la reconnaissance de la vulnérabilité de la composante de la société. À cet effet, si le risque de plus grandes répercussions physiques et psychologiques pour les femmes lors des catastrophes naturelles était reconnu, celui-ci déterminerait clairement l'exigence, pour le politique, de mettre en place des mesures préventives et de protection qui prennent en compte ces effets sur les femmes en lien avec ces événements. Ainsi, l'analyse nous amène ici à soutenir que l'introduction du concept de la vulnérabilité dans les documents est faite de manière stratégique et arbitraire. En effet, la détermination du statut de plus grande vulnérabilité apparaît en fonction de ce que le gouvernement souhaite prioriser dans son action politique. C'est-à-dire que ce qui est considéré vulnérable est déterminé arbitrairement selon les données et les risques admis, ou non, par le gouvernement libéral qui est alors à même de nommer qui et quoi est vulnérable.

### 1.3.1 La société inégalitaire du risque

Ulrich Beck, dans *La société du risque* (1986), exposait que les risques ne sont pas perceptibles et qu'ils sont déterminés et connus à travers le développement de recherche. Contrairement à la situation de pauvreté matérielle, qui est observable, les risques sont invisibles. En ce sens, il est toujours possible de les nier ou de mettre l'accent sur certains risques au détriment des autres (Beck, 1986). Selon Ulrich Beck, la connaissance dans l'identification des risques est soumise à l'influence des intérêts économiques et politiques. Ainsi, reconnaître ou pas l'existence d'un risque permet d'encourager ou, au contraire, d'empêcher que des mesures nécessaires ne soient prises (Beck, 1986, p. 113).

Constater l'existence des risques, c'est se fonder sur des possibilités mathématiques et sur des intérêts sociaux, même et peut-être tout particulièrement dans le cas où ils se présentent avec une certitude technique. [...] Lorsqu'elles affrontent les risques civilisationnels, les sciences ont toujours abandonné leur fond de logique expérimentale et conclu une union polygame avec l'économie, la politique et l'éthique — ou, pour être plus précis, elles vivent dans une sorte de « concubinage durable » avec tous ces domaines. (Beck, 1986)

Dans les documents analysés, l'identification des risques et des vulnérabilités des secteurs économiques aux changements climatiques semble provenir d'une rencontre entre les intérêts économiques (entre autres le plan de développement économique du PN) et les considérations d'adaptation aux changements climatiques. Nous devons donc rester critiques quant aux usages du langage de la vulnérabilité qui permettent d'attirer notre attention principalement sur les risques auxquels ces secteurs font face. Comme Ulrich Beck l'expose, la menace actuelle est telle (en raison de la crise écologique planétaire) que les risques, et ce faisant les vulnérabilités, peuvent être trouvés partout où la science pose son regard.

La justification donnée de la plus grande vulnérabilité des secteurs économiques, particulièrement des secteurs minier, agricole et forestier, nous apparaît particulièrement arbitraire : « D'un point de vue logistique, la forte dépendance des entreprises envers les infrastructures de transport, l'eau, les ressources agroalimentaires et l'énergie les rend plus vulnérables aux changements climatiques. » (MELCC, 2012, p. 8) En effet, elle pourrait justifier une vulnérabilité accrue de toutes les composantes de la société puisque nous sommes tous et toutes dépendant.es des infrastructures de transport, de l'eau et des ressources agroalimentaires pour assurer notre survie. Pourquoi cette forte dépendance n'est reconnue qu'aux entreprises ? Pourquoi ne pas reconnaître que la vulnérabilité, en raison de cette dépendance, est le lot de tous et de toutes ?

Dans l'ouvrage *La société du risque* (1986), le sociologue Ulrich Beck soutient que la société, issue de la modernisation et de l'industrialisation, s'est transformée en société du risque. Dans cette société, l'impératif n'est plus de pallier le manque de richesse de certaines parties de la population, mais plutôt de gérer l'exposition aux risques induits par le capitalisme et l'industrialisation. Dans nos sociétés, les risques recourent considérablement les inégalités de la société de classes, mais de manière inversée. Les risques s'accumulent dans les classes les plus défavorisées et se réduisent pour celles les plus privilégiées. Selon Ulrich Beck, cette logique découle du fait que les plus riches ont davantage de ressources pour se prémunir face aux risques et, donc, bien que ceux-ci soient également affectés par la menace globale, ils disposent de moyens pour les contrer. Par exemple, s'établir dans des lieux plus sécuritaires, posséder des polices d'assurance, etc. Dans le contexte des risques et des vulnérabilités face aux changements climatiques, l'adoption du concept de vulnérabilité par le gouvernement libéral du Québec et la définition des acteurs économiques comme étant vulnérables semblent opérer de manière à ce que, le gouvernement encourage les disparités entre une plus faible exposition aux risques des plus riches (intérêts privés, p. ex des grandes entreprises extractivistes) et une plus grande exposition aux risques des couches

sociales les plus pauvres (les populations précarisées), notamment en finançant, à travers les fonds publics, des recherches visant à assurer la meilleure adaptation et la sécurité des intérêts privés.

### 1.3.2 La préservation de la prospérité économique

Il s'agit donc principalement d'utiliser la vulnérabilité comme un indicateur de risques afin de préserver la croissance économique. Le gouvernement met explicitement dans le PACC 2013-2020, sous l'orientation *Préserver la prospérité économique*, la priorité 27 qui est de *Soutenir les acteurs économiques vulnérables*.

Afin de préserver la prospérité économique, les différents acteurs économiques vulnérables du Québec devront être encadrés et soutenus dans leur démarche d'adaptation, en plus d'être encouragés à saisir de nouvelles occasions d'affaires et d'innovation. Pour ce faire, le gouvernement investira dans la mise en œuvre de différentes solutions d'adaptation axées sur la résilience des activités économiques qui assurent la prospérité de notre économie. (MELCC, 2012, p. 36)

La sensibilisation des entreprises aux principaux risques des changements climatiques pour leur région ou leur secteur d'activité apparaît comme un moyen efficace de renforcer la continuité des activités économiques en cas de sinistre (orientation 6). Il importe donc de leur faire valoir l'importance de s'adapter aux conditions climatiques actuelles et futures et de prioriser la gestion des risques et, notamment, la continuité des opérations. (MELCC, 2012, p. 23)

Jamais la croissance ou les activités polluantes des secteurs économiques, comme le secteur minier ne sont remises en question. Au contraire, l'objectif est de « renforcer la continuité des activités économiques » à travers les crises. L'identification des

vulnérabilités et des risques encourus ne sert finalement qu'à intervenir à temps pour maintenir la croissance, maintenir l'exploitation de la nature.

Bien qu'il ressorte de l'analyse que le gouvernement considère la vulnérabilité de la société face aux changements climatiques, cette reconnaissance ne représente jamais une occasion pour le gouvernement de réfléchir au rapport extractif que nous avons à la nature. Elle constitue plutôt la trame de fond qui permet de justifier l'apport d'un soutien à certains secteurs à assurer la pleine poursuite de leurs activités.

La vulnérabilité de la société québécoise est notamment considérée sous l'angle de la dépendance face à la fluctuation des prix du pétrole. Le gouvernement souhaite agir sur la vulnérabilité des Québécois et Québécoises face à la variabilité du prix du pétrole, notamment par la mise en place de politiques qui encouragent l'usage d'énergies plus vertes. Ainsi, dans les documents analysés, la société est reconnue comme étant dépendante vis-à-vis des ressources pétrolières et est considérée vulnérable en raison de cette dépendance. Le gouvernement, utilisant le « nous » avec parcimonie dans les extraits où se trouve la vulnérabilité, l'emploie essentiellement lorsqu'il s'agit de la vulnérabilité face à l'augmentation des prix du pétrole et à la disponibilité de cette ressource.

Agir dès maintenant pour augmenter notre efficacité énergétique et nous tourner résolument vers les énergies renouvelables permettra à la fois de réduire nos émissions de GES et **notre vulnérabilité**<sup>13</sup> à la hausse anticipée du prix du pétrole. (MELCC, 2012, p. 53)

Ainsi, à l'impératif de réduire l'utilisation des combustibles fossiles pour limiter le phénomène des changements climatiques s'ajoute l'incitatif de

---

<sup>13</sup> Le caractère gras a été utilisé pour mettre en relief les occurrences de la vulnérabilité.

réduire **notre vulnérabilité** à leur disponibilité et à la hausse de leur prix.  
(MELCC, 2012, p. 5)

La considération de la vulnérabilité face à la fluctuation des prix du pétrole dans les orientations de lutte contre les changements climatiques apparaît problématique. Le gouvernement met sur le même pied d'égalité la vulnérabilité qui découle de notre exploitation intensive de la nature, de notre usage du pétrole et de nos émissions de GES qui provoquent les changements climatiques que celle face à la fluctuation des prix des énergies polluantes. Ce langage économique de la vulnérabilité efface alors la responsabilité des entreprises, des citoyen.nes et du gouvernement dans le réchauffement climatique actuel, réduisant la vulnérabilité à la simple logique de la rareté de la ressource et des prix du marché.

Ulrich Beck exposait, dès 1986, que, dans le cadre de la crise écologique et de l'accroissement des risques, des conflits émergeraient quant à la validité ou non de l'attention politique accordée au progrès, à la prospérité et à la croissance économiques qui sont, après tout, à l'origine de la crise actuelle. Le soutien, par les décideurs politiques à travers les institutions étatiques, de la prospérité, du progrès et de la croissance économique qui sont en cause dans la multiplication actuelle des risques serait questionné éthiquement et moralement par la société civile.

Les conflits que génèrent les risques liés à la modernité surgissent à l'occasion de causes systématiques qui concordent avec le moteur du progrès et du profit. Ils portent sur l'ampleur et la diffusion des menaces, et sur les revendications de dédommagement et/ou de changement radical du cours des choses qui en découlent. L'enjeu de ces conflits est de déterminer si nous pouvons continuer à exploiter abusivement la nature (y compris la nôtre), et si les notions de « progrès », de « prospérité », de « croissance économique » et de « rationalité scientifique » ont encore du sens dans ce cadre. (Beck, 1986, p. 72)

Or, il semble que, pour le gouvernement libéral du Québec de 2012, les orientations politiques et l'identification de la vulnérabilité constituent les bases pour soutenir,

renforcer et perpétuer l'exploitation de la nature et la croissance économique. Pendant ce temps, les groupes précarisés, comme les populations autochtones et les groupes de femmes, mobilisent leurs propres ressources, souvent infimes, pour faire le même travail de recherche afin de pouvoir exposer les inégalités qui se renforcent dans le rapport aux changements climatiques (Rochette et al., 2013, p.25).

Ainsi, en accordant un statut de vulnérables aux activités et secteurs économiques, le gouvernement choisi de consacrer des ressources publiques pour soutenir ces acteurs économiques dans la poursuite de leurs activités extractives. Ce constat démontre que les usages de la vulnérabilité, plutôt que de viser la protection et la responsabilité du politique envers les composantes de la société les plus précarisées (femmes, populations autochtones, etc.), participent à l'accentuation des inégalités face aux changements climatiques. En effet, le concept de vulnérabilité comme utilisé par le gouvernement ne renvoie jamais aux inégalités écologiques. Par exemple, le concept n'est jamais employé pour identifier les différences au niveau de l'empreinte écologique des secteurs et acteurs économiques considérés vulnérables et de leur plus grande responsabilité dans la situation actuelle. De plus, comme mentionné précédemment, les industries forestières et minières sont deux secteurs qui engendrent de la pollution, des GES et la destruction de milieux naturels ; ils sont paradoxalement les secteurs jugés vulnérables. En plus de protéger des secteurs en admettant les risques auxquels ils font face et en invisibilisant d'autres, le gouvernement néglige de les tenir responsables des effets environnementaux nocifs qu'ils produisent, qui ont des conséquences importantes sur l'ensemble de la société. Ainsi, ces conclusions préliminaires nous amènent à suggérer, dans le prochain chapitre, que les usages faits, par le gouvernement libéral du Québec, de la notion de vulnérabilité, plutôt que de nous appeler à redéfinir notre rapport à la nature, nous amènent à adopter une vision techniciste face à la crise actuelle traduisant une logique de maîtrise face à la nature.

## CHAPITRE II

### LA VULNÉRABILITÉ : UN DÉFI TECHNIQUE

L'homme moderne typique est séparé de la terre par de nombreux intermédiaires et par d'innombrables gadgets. Il n'a pas de relation vitale à la terre. [...] En bref, la terre, c'est quelque chose qu'il a dépassé depuis longtemps. (Leopold, 2000 [1949], p. 282)

Dans ce second chapitre, nous soutenons que les usages de la vulnérabilité par le gouvernement libéral du Québec opèrent de manière à insister sur l'impératif de la gestion des risques. Ce faisant, nous développons que le fait d'adopter un langage de la vulnérabilité efface la nécessité de lutter contre les changements climatiques. À terme, les usages de la vulnérabilité traduisent un rapport techniciste et de maîtrise face à la nature et reproduisent les angles morts écologiques, c'est-à-dire qu'ils reconduisent la conception de la société comme étant invulnérable et capable de « gérer », d'absorber les risques et les vulnérabilités qui découleront des changements climatiques. La première partie porte sur l'impératif de la gestion des risques et de la vulnérabilité qui ressort des documents analysés. La seconde partie expose la vision techniciste que ce rapport de gestion de la nature implique. Enfin, la dernière partie présente les critiques de la logique de maîtrise, qui constituent notre cadre théorique, notamment fondé sur les théoricien.nes écoféministes et les éthiciennes du care.

## 2.1 La gestion des risques et des vulnérabilités

### *L'identification des vulnérabilités*

L'adoption du concept de vulnérabilité agit de manière à poser l'impératif, pour le gouvernement, de développer ses connaissances afin de réduire les vulnérabilités des différentes composantes de la société québécoise. En effet, ce qui émerge de l'analyse est l'importance accordée au développement de l'expertise visant la connaissance, l'identification et la réduction des vulnérabilités et des risques. Ici, le gouvernement interchange régulièrement l'impératif de réduction des risques et des vulnérabilités, ceux-ci étant intimement liés, comme signalé au chapitre précédent. Les risques sont ce qui exposent généralement la présence de vulnérabilités chez les différentes composantes de la société.

L'acquisition d'une expertise de pointe dans l'étude et la modélisation du climat et une meilleure connaissance des impacts et des **vulnérabilités** de la société sont des étapes préalables incontournables à une démarche d'adaptation bien planifiée et à une prise de décision éclairée. (MELCC, 2012, p. 13)

Les actions et mesures prises en lien avec la vulnérabilité par le gouvernement visent à identifier, analyser, minimiser et réduire celle-ci. À cet effet, l'orientation 2 de la Stratégie gouvernementale d'adaptation vise spécifiquement à « Développer les connaissances et les savoir-faire » (MELCC, 2012, p. 21). Au cœur de cette orientation, il s'agit d'identifier, d'analyser et d'évaluer les risques liés aux changements climatiques (MELCC, 2012, p. 21). Dans cette optique, le gouvernement finance Ouranos, un groupe d'expert.es en climatologie, afin que ceux-ci produisent des études sur les risques et les vulnérabilités. Par ailleurs, le Ministère soutient les municipalités pour qu'elles œuvrent à l'identification des vulnérabilités de leur territoire. À cet effet,

le gouvernement souhaite favoriser «une gestion des risques qui minimise la vulnérabilité des collectivités » (MELCC, 2012, p. 12). Le gouvernement soutient donc l'évaluation des risques et des vulnérabilités du territoire de chaque municipalité dans leur prise en compte de l'aménagement du territoire.

Bien que le ciblage et l'identification des risques et des vulnérabilités soient nécessaires, les documents étudiés ne donnent aucune précision relativement à la manière dont le gouvernement va procéder, concrètement, pour gérer ces risques et vulnérabilités, une fois ceux-ci connus. Nous pouvons, à cet égard, nous demander si la connaissance du risque est, à elle seule à même d'entraîner la réduction de la vulnérabilité que le risque engendre. Il est clair que connaître le risque des inondations, des feux de forêt, des vagues de chaleur permettra d'adopter des comportements adaptés. Néanmoins, il semble illusoire de considérer qu'il est possible de réduire les vulnérabilités essentiellement à travers l'acquisition des connaissances sur les vulnérabilités et les risques. Enfin, il apparaît que l'adoption du langage de la vulnérabilité dans les orientations politiques en matière de changements climatiques, plutôt que de nous amener à redéfinir drastiquement notre rapport à la nature, nous conduit sur le terrain de la gestion des effets de son exploitation intensive et des conséquences des changements climatiques.

## 2.2 Vision techniciste

Nous démontrerons maintenant que les usages, qui sont faits par le gouvernement de la notion de vulnérabilité dans les documents étudiés, ne mobilisent pas une vision neutre de la nature elle-même et de notre rapport à elle. Ces documents traduisent (voire

trahissent), plutôt, la vision techniciste du pouvoir de l'État quant à son rapport à la nature. Cette vision techniciste – qui s'opposerait à une vision organique et qui promeut la maîtrise technique de la nature – a été critiquée par les premiers philosophes de l'environnement, comme le forestier, écologue et écologiste Aldo Leopold (1887-1948) et le sociologue contemporain Ulrich Beck.

Cette gestion techniciste des risques concorde avec la thèse soutenue par Ulrich Beck dans *La société du risque* (1986). Pour Beck, la production sociale de richesses durant la modernisation et l'industrialisation coïncide avec la production sociale de risques (Beck, 1986, p. 35). Ainsi, les risques sont le résultat de la modernisation et du progrès et ne cessent de s'accroître à travers la poursuite de la croissance économique (Beck, 1986, p. 37). La question qui émerge alors face à la prolifération des risques est la suivante :

Comment les risques et les menaces qui sont systématiquement produits au cours du processus de modernisation avancée peuvent-ils être supprimés, diminués, dramatisés, canalisés, et dans le cas où ils ont pris la forme d'effets induits latents, endigués et évacués de sorte qu'ils ne gênent pas le processus de modernisation ni ne franchissent les limites de ce qui est «tolérable» (d'un point de vue écologique, médical, psychologique, social)? (Beck, 1986, p. 36)

Ainsi, face à la multiplication des risques et des dangers produits par le capitalisme et par le développement économique, la question qui devient centrale est la gestion de ces effets indésirables pour la continuité des activités économiques. Selon Beck, dans ce contexte « il ne s'agit plus de rentabiliser la nature, de libérer l'homme des contraintes traditionnelles, mais aussi, et avant tout, de résoudre des problèmes induits par le développement technico-économique » (Beck, 1986, p. 36). Dans ce tournant de la gestion des risques, ce qui était reconnu comme plus grand que nous, comme la nature, devient alors complètement soumis au règne de la science qui se doit maintenant d'en décrypter tous les secrets afin de la contrôler et de contrôler les effets de notre

exploitation de celle-ci. Beck nomme ce phénomène la sociétéisation de la nature (Beck, 1986, p. 146). Or, la soumission de la nature au règne de la science a, selon lui, pour phénomène corollaire, la sociétéisation des menaces naturelles. Ainsi, la science et la technique deviennent les religions dans lesquelles tous les espoirs de la reproduction de la société se fondent pour la gestion des effets de notre système économique insoutenable.

Cependant, comme Beck le formule, « tout cela passe nécessairement par une “maîtrise” symptomatique et symbolique du risque. » (Beck, 1986, p. 102) En effet, la menace aujourd’hui est si grave que les sociétés se transforment en gestionnaire de risques. Beck critique les politicien.nes qui n’adoptent pas de mesures préventives et qui échouent à mettre de l’avant l’idée radicale d’un changement de société, lequel préviendrait la multiplication des risques et des vulnérabilités à la base. Il critique : « Pas de mesures préventives, mais une industrie et une politique de lutte contre la multiplication des risques qui restent purement symboliques. » (Beck, 1986, p. 102)

Ce qui pose problème, c’est qu’elles s’inscrivent dans une logique de prévention des dangers, et qu’il ne sera sans doute pas facile, eu égard à l’ampleur des menaces, de proposer des alternatives politiques susceptibles d’éviter réellement ce qui doit être évité dans la dictature du danger. (Beck, 1986, p. 145)

En effet, à l’instar de Ulrich Beck, nous pouvons vraisemblablement affirmer que les vulnérabilités et les risques, étant donné la tendance du réchauffement climatique actuel, ne cesseront de s’aggraver, et cela, peu importe les connaissances qui sont développées à ce sujet, et les capacités de gestion. La réduction des risques et des vulnérabilités ne pourra pas faire l’économie d’une transformation radicale de notre rapport à la nature, pas plus qu’elle ne pourra se passer d’un changement de notre système économique.

L'écocentrisme, l'un des courants les plus importants et consensuels de la philosophie environnementale contemporaine, s'est développé, dès les années 1950, à partir des travaux de Leopold et de sa critique du technicisme. Comme Rémi Beau le développe dans l'article « L'écocentrisme », paru dans le *Dictionnaire de la pensée écologique* (2015), ce courant est né de la critique du caractère réducteur du technicisme.

Les approches écocentrées s'opposent à cette réduction technico-économique et soutiennent que la crise écologique qui apparaît en pleine lumière dès le dernier quart du XXe siècle exige une réflexion plus large. Il ne s'agit pas simplement de développer des technologies capables de résoudre les problèmes des ressources énergétiques qui s'épuisent et du rejet dans les cours d'eau et dans l'atmosphère des substances polluantes afin de poursuivre le développement économique, *mais d'interroger plus radicalement la façon dont nous habitons le monde.* (Beau, 2015, en ligne. Nous soulignons).

Selon Aldo Léopold, père de l'écocentrisme, le technicisme échoue à prendre en compte les conséquences directes de la crise environnementale. Par exemple, la pensée techniciste s'attaquera uniquement aux effets immédiats sur la pollution et cherchera à les réduire, plutôt qu'à proposer une réflexion éthique et politique, une réflexion nécessaire pour comprendre les fondements de cette pollution et remettre en question notre rapport problématique à la nature. De la même manière, dans les documents politiques analysés, il est toujours question d'œuvrer sur les conséquences et les effets des changements climatiques, plutôt que de lutter contre les changements climatiques eux-mêmes.

L'analyse, que nous avons présentée jusqu'ici, suggère qu'il n'y a aucune réflexion critique sur la façon dont le Québec contribue au réchauffement climatique. Comme la géographe Isabelle Roussel le formulait, « l'adaptation est certes une nécessité, mais elle doit s'opérer selon des modalités qui supposent un profond changement dans les modes de vie pratiqués. (Roussel, 2012, p. 42) Les responsabilités qui nous incombent, dont celle de contrecarrer le réchauffement climatique, semblent simplement effacées

du portrait, cachées sous un langage techniciste d'adaptation et de gestion. Il s'agit de « gérer » les vulnérabilités et les risques pour assurer la continuité de ces mêmes activités, qui sont en bonne partie responsables du réchauffement climatique actuel. Plus encore, jamais le gouvernement ne semble reconnaître que sa gestion des risques ne suffira pas à nous préserver de la crise actuelle et des catastrophes naturelles qui en découleront.

### 2.2.1 Angles morts écologiques

Ces constats nous conduisent à mettre en lumière les angles morts « écologiques » de la réflexion gouvernementale. Dans cette partie du chapitre, nous nous tournons vers les recherches de Christian Kuhlicke. Celles-ci démontrent qu'il y a un effet social et politique important lorsque l'attention est principalement portée sur la capacité technique de gestion des risques. En effet, fonder à la fois nos espoirs et nos croyances sur la capacité technique de gestion des risques dans le contexte des changements climatiques et de l'augmentation de l'occurrence des catastrophes naturelles a pour conséquence de produire des angles morts sur les questions écologiques et d'accentuer le risque de surprise lors de catastrophes naturelles. Ces discours techniques compromettent en effet la capacité de la société en générale, et des populations vulnérables aux changements climatiques, et aux catastrophes naturelles en particulier, de prendre conscience de leur état de vulnérabilité, de leur dépendance vis-à-vis de la nature mise à mal. Une vulnérabilité que la seule gestion des risques ne permettra pas de résoudre. Autrement dit, ces discours nous entretiennent dans l'illusion d'une forme d'invulnérabilité, de capacité de contrôle, de gestion, comme l'a montré Christian Kuhlicke.

En 2002, l'Allemagne a connu de graves inondations qui ont fait plusieurs morts et qui ont causé énormément de dommages. À la suite de ces événements, le géographe Christian Kuhlicke s'est penché sur l'expérience des inondations par la population de la petite ville allemande d'Eilenburg. L'étude qu'il a réalisée auprès des habitant.es l'a amené à proposer les concepts d'*angles morts écologiques* et de *surprise radicale*. Ces concepts veulent rendre compte du décalage entre, d'une part, l'expérience vécue de l'environnement physique immédiat lors de catastrophes naturelles et, d'autre part, les croyances, les connaissances et les représentations que la société entretient au sujet de ce même environnement (Kuhlicke, 2010, p. 673).

Le fleuve Mulde d'Eilenburg, qui est sorti de son lit, causant ainsi d'importantes inondations, était considéré comme un cours d'eau maîtrisable et contrôlable par des moyens techniques. Il avait précédemment débordé lors des crues printanières, mais toujours de manière limitée. Les connaissances de la population quant aux risques d'inondations étaient héritées des expériences passées des débordements du fleuve. Malgré des faits indiquant que des inondations importantes auraient lieu — par exemple, plusieurs jours de pluies torrentielles et des avertissements de la part des autorités — la majorité des citoyens et citoyennes interrogé.es ne croyaient pas que les inondations seraient aussi graves qu'annoncées. La majorité des répondant.es croyaient connaître la rivière et ce qui était à prévoir de ses débordements (Kuhlicke, 2010, p. 684).

À partir de ce constat, Christian Kuhlicke a introduit la notion de « surprise radicale » pour qualifier le moment de surprise vécu par les populations lors de catastrophes naturelles. Selon le chercheur, les surprises radicales ne s'expliquent pas uniquement par l'effet de surprise créé par l'événement inattendu en tant que tel, mais plutôt, en raison de ce qu'il appelle les angles morts écologiques, c'est-à-dire, des connaissances

qui ne sont pas admises ou reconnues par la société, voire qui sont délibérément ignorées, au sujet de son rapport à la nature et de la nature elle-même :

A ‘radical surprise’ is hence not only constituted by a gap between expectations and experiences as an ‘open’ or everyday surprise; it is rather that expectations and the experiences so far considered as valid turn out to be problematic. (Kuhlicke, 2010, p. 676)

Selon Kuhlicke, la société, à travers les connaissances admises au sujet de son environnement et de l’expérience habituelle qu’elle en fait, entretient des « angles morts écologiques » qu’il définit comme :

[...]knowledge about the environment that has been forgotten about, neglected or even suppressed, realms that lay outside of a societal imagination and that are no longer or have never been part of a collective memory. If such blind spots are discovered, they radically surprise people and unravel their vulnerability. (Kuhlicke, 2009, p. 1)

Ce qui ressort plus particulièrement de la recherche, c’est que les citoyens et citoyennes avaient placé toute leur confiance dans la capacité des experts et des moyens techniques de pouvoir contrôler l’affluence d’eau. Par conséquent, ces inondations ont eu pour effet de réduire la confiance de la population envers les compétences de ceux et celles qui étaient alors responsables de garantir la maîtrise technique du fleuve. Pour les citoyen.nes, qu’il existe des moyens techniques de maîtriser ce fleuve, et qu’il soit assuré qu’on puisse le contrôler, cela n’a jamais été remis en question : la nature devait être domptable. La responsabilité de l’ampleur des inondations a été principalement attribuée aux limites des compétences des experts en place (Kuhlicke, 2010, p. 683).

« What remains untouched is the underlying legitimation of controllability: the river is in principle controllable and manageable. While the trust in the expert system was substantially shattered by the flood, the faith in the controllability of the river is not questioned. (Kuhlicke, 2010, p. 684)

Les résultats des recherches de Christian Kuhlicke exposent donc que la société — la population de la ville d’Eilenburg dans ce cas-ci — entretenait, avant la catastrophe, la

croissance en la capacité de contrôler le fleuve Mulde, et que, malgré de graves inondations, en 2002, cette croyance n'a pas été ébranlée. « One still believes in the ability to control the river and one still trusts the promise of structural flood protection (Kuhlicke, 2009, p. 1) ».

Le chercheur explique que cette illusion de contrôle de la nature contribue 1) à l'ignorance qu'entretiennent la société et ses citoyens à l'égard de leurs propres vulnérabilités ; 2) à l'ignorance des limites des moyens techniques de gestion de la nature ; et 3) à l'ignorance des limites des connaissances de l'environnement physique immédiat (Kuhlicke, 2009).

The conditions for being surprised are not to be found in the natural environment, i.e. a river is suddenly raising; the reasons for the surprise need rather to be unravelled against the background of previously established stocks of knowledge (Kuhlicke, 2010, p. 675).

Ainsi, les angles morts écologiques ne résultent pas uniquement de l'ignorance et d'éléments surprenants de notre environnement. Ils sont inhérents à notre conception de notre rapport à la nature, conception dont le contrôle est une partie importante. Cette perception quant à la connaissance et à la capacité de contrôle des experts et des scientifiques reconduit la fausse idée d'un rapport de maîtrise de la science face à la nature.

Le citoyen ordinaire d'aujourd'hui part du principe que la science sait ce qui fait tourner la machine communautaire ; le scientifique, lui, est convaincu du contraire. Il sait que le mécanisme biotique est si complexe que nous n'en comprendrons peut-être jamais les rouages. (Leopold, [1949] 2017, p. 259)

La croyance en la capacité de contrôle de la part des experts semble découler de ce que des théoriciens ont qualifié de « logique de maîtrise », une logique qui apparaît comme fondamentale dans le rapport de notre société à la nature et qui émerge particulièrement de l'analyse des documents politiques en matière de changements climatiques du gouvernement du Québec de 2012.

### 2.3 La logique de maîtrise

Julietta Singh, dans *Unthinking Mastery* (2018) propose de définir les principales caractéristiques de cette logique de *maîtrise*. D'abord, la logique de maîtrise tend à produire des divisions profondes en établissant une différence radicale entre les divers éléments du monde, les concevant comme indépendants les uns des autres. Ensuite, elle tend à les opposer en subordonnant des éléments par rapport à d'autres et, ainsi, produire des hiérarchies (Singh, 2018, p.12). Selon Julietta Singh, la logique de maîtrise a participé à construire le modèle du sujet que nous connaissons aujourd'hui :

The splitting that is inherent to mastery, the fracturing that confirms and inaugurates it, and the ongoing practices of subordination that drive it forward are inescapable in the foundational thinking of the subject of modern political thought. Therein, the very notion of the human relies on and is totally unthinkable without mastery. (Singh, 2018, p. 13)

La philosophie moderne occidentale a historiquement édifié le modèle du sujet à travers la subjectivité maîtresse qui se base sur les oppositions binaires (esprit/corps, nature/culture, raison/émotion) et qui exige la maîtrise et la domination (le contrôle) par l'esprit du corps, des émotions, de la nature. Erinn C. Gilson, dans *The Ethics of Vulnerability*, définit la subjectivité maîtresse comme suit :

The master subject is the model of humanity that is implicitly presumed by the dominant culture, yet is a model based on the exclusion and domination of the sphere of nature [and those associated with that sphere, such as nonwhite people and women] by white, largely male elite. This model of subjectivity is purportedly neutral and is defined by values, such as those Bordo emphasizes (detachment, self-containment, self-mastery, control), that are purportedly neutral. (Gilson, 2014, p. 85)

Les auteur.es écoféministes<sup>14</sup> (Plumwood, 1993, 2002 ; Mies et Shiva, 1993) et de la pensée décoloniale<sup>15</sup> (Mignolo, 2011 ; Escobar, 2014, 2018) soutiennent que le paradigme de la pensée moderne/coloniale a construit un rapport à la nature qui légitime son exploitation. Comme le rappelle Leiss, l'élaboration du rapport de domination de la raison sur la nature a d'abord été pleinement développé et justifié par le philosophe et scientifique Francis Bacon au début du 17<sup>e</sup> siècle.

The idea that humanity could achieve mastery over the rest of nature through the accumulation of scientific and technological knowledge, first fully articulated by Francis Bacon at the beginning of the seventeenth century, displeased many influential figures in the ruling intellectual elite of Bacon's day and did not become widely accepted in European civilization until about the middle of the eighteenth century. Although not itself a "product" of capitalism, the idea of mastery over nature meshed nicely with it, and the victory of capitalist social relations over older institutional forms of economic life, first in Europe and then elsewhere on the globe, also cemented the triumph of modern science over competing systems of natural philosophy. (Leiss, 1994, p. xviii)

Selon Walter Mignolo (2015), cette construction idéologique de la domination, depuis Francis Bacon, doit être comprise comme l'une des étapes les plus importantes dans l'installation de la logique de la modernité/colonialité<sup>16</sup> qui légitime encore

---

<sup>14</sup> L'écoféminisme est un courant théorique et militant qui souhaite mettre en lumière les liens entre la l'exploitation et la domination de la nature et des femmes.

<sup>15</sup> La pensée décoloniale est un courant qui a émergé en Amérique latine et qui a été notamment développé par Anibal Quijano, Walter Mignolo et Arturo Escobar. Les théories décoloniales se sont, entre autres choses, attardées à démontrer le rôle des connaissances et des épistémologies scientifiques modernes/coloniales dans la reproduction actuelle des rapports coloniaux.

<sup>16</sup> L'expression moderne/coloniale est présente chez les théoricien.es de la pensée décoloniale tel.les que Anibal Quijano, Arturo Escobar et Walter Mignolo et sert à mettre en lumière l'héritage colonial de la modernité tant par l'impérialisme culturel et politique, que par la dépossession matérielle et idéelle des populations colonisées.

aujourd'hui l'entreprise d'exploitation environnementale et humaine. Du point de vue écoféministe, ce type de représentation est reproduit et incarné par le système d'exploitation capitaliste. Les écoféministes Val Plumwood et Carolyn Merchant ainsi que la féministe marxiste Silvia Federici critiquent cette forme de subjectivité qui prévaut dans le système mécaniste et capitaliste actuel. Ce dernier supprime l'ambiguïté de la relation entre l'esprit et le corps, la société et la nature (Beauvoir, 1947, p. 13) et la possibilité de concevoir l'être humain et la société comme fondamentalement vulnérables face à la nature et dépendants d'elle.

### 2.3.1 Les critiques de la logique de maîtrise

En effet, la construction moderne de la pensée et de nos sociétés à travers la logique de maîtrise et de contrôle s'avère l'une des explications du caractère surprenant des catastrophes naturelles et de l'impossibilité d'admettre une vulnérabilité constante en rapport à la nature et aux changements climatiques. Durant la modernité, la philosophie occidentale, notamment à travers des penseurs tels que Francis Bacon et René Descartes, a défini le modèle du sujet notamment par sa capacité de maîtrise, de contrôle et de distanciation face à la nature (Plumwood, 1993). C'est à travers cette idée de la supériorité de l'humain face à la nature que nous avons construit notre propre ignorance face au dynamisme de la nature et aux limites de notre gestion de ses rouages (Merchant, 1989).

---

Carolyn Merchant, historienne écoféministe, retrace dans l'ouvrage *The Death of Nature* (1989) l'émergence en Occident du paradigme scientifique de la société qui a construit un rapport instrumental et de domination à la nature. Le paradigme moderne/colonial a engendré la suppression de la vision organique de la nature qui supposait un certain dynamisme, posant alors les hommes comme ceux qui dominent la nature — envisagée comme non seulement passive, mais comme *matière morte et inerte* — et qui ont les capacités (la raison et la technique) de l'étudier, de la décrypter, d'en élucider les mystères, de la façonner, de la réguler et de la maîtriser (Merchant, 1989, p. 9). La survalorisation de la raison humaine permet de perpétuer l'illusion de contrôle sur la nature et reconduit le système d'exploitation capitaliste de la nature et du travail basé sur la scission entre corps et esprit, nature et culture. Selon l'écoféministe Val Plumwood écrit : « This is a model of domination and transcendence of nature, in which freedom and virtue are construed in terms of control over, and distance from, the sphere of nature, necessity and the feminine ». (Plumwood, 1993, p. 23) L'auteur expose la façon dont l'idéal de rationalité conduit les individus à se distancier de la nature — afin d'être reconnus comme des agents moraux — et de réaffirmer leur contrôle. Dans la façon de nous concevoir comme à distance et indépendant.es, il n'y a aucune place pour notre vulnérabilité face à la nature et la reconnaissance de la possibilité que nous soyons affecté.es par elle.

De son côté, Silvia Federici (2014) critique le système capitaliste qui, selon elle, génère des formes d'asservissement en insérant dans le corps du prolétariat des divisions. Le capitalisme impose une division profonde : c'est durant la transition de la société précapitaliste vers la société capitaliste qu'on assiste à la scission entre le corps et l'esprit. La philosophie mécaniste s'accapare les corps qui deviennent des outils de travail que les individus doivent apprendre à dominer et à dresser afin de les mettre au service du capitalisme (Federici, 2014). À cet effet, les orientations politiques en

matière de changements climatiques que nous avons analysées déploient une vision typiquement capitaliste de la santé des individus. Cette vision est particulièrement notable lorsqu'il est question des répercussions de la concentration atmosphérique de pollens sur la santé des travailleurs et travailleuses du Québec.

La concentration atmosphérique de certains pollens, comme celui de l'herbe à poux, s'accroîtra également à la suite de l'augmentation de la température et de l'humidité. [...] La prévalence de l'allergie au pollen de l'herbe à poux est estimée à 17,5 % au Québec dans les régions où il y a présence connue d'herbe à poux, ce qui correspond à plus d'un million d'individus. Cette allergie entraîne des coûts substantiels pour la société québécoise, notamment en termes d'achat de médicaments, d'absentéisme au travail et de consultations auprès d'un professionnel de la santé. (MELCC, 2012, p. 6)

Plutôt que d'identifier les effets sur la santé, comme les troubles respiratoires et le taux de mortalité qui découleront de l'augmentation de la concentration atmosphérique des pollens, le gouvernement s'intéresse à l'absentéisme du prolétariat et aux coûts économiques qui seront engendrés. Ces orientations politiques révèlent que le Ministère se préoccupe principalement de la perturbation de l'économie.

Selon Silvia Federici, la dissociation du corps et de l'esprit n'implique pas seulement l'utilisation des corps pour le travail, mais implique aussi une volonté de se distancier du monde organique. La dislocation du lien organique entre le corps et l'esprit renvoie à la volonté d'asservir la nature. « En étant divorcé de son corps, le soi rationnel perd avec certitude sa solidarité avec sa réalité corporelle et avec la nature (Federici, 2014, p. 271). » L'analyse des documents a fait ressortir l'impératif de contrôler autant que possible les conséquences qu'auront les changements climatiques sur la société, de manière à perturber le moins possible le système économique en place, de façon à assurer la poursuite tranquille de l'exploitation de la nature et du travail des citoyen.nes.

### 2.3.2 Dénis de vulnérabilité et ignorance volontaire

Erinn C. Gilson dans *The Ethics of Vulnerability* (2014) critique la logique de maîtrise qui incite les individus à ignorer leur propre vulnérabilité et à se représenter comme invulnérables. « Invulnerability is a central feature of masterful subjectivity, because it solidifies a sense of control, which is, indeed, an illusion (Gilson, 2014, p.76). » La construction de la logique de maîtrise passe, selon elle, à travers la quête de l'invulnérabilité par l'ignorance volontaire (*willful ignorance*) de la vulnérabilité comme condition ontologique, commune et permanente.

Gilson se rapporte aux travaux sur les épistémologies de l'ignorance de Nancy Tuana (2004, 2006) pour exposer la manière dont cette ignorance volontaire opère. Selon Tuana (2004), l'ignorance ne se résume pas seulement au fait de ne pas savoir, mais représente souvent le produit d'intérêts sociaux spécifiques qui construisent, perpétuent et modifient ce que l'on ne sait pas : « Ignorance, far from being a simple lack of knowledge that good science aims to banish, is better understood as a practice with supporting social causes as complex as those involved in knowledge practices (Tuana, 2004, p. 195) ». En se référant à la taxonomie de l'ignorance de Nancy Tuana (2006), Gilson insiste sur la notion de *willful ignorance* qui renvoie à l'idée que la société et les individus ne font pas seulement ignorer une partie de la réalité, mais *participent à la culture de l'ignorance d'une réalité* qui est difficile à admettre puisqu'elle remettrait en question le *statu quo*.

Dans son article, Tuana prend l'exemple du racisme et de l'inceste. Les personnes blanches profitant des rapports coloniaux et racistes, préfèrent rester aveugles et ignorants face au racisme, notamment pour préserver leurs privilèges, et participent

donc à la culture socialement répandue de l'ignorance. Tuana fait également un parallèle avec l'ignorance de l'inceste, cette réalité est ignorée en raison de l'inconfort qui résulterait de la reconnaissance de son existence. « Incest and racism illustrate well the efforts to which individuals and groups are willing to go to preserve ignorance when they do not want to know (Tuana, 2006, p. 13). » En s'appuyant sur l'épistémologie de l'ignorance de Nancy Tuana (2004, 2006), Erinn C. Gilson soutient que l'ignorance de la vulnérabilité est fondée sur une culture du déni qui conduit les individus à un aveuglement volontaire face à cette condition. Ainsi, même lorsque confrontées à des situations qui mettent au jour leur vulnérabilité, comme les catastrophes naturelles, les personnes préfèrent la répudier. « Invulnerability as a form of mastery is sought at the price of disavowing vulnerability and is sought because it is the paradigmatic characteristic of an ideal form of subjectivity in present socioeconomic conditions (Gilson, 2014, p.79). » L'ignorance de la vulnérabilité est alors une forme de déni volontaire parce qu'il est désavantageux pour un individu de reconnaître cette condition qui va à l'encontre du système en place, qui privilégie une façon d'être (invulnérable) et qui renforce un système particulier (capitaliste et extractiviste dans le présent cas).

Cette ignorance volontaire perpétue alors la quête, pour les individus, de l'invulnérabilité et de la logique de maîtrise. Ainsi, la vulnérabilité des individus et de la société entre en contradiction avec les exigences de la *logique de maîtrise* du modèle occidental de société capitaliste et néolibérale qui conçoit les personnes comme des individus indépendants et invulnérables (Gilson, 2011).

The denial of vulnerability can be understood to be motivated by the desire – conscious or not – to maintain a certain kind of subjectivity privileged in capitalist socioeconomic systems, namely, that a prototypical, arrogantly self-sufficient, independent, invulnerable master subject. Invulnerability is a central feature of masterful subjectivity because it solidifies a sense of control, indeed, an illusion of control. (Gilson, 2011, p. 312)

Dans le cas du déni de la vulnérabilité par rapport aux changements climatiques et à la nature, il renvoie directement au refus d'admettre l'incidence que nous avons sur notre environnement (et vice-versa) ainsi que notre responsabilité face à la situation actuelle.

« Thus, underlying this rejection of relationality is a repudiation of vulnerability in its more fundamental sense. The invulnerable stance is central to this kind of ignorance of relationality: as impermeable, self-sufficient, and in control (Gilson, 2011, p. 321). »

Le déni de la vulnérabilité des individus permet ainsi de soutenir un système capitaliste basé sur l'exploitation de *la force de travail*, d'une part, et *de la nature* par la surconsommation de ses ressources [comme si cette surconsommation n'avait pas d'effets sur les individus eux-mêmes], d'autre part.

Dans ce chapitre, nous avons défendu l'analyse que l'adoption du langage de vulnérabilité opère de manière à mettre l'accent sur la gestion des risques et des vulnérabilités, notamment par le développement d'une expertise sur ceux-ci. Ce faisant, l'introduction de la notion de vulnérabilité ne nous incite pas à repenser notre rapport à la nature. Elle ne fait que remettre de l'avant l'impératif de gestion technique des risques par les experts, l'impératif de maîtrise sur la nature. Elle perpétue ainsi nos angles morts écologiques. Le prochain chapitre propose une discussion critique de la conception de la nature que traduisent ces orientations politiques, et ce, à partir des différents courants de la philosophie environnementale. Cette discussion critique nous permet ensuite d'introduire le potentiel transformateur de la vulnérabilité pour modifier notre rapport à la nature et à la crise écologique actuelle.

## CHAPITRE III

### LA VULNÉRABILITÉ : ÉLÉMENTS ÉTHIQUES POUR HABITER DIFFÉREMMENT LE MONDE

Il y a de la culpabilité, puisqu'en tant que membres de la société, nous nous sentons impliqué.e.s dans cette catastrophe et hanté.e.s par la pensée que nous devrions l'éviter. Par-dessus tout, il y a de la douleur. Se confronter à une perte aussi vaste et définitive suscite une tristesse qui va bien au-delà des mots. (Macy, 1993, p.161)

Dans ce dernier chapitre, nous soutiendrons ensuite que l'adoption du concept de vulnérabilité aurait pu constituer, pour le gouvernement libéral de 2012, une opportunité de redéfinir notre rapport anthropocentré et utilitaire à la nature, de nous amener à habiter différemment le monde et ainsi de lutter contre la tendance actuelle du réchauffement climatique. À partir des critiques formulées par différents auteurs de l'éthique et de la philosophie environnementale comme Arne Naess, Aldo Leopold et Richard Sylvan Routley, nous proposerons que la conception de la nature du gouvernement libéral laisse de côté les enjeux éthiques. Enfin, nous concluons sur l'hypothèse, notamment formulée par Willox, suivant laquelle la reconnaissance de la vulnérabilité aurait pu être l'occasion pour le gouvernement de faire une place à l'interdépendance et aux deuils auxquels nous sommes et serons confronté.es.

### 3.1 Conception de la nature

L'analyse réalisée a fait ressortir que le gouvernement considère la vulnérabilité de la nature, des écosystèmes et des organismes vivants non humains essentiellement lorsqu'ils ont une utilité sociale ou économique. La vulnérabilité de la nature semble n'être considérée que dans le but d'assurer le maintien des « services » écologiques, pour reprendre les termes employés, et des bénéfices qu'ils offrent à la société québécoise. Ce faisant, le discours sur la nature semble traduire une conception anthropocentrée et utilitaire du gouvernement à la nature. Voici un extrait des orientations politiques analysées portant sur les écosystèmes et la nature :

Ainsi, le gouvernement établira le niveau de **vulnérabilité** des écosystèmes et des espèces (faune et flore) qui ont une importance environnementale, économique ou sociale majeure au Québec, dont les espèces menacées et vulnérables. (MELCC, 2012, p. 40)

Les usages de la vulnérabilité par rapport à la nature ne laissent pas entendre qu'il faudrait la protéger pour sa valeur en soi ou parce que nous en faisons partie comme le voudraient, par exemple et, respectivement, les philosophies environnementales biocentrique (Taylor, 1986) et écocentrique (Callicott, 1989 ; Léopold, 1949). Il est plutôt question de protéger les espèces considérées comme ayant une utilité pour la société. Les motivations de la protection de l'environnement apparaissent donc

proprement anthropocentrées<sup>17</sup> ; elles sont définies en fonction des intérêts économiques du gouvernement.

### 3.1.1 Conception anthropocentrique de la nature

L'anthropocentrisme a été fortement critiqué par les philosophies environnementales<sup>18</sup>. L'anthropocentrisme permet uniquement de considérer pour la justification morale de la protection de la nature les effets sur les humains, ceux présents et à venir (Afeissa, 2007, p. 103). Cette branche de l'éthique environnementale reconnaît que les humains ont certains devoirs moraux et responsabilités face à la nature. Elle met de l'avant la protection de la nature en prenant en compte les effets sur les autres humains<sup>19</sup> tels que

---

<sup>17</sup> L'anthropocentrisme est une conception philosophique qui considère que l'être humain est le centre du monde. Une vision du monde anthropocentrée implique de considérer que tout se rapporte à l'être humain et ses intérêts (Larousse, en ligne).

<sup>18</sup> Depuis les années 1950, avec la parution d'*Almanach d'un comté des sables* d'Aldo Leopold et de manière plus importante dans les années 1970-1980, les éthiques et philosophies environnementales se sont développées en réaction à la vision anthropocentrée de la nature, ne la valorisant que pour ce qu'elle apporte aux êtres humains et intégrant les éléments de la nature dans les considérations morales que de manières utilitaires. La philosophie environnementale qui se développe à cette époque considère que la nature doit être valorisée au-delà de son utilité ce qui implique que nous avons des devoirs moraux et éthiques qui dépassent ce qui est actuellement admis.

<sup>19</sup> Ici il s'agit de présenter les réflexions des philosophes de l'environnement, ceux qui se basent sur une vision anthropocentrique de la nature et les arguments que ceux-ci proposent. Or, il nous semble important d'exposer l'universalisme de la vision anthropocentrique qui veut que la nature soit protégée en fonction des droits des autres humains mais qui met trop souvent de côté une réflexion politique des inégalités environnementales. En effet, comme présenté dans le premier chapitre, les femmes, les personnes racisées et les autochtones ne vivent pas de la même manière les conséquences des changements climatiques, de la pollution, etc.

la destruction de la nature et la pollution (Sylvan Routley, 2007 [1973], p. 47). Par exemple, la disparition d'une espèce peut être moralement condamnable si l'on considère que les générations futures n'auront pas la chance de la connaître. Ou encore, la pollution et l'utilisation des ressources par une compagnie peuvent être condamnées si, en raison de celles-ci, les autres personnes ne peuvent pas profiter des ressources de la même manière ou subissent les impacts négatifs de cette utilisation sur leur santé et leur vie (Sylvan Routley, 2007[1973]).

Ainsi, il semble que les orientations politiques en matière de luttes aux changements climatiques 2013-2020 ne soient même pas à la hauteur des implications morales des éthiques environnementales anthropocentrées. Les éthiques environnementales anthropocentrées sont beaucoup plus ambitieuses en termes de devoirs moraux vis-à-vis des autres humains qui partagent le même environnement que ce qui se dégage des documents analysés. Selon les perspectives anthropocentrées, les interventions humaines dans la nature qui ont pour effet d'interférer physiquement avec elle et qui ont des répercussions sur celles et ceux qui l'utilisent ou sont susceptibles de le faire peuvent être considérées immorales (Sylvan, 2007 [1976]). « La philosophie libérale du monde occidental défend l'idée que chacun devrait être libre de faire ce qu'il veut, pourvu 1) qu'il ne lèse pas d'autres personnes, et 2) qu'il ne se lèse pas lui-même de façon irréversible. » ([Barkley et Seckler] Sylvan Routley, 2007 [1976], p. 39) Ainsi, si l'usage de la nature a pour effet qu'elle ne peut plus être appréciée et utilisée de la même façon qu'auparavant par autrui, il y a une obligation de compenser les personnes qui en sont lésées.

C'est ainsi, pour reprendre l'exemple du fermier qui pollue les eaux d'une communauté, pareille attitude peut tout à fait être qualifiée d'immorale dès que l'on considère qu'il interfère physiquement avec ceux qui utilisent ces eaux ou seront susceptibles de le faire. De la même manière, les entreprises qui détruisent l'environnement naturel sans aucune compensation satisfaisante, ou qui sont responsables d'une pollution nuisible à la santé des personnes qui vivront dans le futur peuvent être critiquées sur la base

d'une sorte de calcul de prospérité (par exemple celui que proposent Barkley et Seckler). (Sylvan Routley, 2007 [1976], p. 37)

Or, dans les documents en matière de lutte aux changements climatiques, bien que la réduction des GES soit identifiée, il ne s'agit pas de tenir les entreprises responsables des dégâts qu'elles causent à la nature — notamment par son exploitation — et d'en compenser les conséquences négatives. Outre la réduction des GES, la transformation de leurs activités, il s'agit surtout *d'adapter les activités* économiques et la société plus largement aux conditions climatiques qui changeront. Il n'est jamais considéré de tenir responsables les entreprises et les pollueurs du réchauffement climatique, de demander des compensations pour la pollution ou la destruction de territoires par les industries extractives. À cet effet, les redevances minières perçues par le Québec seraient insuffisantes à l'égard du principe de compensation satisfaisante. Alexandre Shields écrivait dans *Le Devoir* à ce sujet que :

Malgré deux réformes du régime de redevances minières et d'après débats sur le sujet, le gouvernement du Québec continue de percevoir une très faible portion de la valeur des ressources non renouvelables exploitées chaque année. Selon les données compilées par *Le Devoir*, les minières ont versé un milliard de dollars de redevances depuis 2009, tandis que la valeur des minerais tirés du sol dépasse les 54 milliards. Cela équivaut à un taux beaucoup plus faible que la moyenne canadienne. (Shields, *Le Devoir*, en ligne, 26 octobre 2015)

### 3.1.2 Critiques des philosophes de l'environnement

Les éléments qui ressortent de l'analyse démontrent que le gouvernement libéral du Québec de 2012 n'arrive même pas à être à la hauteur de l'écologie superficielle que Arne Naess critique en fondant le courant de la *deep ecology* (écologie profonde). En effet, Arne Naess distingue l'écologie superficielle de la *deep ecology* (écologie profonde). L'écologie superficielle représente le courant politique qui lutte contre la pollution et l'épuisement des ressources et qui a pour objectif la santé et l'affluence des populations des pays développés (Naess, 2007, p. 54). L'écologie profonde s'oppose à l'écologie superficielle, qui donne une valeur à la nature que de manière utilitaire. L'écologie profonde met plutôt l'accent sur la valeur intrinsèque de la nature en dehors de ce qu'elle permet aux êtres humains. Ce qui émerge de l'analyse à partir de la vulnérabilité est que l'attention du gouvernement n'est pas mise sur la lutte contre l'épuisement des ressources et contre les changements climatiques. L'accent est principalement mis sur la réduction de l'utilisation des énergies fossiles et sur la protection des aspects de la nature qui ont une utilité pour la société. La promotion du secteur minier, qui exploite des ressources non renouvelables, va précisément à l'encontre de la lutte aux changements climatiques.

À ce sujet, le philosophe Vittorio Hösle dans l'ouvrage *Philosophie de la crise écologique* écrivait, en 1991, que « le paradigme de l'économie doit céder la place au paradigme de l'écologie (Hösle, 2011 [1991], p.48) » pour faire face à la crise écologique actuelle.

Il est pour nous tellement évident de voir en l'économie l'« infrasystème » dominant, le « point d'ancrage » de la culture du XXe siècle, qu'il nous est difficile de reconnaître qu'il n'en a pas toujours été ainsi au cours de l'Histoire. (Hösle, 2011 [1991], p. 40)

De même, Robert Sylvan Routley soutient que la conception utilitaire de la nature, comme un objet appartenant à l'humain, est simplement incompatible avec l'éthique environnementale. Pour Vittorio Hösle, comme pour Robert Sylvan Routley, faire face

à la crise écologique et considérer éthiquement la nature demandent un changement de valeurs de la part de notre société. « Car, il est manifeste, comme le dit encore Leopold, que les hommes n'éprouvent aucun scrupule moral à interférer avec la nature sauvage, à maltraiter la terre, à extraire de cette dernière tout ce qu'elle peut produire, et à vaquer par la suite à leurs affaires (Sylvan Routley, 2007 [1976], p. 32). Ainsi, considérer éthiquement la nature à travers le regard des philosophes de l'environnement tels que Arne Naess, Robert Sylvan Routley ou Vittorio Hösle aurait demandé d'inclure dans les orientations politiques analysées tous les écosystèmes et toutes les espèces, même ceux dont nous ne pouvons tirer des bénéfices ou exploiter. Selon l'éthique de la terre, (l'écocentrisme) développée par le forestier Aldo Léopold, inclure une perspective éthique face à la nature aurait exigé que le gouvernement considère la communauté biotique à laquelle nous appartenons. Cette considération implique la nécessité de définir autrement le rapport à la nature et de reconnaître que la société est dépendante de la terre et de tout ce qui l'habite. En effet, ce qui se trouve au cœur de l'écocentrisme est l'attention accordée aux répercussions de la crise écologique et des changements climatiques, non seulement pour les êtres humains, mais pour l'ensemble des êtres vivants et des écosystèmes (Beau, 2015).

## 3.2 Habiter différemment le monde

### 3.2.1 L'écocentrisme

Selon Rémi Beau, le courant de l'écocentrisme détient le potentiel de faire face à la crise écologique et aux changements climatiques, car il met en lumière l'interconnexion entre les humains et la nature.

De ce point de vue, il s'agissait de souligner que les êtres humains n'agissent jamais seuls, mais toujours par le biais d'interactions avec d'autres êtres qui font système et que les dégradations environnementales, du fait même de cette nature systémique, menaçaient nécessairement en retour les populations humaines. (Beau, 2018, p. 109)

L'attention est alors portée à l'entièreté de la communauté biotique, de l'écosystème et de son équilibre. Les obligations morales et éthiques sont donc liées à l'appartenance à cette communauté et à la reconnaissance que d'agir dans ce monde a une incidence sur les autres vivants. Elle permet donc que soit cultivée, une humilité, et le développement de pratiques respectueuses qui prennent en compte les conséquences de la société et des humains sur la nature. Au-delà de la vision d'une menace généralisée, la compréhension de cette vulnérabilité commune que dévoilait l'interdépendance peut aussi indiquer une voie permettant de redonner du sens à l'action écologique dans le contexte du changement global (Beau, 2018, p. 109). Elle nécessite également, selon Rémi Beau, de développer une posture différente, d'habiter différemment le monde (Beau, 2015).

### 3.2.2 La vulnérabilité comme alternative

Or, la vulnérabilité commune, dévoilée par la crise actuelle, contient la possibilité, si elle est véritablement reconnue pour son caractère transformateur, de nous amener à habiter différemment le monde. La vulnérabilité permet de nous renvoyer à l'ordinaire

de nos vies puisqu'elle met en lumière notre réalité biologique commune (Hamrouni, 2015 ; Laugier, 2012) et notre condition d'ouverture « à affecter et à être affecté. es » (Gilson, 2011, p.310). L'incarnation physique et matérielle de la vie biologique et rend visibles nos besoins physiques, psychologiques, sociaux, relationnels et fondamentaux. Le sujet est incarné dans un corps biologique en relation aux autres et à son environnement. La vulnérabilité a cet avantage qu'elle peut être ressentie face à la nature. La vulnérabilité nous apparaît à travers les changements climatiques et transforme la conscience que nous avons de nous-mêmes (Macy, 2016 [1995]). L'écoféministe Joanna Macy écrivait :

« Nous pouvons constater que nos crises planétaires nous poussent vers un changement de conscience. En nous confrontant à notre mortalité en tant qu'espèce, ces crises révèlent la tendance suicidaire inhérente à la conception de nous-mêmes en tant qu'êtres distincts et concurrentiels. Compte tenu de la fragilité et des ressources limitées de notre planète, compte tenu de nos besoins d'adaptation et de partage, nous devons penser ensemble de manière synergique et intégrée, plutôt que sur le vieux mode fragmenté et concurrentiel — et nous sommes en train de commencer à le faire. Une fois que nous nous ouvrons à cette interdépendance, la responsabilité envers soi et les autres se confond, chaque pensée et chaque acte affectant l'émetteur autant que le récepteur. (Macy, 2016 [1995] p.181)

Ainsi, la vulnérabilité détient cette possibilité de nous amener à transformer notre conscience de nous-mêmes et d'exposer la relation que nous avons aux autres, d'en appeler à la responsabilité. La découverte de notre vulnérabilité représente la découverte de la continuité de cet état biologique et donc, la découverte de celle des autres. Sandra Laugier écrivait que « la découverte de la vulnérabilité, sa centralité, met en évidence l'interdépendance : de l'homme, de l'animal, de l'environnement ». (Laugier, 2015, p.128) La vulnérabilité, qui nous rappelle à notre condition d'être biologique, exige que l'on développe une certaine humilité, que nous fassions partie du monde (Lefebvre-Faucher et Casselot, 2017). Elle met en lumière la caractéristique

fondamentalement relationnelle de notre humanité (Butler, 2004, 2015, 2016 ; Gilson, 2014).

### 3.2.3 La vulnérabilité et le soin

La vulnérabilité expose également que les êtres vivants sont faillibles et ont besoin de soins pour leur reproduction. Dans l'œuvre *Un monde vulnérable* (originellement paru en anglais, en 1993, sous le titre *Moral Boundaries*), Tronto présente une défense du *care* comme « une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre “monde”, de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible » (Tronto, 2009, p.13). La vulnérabilité demande « un échange continu, quotidien de *care*, c'est-à-dire de ces services qui permettent la reproduction, le maintien et le développement de la vie, et l'entretien et l'embellissement du cadre de vie ». (Hamrouni, 2015, p.86)

En effet, comme présenté en introduction, les individus qui se considèrent invulnérables et indépendants (*self-made-man*) sont ceux qui ont eu accès à ce statut en raison de rapports de pouvoirs qui leur permettent de monopoliser les ressources, la nature et le travail de *care* des personnes les plus précaires. Dès lors, les personnes qui sont socialement perçues parmi les plus indépendantes sont celles qui obtiennent, en raison de leur statut et de leurs ressources, les soins de la part des personnes les plus souvent précarisées, sans statut, immigrantes ou des femmes qui assurent leur reproduction (les services aux enfants, la préparation des repas, les soins émotionnels, le ménage dans l'espace de vie et de travail, etc.). Ces soins permettent à ces personnes de ne pas passer de temps à s'occuper de leurs besoins fondamentaux et de leur

reproduction et, ainsi, d'ignorer leur condition de dépendance et de vulnérabilité (Hamrouni, 2015; Laugier ; 2015). Naïma Hamrouni écrivait à ce sujet :

L'indépendance n'est pas un mythe ou une illusion. L'indépendance est le produit réifié d'un rapport de pouvoir, un statut social. C'est le statut de ceux qui disposent du *care* d'autrui tout en niant le transfert de services dont ils bénéficient et en refusant leur responsabilité d'en fournir en retour, dans un contexte social et institutionnel qui soutient ce refus. (Hamrouni, 2015, p. 82)

Parler de vulnérabilité ordinaire, commune et partagée permet de rendre visibles ces rapports de pouvoir qui se construisent dans la quête de l'invulnérabilité. Sous la conception d'une commune vulnérabilité des êtres vivants et des humains, le mythe de l'indépendance de la société par rapport à la nature est alors contesté parce que nous ne pouvons plus nous considérer en dehors d'elle.

Dans une lignée similaire, les théoriciennes écoféministes (Shiva et Mies, 2014 ; Plumwood, 2002 ; Hache, 2016 ; Griffin, 1978) mettent de l'avant depuis longtemps la nécessité de resituer l'humanité tout entière à l'intérieur de la nature. Le courant écoféministe renverse l'association négative des femmes à la nature, qui a historiquement justifié leur domination, en une affirmation normative qui concerne tout le monde.

La force de l'écoféminisme est d'avoir réussi à retourner cette association négative des femmes avec la nature propre à notre culture patriarcale, qui nous coupe de nous-mêmes comme de la nature/terre, en objet de revendication et de lutte politique qui concerne potentiellement tout le monde : oui, bien sûr les femmes sont proches de la nature, oui bien sûr les femmes font partie de la nature, et on vous souhaite de vous en souvenir aussi, et si les hommes le rejettent, c'est qu'ils ont un problème ! (Hache, 2016, p. 25)

L'écoféminisme transforme ce que c'est que signifie d'être associé.e.s à la nature en quelque chose qui nous informe sur notre caractéristique biologique et la place que

nous occupons dans le monde écologique. « Cette vision holistique [de l'écoféminisme] permet d'entrevoir comment toutes les relations entre les êtres vivants sont interconnectées : la dégradation de la nature ne peut être séparée du social ni du politique », écrit Marie-Anne Casselot (Casselot, 2017, p.23).

### 3.2.4 La communauté, la perte et le deuil

Dans le contexte des changements climatiques et de la découverte de notre fragilité en tant que vivants, il y a la possibilité de construire une communauté différente et d'inclure, dans nos perspectives éthiques et politiques et dans nos orientations politiques en matière de changements climatiques, tous les êtres vivants. Pour Ulrich Beck, une communauté de peur se construit face aux menaces actuelles. « En ce sens, la société du risque est caractéristique d'une époque sociale où se forge une solidarité dans la peur, laquelle devient une force politique. » (Beck, 1986, p.90) L'écoféministe Joanna Macy écrivait, en 1995, qu'à travers la crise écologique et des émotions qui surgissent face à celle-ci, les êtres humains sont ramenés à leur interdépendance et à la communauté écologique à laquelle ils appartiennent. Pour le dire simplement, et comme présenté précédemment, nous sommes amenés.es à développer notre conscience de notre commune fragilité d'êtres vivants. Ainsi, ce qui apparaît pertinent politiquement, dans la découverte de la vulnérabilité commune à la nature, aux êtres vivants humains et non humains, est la transformation, non seulement de la conscience de nous-mêmes en tant qu'êtres vulnérables, mais également la transformation de la conscience de notre monde. Faire partie du monde et reconnaître la vulnérabilité à tous les êtres vivants, c'est la possibilité d'inclure dans le deuil et dans le sentiment de perte que les changements climatiques occasionneront, les autres espèces, les plantes, les territoires.

Dans l'article « Climate Change As The Work of Mourning », Ashlee Cunsolo Willox, en s'inspirant des travaux de Butler, Derrida et Freud sur le deuil, défend la thèse que les changements climatiques, qui mettent en lumière notre vulnérabilité, la nôtre et celle de tous les vivants, devraient nous amener à faire un travail de deuil. Sans entrer en détail dans les théories sur le deuil, elle s'appuie principalement sur les travaux de Butler et de Derrida, qui exposent que le deuil est un processus, un travail qui impose une transformation de l'être et la prise en charge de nos responsabilités. « Mourning is, from a Derridian perspective, both a necessity of life and a call to responsibility to engage with what was lost (Cunsolo Willox, 2012, p.145). La personne ou la communauté endeuillée découvre, à chaque perte, la possibilité de sa propre perte et la nécessité de faire les choses autrement pour qu'elle ne soit pas restée vaine.

Ce sentiment [de perte] ne nous renvoie-t-il pas plutôt au sens de la vulnérabilité humaine, à la responsabilité que nous avons collectivement envers toute vie humaine [et non humaine]? La perte du sentiment de sécurité dans les pays développés, à laquelle nous assistons aujourd'hui, ne doit-elle pas nous inciter à examiner la manière radicalement inéquitable dont la vulnérabilité corporelle est distribuée sur la planète? À vouloir forclorre cette vulnérabilité, à s'efforcer de la bannir et de nous mettre nous-mêmes à l'abri sans nous soucier des autres vies humaines [et non humaines], nous nous privons de l'une des ressources les plus importantes que nous ayons pour trouver la voie que nous devons suivre. (Butler, 2005, p. 56)

Ainsi, nous pouvons nous ramener à nos propres expériences de deuil et voir la façon dont ces deuils nous ont affecté.es et nous ont amené.es à vouloir agir autrement à l'avenir. Dans son article, Ashlee Cunsolo Willox expose que les travaux anthropocentrés de Butler et Derrida sur le deuil auraient avantage à être élargis à toute la communauté des vivants, ce qui nous permettrait de nous engager véritablement dans l'action face aux changements climatiques et aux pertes et aux disparitions occasionnées. Nous faisons actuellement face à la menace et à la disparition d'espèces, d'écosystèmes, à la perturbation des cycles naturels, au changement de nos conditions

climatiques, aux bouleversements de nos repères saisonniers... Ces pertes, plutôt que d'être exclues du discours politique et public, devraient selon Cunsolo Willox, être investies afin de réorienter nos actions. En effet, selon elle, la transformation qu'occasionne le deuil chez les individus est une transformation qui appelle à l'action. S'engager dans le deuil et dans le sentiment de perte permet d'adopter des comportements qui visent à empêcher que se reproduise une situation similaire. « Thinking climate change as the work of mourning means that we are ethically and politically implicated not only by what is happening to our animal, vegetal, and mineral kin, but also in the choice to respond (Cunolo Willox, 2012, p.156)

Ainsi, les usages de la vulnérabilité auraient pu être l'occasion de redéfinir notre conception de la nature et de reconnaître les pertes auxquelles la société fait déjà et fera face et nous inciter à prendre acte de ces transformations dans les orientations politiques et empêcher que se poursuivent l'extinction d'espèces, l'érosion du littoral, la perturbation des écosystèmes et la dévastation de territoires à travers l'exploitation de ressources.

We are all vulnerable to climate change, and we are all vulnerable to death and loss from climate change. Thinking climate change as the work of mourning provides the opportunity to learn from the deaths, or the potential deaths, of bodies beyond our own, and beyond our species to unite in individual and global action and response. (Cunsolo Willox, 2012, p. 155)

Ces usages auraient pu mettre l'accent sur les vies qui seront perdues dans les vagues de chaleur, en raison de l'accentuation des problèmes respiratoires. Ils auraient pu également être l'occasion de tenir responsable la société de ces pertes, de prendre des actions pour radicalement changer le cours des choses. Ainsi, reconnaître la vulnérabilité aurait pu permettre de s'engager avec le deuil et la perte que le réchauffement climatique occasionne et nous imposer une posture éthique qui implique que nous ne pouvons penser ces bouleversements comme des opportunités économiques à saisir ou une chance pour le développement du Nord-du-Québec. Que

nous ne pouvons plus adopter un discours opportuniste, capitaliste et utilitaire face à la nature. Cela ne veut pas dire de ne pas nous adapter aux conditions qui changent. Cela veut dire de considérer que ces changements ne sont pas souhaitables, que nous devons agir de manière responsable face aux pertes engendrées et aux futures pertes possibles en raison de notre inaction. Nous pourrions, à cet effet, nous imaginer que le béluga en vient à disparaître dans l'estuaire du Fjord du Saguenay en raison, par exemple, du laxisme de la législation du trafic maritime et du réchauffement de la température du fleuve et du fjord. Comment pourrions-nous continuer à vivre sans considérer qu'en raison de notre inaction, une espèce en est venue à s'éteindre ? Comment cette extinction dont nous serions responsables pourrait rester sans réponse ? Cette disparition, il nous semble, serait peut-être l'occasion de nous retourner vers nous-mêmes et de voir la façon dont nous avons failli à habiter dans le monde en ayant conscience des limites biologiques et éthiques de la vie et de la terre.

## CONCLUSION

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous demandions quels changements avaient pu être introduits, sur le plan de la lutte aux changements climatiques, à la suite de l'adoption du langage de la vulnérabilité dans les orientations politiques en matière de lutte aux changements climatiques du gouvernement libéral de 2012. En effet, nous avons soumis à l'analyse qualitative, les deux documents donnant les orientations politiques en matière de lutte aux changements climatiques au Québec soit 1 — *Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* et 2 — *La Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020*. Ce que nous avons spécifiquement réalisé, c'est l'analyse de l'adoption du concept de vulnérabilité et de ces 96 occurrences dans l'échantillon. Nous avons observé ce que les usages de la vulnérabilité produisaient pour répondre à notre question de recherche : qu'est-ce que l'adoption du concept de vulnérabilité dans les orientations politiques 2013-2020 en matière de changements climatiques du gouvernement du Québec permet d'opérer ?

Les changements climatiques, qui augmenteront l'occurrence des catastrophes naturelles telles que les inondations et les conditions météorologiques extrêmes comme les vagues de chaleur, auraient pu être l'occasion, pour le gouvernement libéral, de repenser et de redéfinir le rapport de la société à la nature. Cette réalité, et la nécessité d'y faire face, auraient pu nous amener à considérer la responsabilité que nous avons dans le réchauffement climatique et à adopter un discours mettant en lumière cette

responsabilité. Elle aurait pu nous amener à observer la façon dont nous accentuons notre vulnérabilité à travers l'adoption d'un système économique extractif insoutenable. Or, notre analyse nous conduit à une conclusion inverse.

Selon les résultats obtenus de notre analyse et de la confrontation de ceux-ci à la littérature, les usages de la vulnérabilité opèrent plutôt de manière à souligner les secteurs économiques que le gouvernement souhaite soutenir et relèguent la vulnérabilité des populations au second plan. Ils mettent également l'accent sur l'impératif de la gestion des risques, (Beck, 1986) ce qui a pour effet d'invisibiliser la nécessité de développer une réponse politique ambitieuse qui s'attaquerait à la racine du problème. Par ailleurs, ces usages trahissent nos angles morts écologiques (Kuhlicke, 2010), le déni de notre vulnérabilité face à la nature (Gilson, 2011) et notre conception utilitaire de celle-ci. Ainsi, l'analyse que nous avons réalisée confirme notre hypothèse : l'adoption du concept de vulnérabilité dans les orientations gouvernementales en matière de changements climatiques n'a aucun effet transformateur : c'est l'occasion, pour le gouvernement, de poursuivre, en l'enveloppant sous un langage nouveau (celui de la vulnérabilité), ces mêmes politiques qui ont jusqu'ici mis de côté les enjeux d'éthique et de justice sociale que soulève notre rapport à la nature.

Cette analyse a également permis de révéler la place centrale que le projet de développement économique du Plan Nord occupait dans les orientations politiques, ainsi que la vision utilitaire de la nature adoptée par le gouvernement libéral du Québec. L'adoption du langage de la vulnérabilité par le gouvernement libéral du Québec de 2012, plutôt que d'indiquer une volonté de transformer notre manière d'appréhender les enjeux écologiques dans le contexte de la crise actuelle, expose l'intérêt politique et stratégique d'utiliser d'un tel concept afin de justifier l'intervention étatique pour la protection des intérêts privés.

Dans le premier chapitre, nous avons démontré que l'adoption de ce langage de la vulnérabilité, plutôt que de permettre d'identifier toutes les composantes de la société vulnérables, était l'occasion de mettre au premier plan de l'action gouvernementale les secteurs économiques au cœur du projet de développement économique du Plan Nord. À cet effet, l'analyse révèle que l'usage des concepts de risque et de vulnérabilité reflète les intérêts économiques, politiques et sociaux spécifiques de la classe dirigeante. Ce faisant, plutôt que de mettre au centre des préoccupations la vulnérabilité des personnes, l'usage de la vulnérabilité relègue au second plan les populations et les personnes, comme les femmes, les personnes racisées et les Autochtones qui subiront davantage les conséquences des changements climatiques.

Dans le second chapitre, nous avons exposé que l'adoption du langage de la vulnérabilité opère de manière à mettre de l'avant des politiques de gestion des risques. Ces politiques de gestion demeurent prisonnières d'une logique de gestion « symptomatique et symbolique » et qui, finalement, ne permet jamais d'aller à l'encontre de la tendance actuelle et de véritablement lutter contre les changements climatiques. Cette gestion techniciste des conséquences des changements climatiques permet de perpétuer le projet capitaliste, en introduisant des modifications strictement superficielles, sans jamais remettre en question les idéologies et les actions à l'origine de ces changements climatiques, soit l'exploitation intensive de la nature. Ce faisant, les usages de la vulnérabilité ne servent qu'à redéployer une logique de maîtrise, cette même logique qui a été critiquée par les écoféministes, les théoriciens de la philosophie environnementale et le sociologue Ulrich Beck. Ce que nous argumentons, en nous appuyant sur les travaux du géographe Christian Kuhlicke, c'est que la perspective techniciste et ce rapport aux changements climatiques perpétuent la vision de la société comme invulnérable et, ce faisant, érige les angles morts écologiques de nos orientations politiques en matière de lutte aux changements climatiques, soit le déni de notre vulnérabilité face à la nature.

Dans le dernier chapitre, nous avons proposé de confronter aux éthiques et aux philosophies environnementales la conception de la nature qui se dégage des usages qui sont faits de la vulnérabilité dans les orientations politiques en matière de changements climatiques. Il en ressort que la conception de la nature ainsi que les exigences morales et éthiques qu'elle implique ne sont même pas à la hauteur des considérations éthiques environnementales les plus libérales et anthropocentrées.

Pour cette raison, nous avons proposé, dans ce dernier chapitre et comme projet politique normatif, de prendre au sérieux la resignification de la vulnérabilité opérée par les philosophes féministes et les éthiciennes du *care*. Selon Julietta Singh, la reconnaissance de notre vulnérabilité est ce qui peut être à même de déconstruire le sujet maître et nous permettre de repenser la relationnalité et la continuité entre tous les êtres vivants (Singh, 2017). En effet, la vulnérabilité telle qu'elle est conceptualisée par Judith Butler (2004 ; 2016), Erinn C. Gilson (2011 ; 2014) et Naïma Hamrouni (2012 ; 2015) permet de penser la relationnalité constitutive. La vulnérabilité permanente et ontologique, est le fait, donc, de tous les êtres vivants et permet de réinsérer l'humain dans le monde et la communauté écologique. Nous avons soutenu que l'adoption du concept de vulnérabilité détenait le potentiel de définir une nouvelle forme d'éthique environnementale qui n'ait point besoin de passer par une réflexion logique voulant attribuer une valeur intrinsèque aux éléments de la nature ou à la communauté biotique. Il s'agit ici de se replacer dans le monde auquel nous appartenons en prenant acte des émotions que fait émerger la crise actuelle, en faisant une place au deuil et à la perte qui seront inévitablement occasionnés et en inscrivant notre propre vulnérabilité face à un monde naturel qui nous dépasse.

Ainsi, inclure la vulnérabilité dans la réflexion politique et la reconnaître véritablement dans les orientations politiques permettrait d'être conscient.es de la relation qui nous unit à la nature et de mieux nous préparer aux conséquences des changements climatiques, soit à d'éventuelles catastrophes naturelles. Cela nous préviendrait,

également, de la surprise radicale. La notion de la vulnérabilité a le potentiel de nous aider à être conscient.es des limites des techniques dont nous disposons pour faire face aux catastrophes naturelles, à mettre en lumière les inégalités dans l'appropriation des ressources et dans la précarité accrue de certains groupes de personnes, régions, qui ne sont pas soutenues de la même façon par le gouvernement. C'est comprendre que les conséquences de nos modes de vie et de notre pollution nous affectent et affectent les autres vivants.

Les auteurs et autrices défendant la conception particulière de la vulnérabilité provenant du sens commun tel.les que Luna, Mackenzie et Dodds et Armstrong s'opposeraient sans doute à la proposition que nous avons faite dans ce mémoire. Selon ceux-ci et celles-ci, la conception ontologique de la vulnérabilité est problématique parce qu'elle ne permet pas d'identifier des sujets qui méritent une attention particulière. La vulnérabilité ainsi conceptualisée est, selon eux et elles, non pertinente pour la théorie politique puisqu'elle ne permet pas de circonscrire l'intervention des institutions en fonction de degrés hiérarchisés des besoins et en raison des différents niveaux de vulnérabilité. Il semble que, toujours selon eux et elles, cette conception rend la vulnérabilité apolitique, la dépoliticise, puisqu'elle aurait l'effet d'invisibiliser les besoins particuliers de certaines populations. Pour reprendre les propos de Frédéric Armstrong lors du colloque *Diversité, vulnérabilité et le politique autrement*, qui a eu lieu le 9 octobre 2019, à Montréal, la vulnérabilité ontologique et ordinaire serait comparable au phénomène *All lives matters* qui invisibilise les inégalités et les injustices que les personnes afrodescendantes vivent et revendiquent à travers le mouvement *Black lives matters*. Cette conception rend, selon ces théoricien.nes, inutilisable le concept permettant l'intervention institutionnelle.

Or, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, l'utilisation institutionnelle de la vulnérabilité en tant qu'indicateur ne permet pas plus d'identifier les besoins des populations à risque, mais semble plutôt mise au service d'un programme politique.

Les différents niveaux de vulnérabilité n'existant pas comme une réalité matérielle observable sont le fruit de la reconnaissance des risques. Tel qu'exposé par Ulrich Beck (1986), l'identification des risques par le gouvernement est cependant au service d'intérêts spécifiques et de la reproduction du système capitaliste et extractiviste. Cette découverte nous informe sur l'importance, en tant que chercheur.e.s, de prendre en compte la façon dont, politiquement, les concepts et indicateurs que nous réfléchissons et proposons sont mobilisés pour reproduire des rapports de pouvoir.

Pour conclure, cette recherche ouvre la porte à certaines questions importantes d'un point de vue politique. De manière plus générale, face à l'adoption de la vulnérabilité dans le discours politique et moral, nous nous demandons si ce concept, à travers ses multiples définitions et sa mise en relation à l'identification des risques, ne recèle pas toujours le danger de mettre de l'avant un programme politique particulier. Ainsi, il s'agit de connaître les rapports de pouvoir et le programme politique de la personne ou de l'institution qui identifient les vulnérabilités pour comprendre les raisons qui amènent à définir certains secteurs/personnes vulnérables au détriment de d'autres. La plupart du temps, la vulnérabilité sert à justifier l'intervention, qu'elle soit éthiquement questionnable (à l'égard du secteur minier par exemple) ou nécessaire (à l'égard des personnes âgées, des nourrissons, etc.).

Puis, à l'aube de l'adoption des nouvelles orientations politiques de lutte aux changements climatiques par le gouvernement du Québec qui seront dévoilées à l'automne 2020, il nous apparaît nécessaire de rester vigilant.es et de mettre en lumière les enjeux qui constituent la toile de fond de celles-ci. Le danger, qu'une fois de plus, l'économie constitue le socle principal des orientations en matière de lutte aux changements climatiques, est grand.

Enfin, une question politique importante reste : pouvons-nous réellement avoir confiance en notre gouvernement pour lutter contre les changements climatiques et

faire face à la crise actuelle alors que les personnes au pouvoir proviennent principalement des classes les plus aisées et qui ont donc des intérêts sociaux et de classe spécifiques généralement liés à l'exploitation de la nature et du travail des personnes les plus précaires (racisées, immigrantes, sans statut, femmes) ?

## ANNEXE A

### MODÈLE TABLEAU D'ANALYSE

Extrait, page	Sujet de la vulnérabilité	Cause de la vulnérabilité	Action sur la Vulnérabilité
<b>Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques</b>			
1. Parallèlement aux efforts requis pour contrôler et réduire les émissions de GES, le plan d'action propose des interventions gouvernementales qui permettront de protéger encore mieux l'environnement naturel et bâti et qui contribueront à réduire la <b>vulnérabilité</b> des générations actuelles et futures aux conséquences des changements climatiques. P.III	Les générations actuelles et futures	Aux conséquences des changements climatiques	Réduire la vulnérabilité par des interventions gouvernementales qui permettront de protéger l'environnement naturel et bâti.
2. Notre <b>vulnérabilité</b> collective et individuelle à la hausse des prix de l'énergie et, plus particulièrement, au prix du pétrole importé, s'en trouve réduite. P. 4	Notre vulnérabilité collective et individuelle	À la hausse des prix de l'énergie et du pétrole	Réduction
3. Ainsi, à l'impératif de réduire l'utilisation des combustibles fossiles pour limiter le phénomène des changements climatiques s'ajoute l'incitatif de réduire notre <b>vulnérabilité</b> à leur disponibilité et à la hausse de leur prix. P.5	Notre vulnérabilité	À la disponibilité et la hausse des prix des combustibles fossiles	Réduire
4. C'est pour cette raison que le Québec s'est également doté d'une Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques qui cible les acteurs et les secteurs les plus <b>vulnérables</b> aux conséquences des changements climatiques.p.5	Acteurs et secteurs	Aux conséquences des changements climatiques	Cibler pour protéger
5. Le gouvernement mise également sur l'action et l'engagement des citoyens et de la société civile pour s'engager, mobiliser et poser des gestes afin de réduire notre empreinte carbone et nos <b>vulnérabilités</b> collectives. P.8	Collectives		Réduire
6. Les décisions et les interventions au chapitre de l'aménagement du territoire ont une incidence marquée sur les émissions de GES liées aux déplacements des personnes, à la construction et à l'entretien des infrastructures, mais aussi sur le degré de <b>vulnérabilité</b> de nos collectivités face aux changements climatiques. P.10	Les collectivités	Changements climatiques	

## RÉFÉRENCES

Asselin, H. (2012). « Le Plan Nord : Vers un autre cas de malédiction des ressources naturelles ? ». Chapter: 9 Publisher: Réseau DIALOG.

Afeissa, H.-S. (2007). *Éthique de l'environnement : Nature, valeur, respect*. Paris : Librairie philosophique J. VRIN.

Ahmed, S. (2012). *On being included : Racism and Diversity in Institutional Life*. Durham and London : Duke University Press.

Alcoff, L.M. (2007). Epistemologies of Ignorance: Three types . *Race and Epistemologies of Ignorance*. Albany: State University of New York Press.

Armstrong, F. (2017). AN EXTRINSIC DISPOSITIONAL ACCOUNT OF VULNERABILITY. *Les Ateliers de l'éthique/ The Ethics Forum*, 12(2-3), 180-204. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.7202/1051281ar>

Atlas-CC\_FINAL\_2015.pdf. (s. d.). Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse [https://iddpnql.ca/wp-content/uploads/2018/06/Atlas-CC\\_FINAL\\_2015.pdf](https://iddpnql.ca/wp-content/uploads/2018/06/Atlas-CC_FINAL_2015.pdf)

AQLPA. Changements climatiques | AQLPA. (s. d.). Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse <http://www.aqlpa.com/enjeux-et-reflexions/changements-climatiques/page/0/1>

Barnett, J. T. (2018). « Thinking ecologically with Judith Butler ». *Culture Theory and Critique*, 59(1), 20-39.

Beauvoir, de S. (1944). *Pour une morale de l'ambiguïté*. Paris : Éditions Gallimard.

Beau, R. (2018). « L'éthique environnementale comme travail du soi relationnel ». *Cités*, N° 76 (4), 109-116.

Beau, R. (2015). « L'écocentrisme ». *Dictionnaire de la pensée écologique*. Paris : Presses Universitaires de France.

Becerra, S. (2012). « Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain ». *Vertigo*, 12(1).

Beck, U. (1986) [2001]. *La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Flammarion.

Bouzon, A. (2002). « Ulrich Beck, La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité, trad. de l'allemand par L. Bernardi ». *Questions de communication*, (2). Consulté à l'adresse <https://questionsdecommunication.revues.org/7281>.

Bullard, R. Johnson, G. (2000). « Environmentalism and Public Policy: Environmental Justice: Grassroots Activism and Its Impact on Public Policy Decision Making ». *Journal of Social Issues*, 56(3), 555-578.

Bussière, B. et al. (2017). *Analyse de risques et de vulnérabilités liés aux changements climatiques pour le secteur minier québécois*. Analyse-changements-climatiques-secteur-minier.pdf. (s. d.). Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse <https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/analyse-changements-climatiques-secteur-minier.pdf>

Butler, J. Rosanvallon, J. (trad) Vidal, J. (trad) (2004). *Vie précaire : Les pouvoirs du deuil et de la violence après le 11 septembre*. Paris : Éditions Amsterdam.

Butler, J. (2009). *Frames of War: When Is Life Grievable?* London: Verso.

Butler, J. (2016). *Notes Toward a Performative Theory of Assembly*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Butler, J. (2016). Rethinking Vulnerability and Resistance . *Vulnerability in Resistance*. Durham and London: Duke University Press.

Butler, J. and Athanasiou, A. (2013). *Dispossession: The Performative in the Political*. Malden, MA: Polity.

Casselot, M. Lefebvre-Faucher, V. (dir) (2017). *Faire partie du monde : Réflexions écoféministes*. Montréal : Les éditions du remue-ménage.

Châtel, V. Roy, S. (dir) (2008). *Penser la vulnérabilité : Visages de la fragilisation du social*. Québec : Les presses de l'Université du Québec.

Chaumel, M., & La Branche, S. (2008). « Inégalités écologiques : Vers quelle définition ? Espace populations sociétés ». *Space populations societies*, 2008/1, 101-110. <https://doi.org/10.4000/eps.2418>

Combes, M. (2010). « Réflexions sur le « capitalisme vert » ». *Mouvements*, n° 63(3), 99-110.

Conradi, A. (2017). *Les angles morts : Perspectives sur le Québec actuel*. Montréal : Les Éditions du remue-ménage.

Conseil du statut de la femme. (2012) *Avis-les-femmes-et-le-plan-nord-pour-un-developpement-nordique-egalitaire.pdf*. (s. d.). Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-les-femmes-et-le-plan-nord-pour-un-developpement-nordique-egalitaire.pdf>

Coulthard, G. S. (2014). *Red skin, white masks : Rejecting the Colonial Politics of Recognition*. Minneapolis: University of Minnesota Press

David, A., Marx, N. L., & Espagne, É. (s. d.). (2020). « Inégalités face au changement climatique : La balle est dans le camp des plus riches ». *The Conversation*. Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse <http://theconversation.com/inegalites-face-au-changement-climatique-la-balle-est-dans-le-camp-des-plus-riches-116616>

Desbiens, C. (2015). *Puissance Nord : Territoire, identité et culture de l'hydroélectricité au Québec*. Québec : Les presses de l'Université Laval.

Miller et al. (2012). « Discovering Indigenous Lands : The Doctrine of Discovery in the English Colonies » — Robert J. Miller, Jacinta Ruru, Larissa Behrendt, Tracey Lindberg—Google Livres. (s. d.). Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse [https://books.google.ca/books/about/Discovering\\_Indigenous\\_Lands.html?id=GtnJiZIjsDIC&redir\\_esc=y](https://books.google.ca/books/about/Discovering_Indigenous_Lands.html?id=GtnJiZIjsDIC&redir_esc=y)

Ennuyer, B. (2017). « La vulnérabilité en question ? ». Dans *Ethics, Medicine and Public Health*, 3(3), 365-373.

Escobar, A. (2018). *Design for the Pluriverse : Radical Interdependence, Autonomy and the Making of Worlds*. Durham and London : Duke University Press.

Escobar, A. Andrare P. R. et al. (trad). (2018[2014]). *Sentir-penser avec la terre : L'écologie au-delà de l'Occident*. Paris : Seuil.

Export Development Canada.(2020). *Crise de la COVID-19: Les défis se multiplient pour plusieurs secteurs au Canada*. (s. d.). Consulté 20 juillet 2020, à l'adresse <https://www.edc.ca/fr/guide/covid-19-sector-challenges-in-canada.html>

Federici, S. Guazzini, J. (trad) (2014). *Caliban et la Sorcière : Femmes, corps et accumulation primitive*. Paris : Entremonde.

Femmes Autochtones Québec. (2019). *Rapport 2019 portant sur les changements climatiques*. CC\_FR\_report2019\_June20.pdf. (s. d.). Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse [https://www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2019/06/CC\\_FR\\_report2019\\_June20.pdf](https://www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2019/06/CC_FR_report2019_June20.pdf)

Ferrarese, E. (2016). « Vulnerability: A Concept with Which to Undo the World As It Is? », *Critical Horizons*, 17:2, 149-159, DOI: 10.1080/14409917.2016.1153885

Fineman, M. A. (2008). « The Vulnerable Subject: Anchoring Equality in the Human Condition ». *Yale Journal of Law & Feminism*, 20,1-23.

Fraser, N. (2013). *Fortunes of Feminism : From State-Managed Capitalism to Neoliberal Crisis*. New York : Verso.

Fuchs, S., Kuhlicke, C., & Meyer, V. (2011). « Editorial for the special issue : Vulnerability to natural hazards—the challenge of integration ». *Natural Hazards*, 58(2), 609-619. <https://doi.org/10.1007/s11069-011-9825-5>

Gabriel, H. Perreault, J. (Trad) (2017). « Enterrons le colonialisme » . *Faire partie du monde*. Montréal : Les éditions remue-ménage.

Garrau, M., & Le Goff, A. (2009). « Vulnérabilité, non-domination et autonomie : vers une critique du néorépublicanisme ». *Astérior. Philosophie, histoire des idées, pensée politique*, (6).

Goldstein, P. (2014). *Vulnérabilité et autonomie dans la pensée de Martha C. Nussbaum*. Paris : Presses Universitaires de France.

Gilson, E. C. (2014). *The Ethics of Vulnerability : A feminist Analysis of Social Life and Practice*. New York : Routledge.

Gilson, E.C. (2011). « Vulnerability, Ignorance, and Oppression ». *Hypatia*, 26(2), 308-332.

Gilson, E. C. (2014). *The Ethics of Vulnerability : A feminist Analysis of Social Life and Practice*. New York : Routledge.

Griffin, S. (1978). *Woman and Nature : The Roaring Inside Her*. New York : Open Road.

Goodin, R. E. (1986) *Protecting the Vulnerable*. Chicago : University of Chicago Press.

Hache, E. (2016). *Reclaim : Recueil de textes écoféministes choisis et présentés par Émilie Hache*. Paris : éd. Cambourakis.

Hamrouni, H. (2015). « Vers une théorie politique du care : entendre le cadre comme « service rendu ». » *Le care : Éthique féministe actuelle*. Montréal : Les éditions remue-ménage.

Hébert, G. et Tremblay-Pépin, S. IRIS | « Qu'est-ce que l'extractivisme? (s. d.) ». Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/quest-ce-que-leextractivisme>

Hood, M. (2011, novembre 1). « Hausse des catastrophes naturelles: le changement climatique montré du doigt ». *La Presse*. Consulté à l'adresse <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/changements-climatiques/201111/01/01-4463236-hausse-des-catastrophes-naturelles-le-changement-climatique-montre-du-doigt.php>

Hoagland, S. L. (2007). « Denying Relationality: Epistemology and Ethics of Ignorance ». *Race and Epistemologies of Ignorance*. Albany : State University of New York Press.

Hösle, V. (1991). *Philosophie de la crise écologique*. Paris : Éd. Payot et Rivages.

Jones, R. A. (2000). *Méthodes de recherche en sciences humaines*. De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.jones.1999.01>

Jones, R. A., Burnay, N., & Servais, O. (2000 b). « Chapitre 4. L'exploitation de documents et l'analyse de contenu ». *Methodes en sciences humaines*, 103-136.

Kuhlicke, C., Scolobig, A., Tapsell, S., Steinführer, A., & De Marchi, B. (2011). « Contextualizing social vulnerability : Findings from case studies across Europe ». *Natural Hazards*, 58(2), 789-810. <https://doi.org/10.1007/s11069-011-9751-6>

Kuhlicke, C., Steinführer, A., Begg, C., Bianchizza, C., Bründl, M., Buchecker, M., De Marchi, B., Di Masso Tarditti, M., Höppner, C., Komac, B., Lemkow, L., Luther, J., McCarthy, S., Pellizzoni, L., Renn, O., Scolobig, A., Supramaniam, M., Tapsell, S., Wachinger, G., ... Faulkner, H. (2011). « Perspectives on social capacity building for natural hazards : Outlining an emerging field of research and practice

in Europe ». *Environmental Science & Policy*, 14(7), 804-814. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2011.05.001>

Kuhlicke, C. (2009). « Ignorance and vulnerability: Beliefs about stability and the occurrence of ‘radical surprise’ ». *Conf. Series: Earth and Environmental Science*.

Kuhlicke, C. (2009). « The Social Production of Ecological Blind-Spots: Ignorance, Vulnerability and the “Flood of the Century” ». [Document word], 1-12.

Kuhlicke, C. (2010). « The dynamics of vulnerability: some preliminary thoughts about the occurrence of ‘radical surprises’ and a case study on the 2002 flood (Germany) ». *Natural Hazards*, 55(3), 671-688.

Larousse, É. (s. d.). Définitions : Anthropocentrisme - Dictionnaire de français Larousse. Consulté 19 juillet 2020, à l’adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/anthropocentrisme/3885>

Larousse, É. (s. d.). Définitions : Vulnérabilité - Dictionnaire de français Larousse. Consulté 19 juillet 2020, à l’adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/vuln%C3%A9rabilit%C3%A9/82656>

Laugier, S. (2015). « Care, environnement et éthique globale ». *Cahiers du genre*, 2(59), 127-152.

Laugier, S. (dir) (2012). *Tous vulnérables ? Le care, les animaux, l’environnement*. Paris : Payot.

Laurent, É. (2009). « Écologie et inégalités ». *Revue de l’OFCE*, n° 109(2), 33-57.

Le Québec, cancre canadien. (s. d.). Le Devoir. Consulté 19 juillet 2020, à l’adresse <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/453528/redevances-minieres-le-quebec-cancre-canadien>

Le Québec, cancre canadien | Le Devoir. (s. d.). Consulté 19 juillet 2020, à l’adresse <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/453528/redevances-minieres-le-quebec-cancre-canadien>

Leiss, W. (1994). *The Domination of Nature*. Montréal : McGill-Queen's University Press.

Leopold, A. Gibson, A. (trad) (2000). *Almanach d'un comté des sables*. Paris : Éditions Flammarion.

Lévesque et al. - *Les Peuples autochtones et le Plan Nord* éléments.pdf. (s. d.). Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse <http://autochtonia.reseaudialog.ca/docs/CahiersDIALOG-201204.pdf>

Levine et al. (2004). « The Limitations of “Vulnerability” as a Protection for Human Research Participants ». *The American Journal of Bioethics* 4(3): 44-9.

Luna, F. (2009). « Elucidating the Concept of Vulnerability : Layers Not Labels ». *International Journal of Feminist Approaches to Bioethics*. Vol. 2, No. 1, Transnational Dialogues, p. 121-139.

Macy, J. Hache, E. (trad) (2016 [1995]). « Agir avec le désespoir environnemental ». *Reclaim : Recueil de textes écoféministes choisis et présentés par Émilie Hache*. Paris : Éditions Cambourakis, p. 161-182.

Mainville, N. (2012) L'impact environnemental du Plan Nord. (s. d.). Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse <https://www.sciencepresse.qc.ca/baladodiffusion/2011/05/24/impact-environnemental-plan-nord>

Mathis, C.-F., Frioux, S., Dagenais, M., & Walter, F. (2016). « Vulnérabilités environnementales : perspectives historiques ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 16(3).

Meschinet De Richemond, N. (2016). « Modernité, anachronisme et ambivalence des risques et catastrophes naturelles à travers l'approche géohistorique ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 16(3).

Merchant, C. (1989). *The Death of Nature : Women, Ecology and the Scientific Revolution*. New York : Harper Collins.

Mies, M. Shiva, V. (1993) 2014. *Ecofeminism*. New York : Zed Books.

Mignolo, W. D. (2011). *The Darker Side of Western Modernity : Global Futures. Decolonial Options*. Durham : Duke University Press.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*, 2012, 66 pages. [En ligne]. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/bilan/bilanPACC-2014-2015.pdf> (page consultée le 10/12/2017).

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques Bilan 2013-2014 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*, 2015, 110 pages. [En ligne]. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/bilan/bilanPACC-2014-2015.pdf> (page consultée le 10/12/2017).

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Bilan 2014-2015 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*. 2016. 52 pages. [En ligne]. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/bilan/bilanPACC-2014-2015.pdf> (page consultée le 10/12/2017).

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques*. 2012. 52 pages. [En ligne]. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/bilan/bilanPACC-2014-2015.pdf> (page consultée le 10/12/2017).

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques 020— Annexe 1 — Répartition du financement entre les pr.pdf. (s. d.). Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/annexe1-repartition-finance.pdf>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques *Annexe 1 – Répartition du financement entre les priorités du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*. (2020).

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Mise en œuvre du PACC 2013-2020—Fiches de suivi. (s. d.). Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse <http://www.environnement.gouv.qc.ca/cgfv/documents/fiches-suivi/index.html>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Dépenses et budget par ministères et organismes. (s. d.). Consulté 12 décembre 2017, à l'adresse <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/strategie-adaptation.html>

Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Le marché du carbone, un outil pour la croissance économique verte ! (s. d.). Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/marche-carbone.asp>

Naess, A. (1973). « The Shallow and the Deep, Long-Range Ecology Movement, A Summary ». *Inquiry*, vol. 16.

Okin, S. (1989). *Justice, Gender, and the Family*. New York : Basic Books.

Omorodion, F. (2004). « The impact of petroleum refinery on the economic livelihoods of women in the Niger Delta region of Nigeria ». *JENDA*, 6, 1530-5686.

Parrinello, G. (2016). « Les enjeux de l'après : vulnérabilité et résilience à l'épreuve des politiques de la catastrophe au 20e siècle ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 16(3).

Pelluchon, C. (2011). *Éléments pour une éthique de la vulnérabilité : Les hommes, les animaux, la nature*. Paris : Les éditions du cerf.

Pierre, A. (2016). « Blanchité ou blanchitude ». (s. d.). *Ligue des droits et libertés*. Consulté 20 juillet 2020, à l'adresse <https://liguedesdroits.ca/lexique/blanchite-ou-blanchitude/>

Plan Nord. BAnQ numérique. (s. d.). Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse <http://numerique.banq.qc.ca/>

Plumwood, V. (1993). *Feminism and the Mastery of Nature*. New York : Routledge.

Plumwood, V. (2002). *Environmental Culture: The Ecological Crisis of Reason*. New York. : Routledge.

Québec science. Pergélisol : Un autre obus climatique ? (2019, juillet 23). Québec Science. <https://www.quebecscience.qc.ca/14-17-ans/encyclo/pergelisol-un-autre-obus-climatique/>

Räid, L. (2012). « De la Land Ethic aux éthiques du care ». *Tous vulnérables ? Le care, les animaux et l'environnement*. Paris : Payot.

Räid, L. (2015). « Val Plumwood : la voix différente de l'écoféminisme ». *Cahier du Genre*, 2(59), 49-72.

Ricard, L. (2013). « L'autonomie relationnelle : un nouveau fondement pour les théories de la justice<sup>1</sup> ». *Philosophiques*, 40(1), 139-169.

Reeves, H. (2018). La Terre vue du cœur. (s. d.). Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse <https://ici.tou.tv/la-terre-vue-du-coeur>.

Rochette et al. (2013). *Genre et changements climatiques*. Rapport de recherche. Genre-ch.clim\_.pdf. (s. d.). Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse [https://www.rqfe.org/sites/default/files/u1260/Rapport%20final.Genre-ch.clim\\_.pdf](https://www.rqfe.org/sites/default/files/u1260/Rapport%20final.Genre-ch.clim_.pdf)

Roussel, I. (2012). « Quand le changement climatique interroge l'humanité ». *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 14-15, 34-44. <https://doi.org/10.4000/tem.1719>

Simard, M. (2018). « L'industrie minière au Québec : Situation, tendances et enjeux ». *Études canadiennes/ Canadian Studies. Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France*, 85, 193-217. <https://doi.org/10.4000/eccs.1579>

Sabourin, É. (2013). « La réciprocité homme-nature et les dérives de son abandon, The Reciprocity between Man and Nature and the Negative Consequences of its Abandonment ». *Revue du MAUSS*, (42), 247-260.

Salas, R. N., Shultz, J. M., & Solomon, C. G. (2020). « The Climate Crisis and Covid-19—A Major Threat to the Pandemic Response ». *New England Journal of Medicine*, 383(11), e70. <https://doi.org/10.1056/NEJMp2022011>

Singh, Julietta. (2018). *Unthinking mastery: Dehumanism and decolonial entanglements*. Durham, N.C., and London : Duke University Press.

Soulet, M-H. (2008). « La vulnérabilité : un problème social paradoxal ». *Penser la vulnérabilité : visages de la fragilisation du social*. Québec : Les presses de l'Université du Québec.

Stewart-Harawira, M. (2005). *The New Imperial Order : Indigenous Responses to Globalization*. New York : Zed Books.

Sylvan, R. S. (1973). « Is There a Need for a New, an Environmental Ethic ? ». *Philosophy and Science : Morality and Culture : Technology and Man*. Sophia Press.

Thieken, A., Kienzler, S., Kreibich, H., Kuhlicke, C., Kunz, M., Mühr, B., Müller, M., Otto, A., Petrow, T., Pisi, S., & Schröter, K. (2016). « Review of the flood risk management system in Germany after the major flood in 2013 ». *Ecology and Society*, 21(2). <https://doi.org/10.5751/ES-08547-210251>

Thunberg, G. (2019, janvier 25). «Our house is on fire' : Greta Thunberg, 16, urges leaders to act on climate. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/environment/2019/jan/25/our-house-is-on-fire-greta-thunberg16-urges-leaders-to-act-on-climate>

Tronto, J. (2009). *Un monde vulnérable : pour une politique du care*. Paris : Éditions la découverte.

Tuana, N. (2004). « Coming to understand: Orgasm and the Epistemology of Ignorance ». *Hypatia*, 19(1), 194-234.

Tuana, N. (2006). « The Speculum of Ignorance : The Women's Health Movement and Epistemologies of Ignorance ». *Hypatia*, 21(3), 1-19.

Tuana, N. et Sullivan, S. (2007). *Race and Epistemologies of Ignorance*. Albany : State University of New York Press.

Université de Moncton. *Changements climatiques—Stratégies d'adaptation* — 3.1.2 « La vulnérabilité au changement climatique : Un concept confus ». (s. d.). Consulté 19 juillet 2020, à l'adresse [http://www8.umoncton.ca/umcm-climat/uved/grain/3\\_1\\_2\\_la\\_vulnerabilite\\_au\\_changement\\_climatique\\_un\\_concept\\_confus?fbclid=IwAR2O6LECGoWDM2IJDNSmy7ZAxYKzMgxsFEB3OIIvErWn7jEGk-G\\_kKWB7aI](http://www8.umoncton.ca/umcm-climat/uved/grain/3_1_2_la_vulnerabilite_au_changement_climatique_un_concept_confus?fbclid=IwAR2O6LECGoWDM2IJDNSmy7ZAxYKzMgxsFEB3OIIvErWn7jEGk-G_kKWB7aI)

UNESCO, *Sciences et égalité des genres*, « Égalité des genres et réduction des risques de catastrophe : faits et chiffres », [en ligne], <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/priority-areas/gender-and-science/cross-cutting-issues/gender-equality-and-disaster-risk-reduction/facts-and-figures/>

Warren, K. J. (2009). «Le pouvoir et la promesse de l'écoféminisme». *Multitudes*, n° 36(1), 170-176.

Whyte, K. P. (2014). «Indigenous Women, Climate Change Impacts, and Collective Action». *Hypatia*, 29(3), 599-616

Willox, A. C. (2012). «Climate Change as the Work of Mourning». *Ethics & the Environment*, 17(2), 137-164. <https://doi.org/10.2979/ethicsenviro.17.2.137>

Young, I. M. (2000). *Inclusion and Democracy*. Oxford : Oxford University Press.

Zack, N. (2009) *Ethics for Disaster*. New York : Rowman & Littlefield publishers.

